

Michel Courvoisier omi

EUGÈNE DE MAZENOD

**De la *dé-conciliation* à la réconciliation,
l'affaire d'Icosie et son dénouement**

Les Oblats en 1835

Marseille, juin 2019

PRESENTATION

On serait porté à dire qu'Eugène de Mazenod a été comme victime d'un empoisonnement mortifère. Qu'est devenu, à l'été 1835, le jeune prêtre d'Aix de 1813-1816 ? Sa correspondance est révélatrice. « Les hommes ne valent pas la peine qu'on s'occupe de leur bien » (23 mai). « Je suis si fatigué des hommes que toutes mes combinaisons aboutissent à me ménager une retraite dans la solitude pour y vaquer uniquement à l'affaire de mon salut... » (16 juillet). « Je suis désormais à peu près inutile à la Congrégation » (20 juillet). « Je ne suis pas le pasteur des Marseillais, je ne veux pas le devenir » (31 juillet). « Je me trouve trop vieux » (20 août). Et surtout sa lettre du 23 août à Tempier : « J'ai atteint le port... On dirait que la Providence s'est trompée de siècle en me faisant naître dans celui-ci... Ma carrière est finie... La retraite dans nos maisons, voilà ce qui me reste à faire ici-bas... » J'ose le mot de *dé-conciliation*, avec le Gouvernement, mais aussi avec son entourage et toute la société, et finalement avec lui-même.

Comment imaginer ce qu'aurait été la suite, si les choses, et d'abord lui-même, en étaient restés là ?

Heureusement, des mains lui ont été tendues, celles de Tempier, fatigué lui aussi, celles de Guibert, celles de l'oncle Fortuné qui, discrètement, appuie les démarches. Mais il faut qu'Eugène de Mazenod accepte de sortir du trou, ce qui ne lui a pas été facile, qui a demandé du temps...

La réconciliation, signée devant le Roi par la prestation de serment de janvier 1836, ouvre la voie à sa nomination comme évêque de Marseille, et quelques années plus tard à l'envoi au Canada des quatre premiers Oblats.

A côté du chapitre de Leflon, plus technique (II, pp. 450-525), les correspondances nous révèlent des personnes vivantes, avec leurs sentiments et leurs émotions, leurs projets et leurs hésitations, leurs conflits et leur fatigue... De quel droit faire l'impasse sur la banalité, sur les éternels recommencements ? C'est ainsi que l'Église s'est construite, se construit... Après réflexion, je me propose de publier ces correspondances, abondantes (le triple de l'année précédente), répétitives, dans leur quasi-intégralité. Après tout, chacun peut faire son propre choix, s'attacher à Tempier, ou à Guibert, ou à Mgr de Mazenod lui-même.

Il faut ajouter que 1835, c'est aussi l'année du choléra en Provence, et celle de l'arrivée des Oblats en Corse...

Une année à redécouvrir !

Marseille, juin 2019

Michel Courvoisier o.m.i.

I. PARCOURS CHRONOLOGIQUE SUIVANT LES TEXTES

1834-1835. De Guibert à Tempier. Le financement du clocher du Laus. « Vous êtes pauvre, misérable, vous n'avez pas le sou ; ce n'est pas une plaisanterie, c'est une vérité. Je n'en veux pas douter, puisque vous le dites. Aussi j'espère qu'on ne vous demandera rien cette année, je crois qu'on pourra joindre les deux bouts. Réservez vos trois mille francs pour le printemps, et si on peut s'en passer à cette époque, on le fera volontiers.

Je regrette toutefois, pour vous, que vous restiez étranger à notre œuvre. Ce sera un beau travail. Quand vous le verrez, vous en serez jaloux, et vous croirez que c'est un titre qui manque à votre gloire. Je crois que je serai privé de celle d'y mettre la dernière main. Je m'en consolerais facilement, pourvu que l'ouvrage ne reste pas inachevé. » (*EO Guibert, 332*)

5 janvier 1835. De Mgr Garibaldi, chargé d'affaires du St-Siège au Secrétaire d'État. « Je n'ai pas grande confiance dans la prudence de Mgr (Eugène) de Mazenod. Plusieurs personnes dignes de foi qui connaissent lui et Marseille m'ont affirmé qu'il est peu aimé dans cette ville, spécialement du clergé, à cause de son caractère âcre, impétueux et inopportunément sévère. Quoi qu'il en soit, cette affaire pourra peut-être s'arranger, au moins avec le temps, et aussi parce que, si l'évêque de Marseille, âgé de 86 ans, vient à mourir, son neveu perdra en grande partie l'influence dans ce diocèse et se décidera plus facilement à le quitter. » (*Cité par Leflon II, p. 505*)

6 et 28 janvier 1835. De Guibert. La mission d'Auriol. « Le chœur des femmes est tout à fait organisé, le chœur des hommes le sera bientôt ; ce soir nous aurons la société des troubadours et celle des manchots qui se fondront l'une dans l'autre et formeront un chœur qui ne peut manquer d'exciter beaucoup de mouvement. Nous parlons le provençal à perfection. Il y a un véritable charme à parler en chaire cette langue et je crois qu'il doit y en avoir à nous entendre. Je fus étonné de moi-même à la première instruction, je retrouvai après trois phrases ma langue maternelle que je croyais avoir un peu oubliée. Je prévois qu'un secours nous sera indispensable. Lorsque nous sommes arrivés ici, il n'était bruit que du choléra. Il n'a plus été question de lui. Si la peur est la disposition la plus dangereuse pour cette maladie, je conseillerai beaucoup à monsieur le préfet de faire donner une mission générale dans tout le diocèse, c'est le moyen d'opérer une puissante diversion.

Ayez pitié de moi ; je suis accablé d'hommes ! On ne peut pas aller vite, il y en a qui ne se sont pas confessés depuis le jubilé général, le *déluge universel* comme ils disent. Nous ne faisons que céder à l'impulsion qu'on nous donne. C'est le peuple qui fait la mission, c'est lui qui veut des cérémonies. Jamais nous n'avons trouvé un peuple plus affamé de la parole de Dieu. Toutes les places de l'église sont arrêtées dès le matin. Le curé sent déjà tout le prix de la mission et nous témoigne souvent sa satisfaction. Lorsqu'on a l'esprit de Dieu comme cet excellent prêtre, on doit être nécessairement touché de voir que, dans une paroisse où à peine quelques-uns fréquentaient les sacrements, les pécheurs reviennent en masse et déplorent leurs longs égarements. Nous ne recevons de tout côté que des témoignages de bienveillance.

Je sais que vous êtes venu toucher barre (*faire une visite rapide*) ; si je l'avais su d'avance, je ne réponds pas que je ne vous eusse pas fait prisonnier sans respect pour votre dignité. Nous nous dédommagerons lundi d'une mutuelle privation. » (*EO Guibert, 332-333*)

11 janvier 1835. A Aubert. Nouvelles des maisons et... du froid. « ..Je ne fais pas de feu dans ma chambre et cela est très supportable depuis quelques jours ; mais nous avons eu à la fin de décembre des jours si froids que j'avais besoin de m'empaqueter dans mon manteau pour tenir en place à mon bureau ; et dans le courant du jour, je m'approchais quelquefois de la cheminée du cabinet de mon oncle. J'aurais voulu qu'à cette époque nos jeunes gens eussent eu la même faculté, non point pour se tenir tout le jour autour du poêle, mais pour se chauffer un moment avec permission, quand le froid aurait pu les saisir. Ce secours me paraissait surtout nécessaire pour ceux dont les chambres donnent au nord. J'en ai habité une et je sais par expérience ce qu'il en coûte d'être privé de soleil.

J'ai reçu une lettre fort consolante du p. Vincens de N.-D. de l'Osier ; le p. Mille, supérieur de N.-D. du Laus, m'a écrit de son côté ; le p. Bernard continue de travailler à Billens et les autres aussi ; je viens d'envoyer le p. Moreau au secours des deux Corses ; d'où vous voyez que le sang circule dans notre corps. Faites-le savoir à la jeunesse pour son édification. Leur zèle en sera ranimé, car il faut souvent les entretenir de la fin principale de l'Institut. » (*EO 8, 127*)

15 janvier 1835. À Mille, au Laus. Etre prudent avec les protestants dans les missions. « Ne me sachez pas mauvais gré, mon cher p. Mille, si je vous écris laconiquement ; c'est bien malgré moi, mais je ne puis pas suffire aux affaires, et ma correspondance doit nécessairement s'en ressentir. Ce n'est pas une raison pour que vous me priviez de vos lettres. De règle, il m'en faut au moins une par mois sans compter les événements extraordinaires de missions, retraites, etc. Je crois que le p. Guibert vous a écrit qu'il croyait avantageux au p. Hermitte de sortir un peu en mission. Il a dû vous donner son avis sur le chef que vous feriez bien de choisir. Quel qu'il soit, je lui recommande par-dessus tout la prudence. Vous en avez surtout besoin dans les pays mixtes que vous évangélisez. Ne visez pas à convertir les protestants. Tant mieux pour eux s'ils profitent de votre passage, mais ne les ayez point particulièrement en vue, le bien particulier pourrait nuire au général ; vous êtes d'ailleurs envoyés *ad domesticos fidei* (*aux proches dans la foi*). Réglez-vous là-dessus. Il faudrait peu de choses pour réveiller une persécution dont les suites seraient incalculables. Adieu, je remercie vos chers collaborateurs de leurs aimables lettres. Je leur réponds en les embrassant et les bénissant ainsi que vous. + Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie. » (*EO 8, 128*)

17 janvier 1835. A Guigues, à L'Osier. Les missions sont à privilégier. « J'ai reçu, il est vrai, mon cher p. Guigues, une lettre du p. Vincens, mais elle me renvoie pour les détails de sa mission (à Saint-Georges d'Espéranche, Isère) aux renseignements que vous avez dû me donner. J'en connais quelque chose, mais cela ne peut pas dispenser le p. Vincens de faire une relation exacte de tout ce qui s'est opéré, en commençant par les désappointements des premiers jours, etc. Ce que vous me dites de l'effet produit par les sermons isolés donnés à Grenoble me confirme dans la disposition que j'ai toujours eue de détourner les nôtres de ce genre qui n'a jamais fait faire un acte d'amour de Dieu, moins encore produit une conversion. Tenons-nous-en à nos missions, à nos retraites, à nos catéchismes, c'est par là que la grâce se communique aux âmes. Allons droit au but par la simplicité de notre ministère et laissons les vues humaines à ceux qui cherchent autre chose que Dieu.

Pour leur coup d'essai, nos deux missionnaires doivent être contents. Quel parti ils ont tiré de cet affreux pays ! Ce n'est pas une petite consolation de voir ainsi le Seigneur diriger la voie des nôtres, les assister et opérer des prodiges par leur saint ministère. Il en est de même partout où ils paraissent. Les lettres qui me parviennent de nos missions des Hautes et Basses-Alpes sont pleines de merveilles. Ici à Auriol, où quatre des nôtres donnent la mission sous la direction du p. Guibert, c'est tout comme de notre temps ; c'est tout dire quand nos deux apprentis renouvellent un pays comme celui que vous m'aviez décrit. Ne cessons jamais de remercier le bon Dieu pour des faveurs si signalées. J'oubliais de citer ce que font de leur côté en Suisse nos trois pauvres abandonnés. Quand pourrai-je venir à leur secours ainsi qu'à vous, mais comment faire ? Le noviciat prospère ; il y a deux prêtres qui en sortiront armés de toute pièce pour faire la guerre, au diable, bien entendu. La plupart des autres ont fini leur théologie, et ils seront prêts dans l'année qui suivra leur oblation. En attendant, il faut souffrir et patienter, et surtout ne vouloir pas aller plus vite que Dieu ne nous pousse. Il connaît les besoins de son Église et notre bonne volonté. Adieu, mon très cher, ne faites point d'imprudences qui puisse nuire à votre santé. Je vous embrasse et vous bénis. + C. Jos. Eug., évêque d'Icosie.

P.S. Je n'ai pas ouï dire que les frères que vous aviez annoncés soient arrivés au noviciat. Cette épreuve est pourtant indispensable. Les sujets ne peuvent être formés que dans ce moule. » (EO 8, 129)

17 janvier 1835. A Vincens. Conseils à de jeunes missionnaires. « Je bénis le Seigneur, mon cher p. Vincens, de ce qu'il a opéré par votre ministère et celui de notre cher p. Dassy. Ce bon Maître a voulu vous encourager par les bénédictions dont il a accompagné vos paroles. Vous aurez reconnu comme nous que c'est à sa grâce et à sa grâce seulement qu'est dû tout le succès de nos travaux. C'est elle qui pénètre dans les cœurs, alors que nos paroles frappent les oreilles, et voilà en quoi consiste l'immense différence entre nos prédications et celles infiniment supérieures sous d'autres rapports des prédicateurs d'apparat. À la voix du missionnaire les miracles se multiplient et le prodige de tant de conversions est si éclatant que le pauvre instrument de ces merveilles en est confondu le premier et, tout en bénissant Dieu et se réjouissant, il s'humilie de sa petitesse et de sa nullité. Quelle sanction que celle des miracles, et en fût-il jamais de plus grands que ceux qui s'opèrent en mission, que ceux que vous avez opérés vous-même ?

Vous n'auriez pas éprouvé les peines dont vous me parlez si vous aviez pu faire vos premières armes avec quelque vétéran. La première séance avec le pénitent devant rouler sur les points principaux, le premier et le sixième préceptes par exemple, vous portez votre jugement dès alors. Vous vous dites : j'absoudrai cet homme à moins qu'il ne s'amende pas du tout. Quand cet homme revient, quoique vous ne le reconnaissiez pas, s'il s'est amendé, vous l'absolvez en vertu de ce premier jugement que vous aviez porté lors de l'accusation. Quant à la contrition que vous aviez de la peine à ne pas pouvoir suffisamment inspirer à chacun, vous vous seriez exempté de ce souci si vous aviez pratiqué notre précieux exercice de l'acte de contrition, qui est un de nos plus puissants moyens, qui est propre de notre Congrégation et qui jusqu'à présent a toujours été infaillible. Mais soyez tranquille, le bon Dieu y aura suppléé. Adieu, j'étends mes bras vers vous et vers votre compagnon pour vous presser contre mon cœur et vous bénir. + Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie. » (EO 8, 130-131)

3 février 1835. À Courtès. Plusieurs missions sont demandées. « J'ai pu, mon cher Courtès, assembler nos Messieurs pour combiner le service des diverses missions qui nous sont demandées. Le résultat de notre conférence a été que nous ne devons pas hésiter à préférer les missions aux retraites. Ainsi qu'il faut fixer la mission de Peynier (près d'Aix) puisque le curé la demande, mais qu'il n'est pas opportun de donner la retraite à Fontvieille (près d'Arles), parce que cet exercice donné par deux missionnaires seulement pendant quinze jours ne produirait qu'un bien très imparfait dans une population de 2 500 âmes. À tant faire que de s'en mêler, il importe de réussir, et la chose est impossible conçue comme l'entend le curé de Fontvieille. Si ce bon vieillard t'a répondu dans l'intervalle, tu peux lui écrire sans crainte que t'étant adressé à moi, je m'étais refusé à céder deux missionnaires pour une simple retraite. Pour faire quelque bien dans un aussi mauvais pays, il faut que trois missionnaires au moins y donnent une mission de quatre semaines. C'est à prendre ou à laisser. La mission d'Auriol a été admirable, nos Messieurs y ont travaillé énormément, mais ils sont prêts à recommencer. Si la mission de Fontvieille n'a pas lieu, je les emploie sans débrider dans le diocèse de Marseille qui a plus de droits que tout autre au service de la Congrégation. Cependant, pour ne pas désoler nos habitués de la Mission, je t'enverrai toujours le p. Martin, après quelques jours de repos, pour attendre à Aix le moment de l'ouverture qui devra être à Fontvieille ou ailleurs le dimanche en huit.

Je suis à mille lieues de permettre que le F. Reinaud aille perdre son temps à l'université. Je sais peu de gré à ce jeune homme d'avoir eu la pensée de le demander. Mais je loue beaucoup le p. André de sa fermeté à soutenir les principes que je suppose bien que tu lui as inspirés. Pour le confirmer dans ses bonnes résolutions, lis-lui le décret suivant que nous avons fait cette année précisément sur ce sujet. (*Il s'agit du refus de la sépulture ecclésiastique aux morts en duel*). Adieu, très cher, je t'embrasse. + Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie. » (EO 8, 131-132)

12 février 1835. A Rossi, ordonné en 1830, hors communauté pour raisons de famille. « J'ai reçu avec plaisir, mon cher père Rossi, la lettre que vous m'avez écrite. Je vous avoue que je ne voyais pas sans inquiétude que vous ne m'eussiez jamais donné signe de vie depuis que vous vivez hors de nos communautés. L'autorisation verbale donnée pendant mon absence me semble accordée à l'importunité et sur des raisons faiblement motivées. Je ne vois aucune trace des rapports qui doivent toujours subsister en pareil cas entre les supérieurs et ceux qui sont canoniquement autorisés à vivre transitoirement loin d'eux. Je gémissais sur l'état de votre âme que je vois compromis dans tout cela. *Deus non irridetur, (on ne se moque pas de Dieu)*. On ne se joue pas impunément d'obligations de la nature de celles que vous avez contractées. Il n'y va rien moins que de votre salut.

J'ai le plus grand désir de régulariser tout ce qu'il y a de défectueux dans votre affaire. Il faut pour cela qu'il y ait de votre part bonne foi et droiture, que vous parliez, en un mot, en conscience en face de l'éternité ; de mon côté vous trouverez toute la condescendance compatible avec le devoir. Répondez devant Dieu : Pouvez-vous regarder votre demande faite au p. Tempier comme légitime ? Étiez-vous pour cela dans la disposition que votre devoir vous imposait ? Croyez-vous valable la permission qui vous fut accordée, sachant ce qui l'avait provoquée ? Le motif sur lequel vous vous êtes fondé est-il réel, n'est-il pas exagéré, c'est-à-dire est-il vrai que votre père et votre mère soient tombés dans une nécessité extrême depuis votre profession ? N'y avait-il pas d'autre moyen que de sortir de nos communautés pour aller essayer de gagner de l'argent afin de pourvoir à leurs besoins

? La permission que vous avez obtenue vous dispense-t-elle de tous les devoirs de l'obéissance ? N'y-a-t-il rien à fixer par rapport à la pauvreté ? N'y-a-t-il rien à régler au sujet de la conduite que vous avez à tenir au milieu des dangers où vous vous replongez ? Je n'en finirais pas de questions. Ce qui prouve avec quelle légèreté vous avez agi et combien vous vous trompez si vous vous persuadez être en règle. En attendant de plus amples informations, que vous donnerez dans une lettre, je vous autorise à rester où vous êtes. Mais sachez bien que mon autorisation est fondée sur la nécessité extrême de votre père et de votre mère que je suppose ne pouvoir se passer des secours que votre travail leur fournit. Vous êtes tenu à user du surplus avec une grande modération et dans un esprit de pauvreté. Vous ne pourriez vous servir du superflu que conformément aux prescriptions de l'obéissance qu'il vous appartient de demander. C'est vous dire que vous devez écrire de temps en temps pour rendre compte de votre position et me consulter sur votre intérieur. Vous devez exposer ce que vous faites, si vous êtes honorablement placé et sans risque pour votre âme, ce que vous rend votre travail, ce que vous en donnez à vos parents, quelles sont les observances dont vous croyez pouvoir demander la dispense à raison de votre position actuelle et momentanée. En un mot, écrivez dans toute l'effusion d'un cœur pénétré des devoirs de son état et de manière à prouver que c'est vraiment par une sorte de force majeure, contraire à votre volonté, que vous êtes obligé d'user d'une permission qui vous place hors de la sphère que la Providence vous avait fixée et de la pratique des devoirs que vous aviez vouée librement et pour toujours au Seigneur. Adieu, mon cher père Rossi, j'espère que vous reconnaîtrez, dans tout ce que je vous dis, la sollicitude d'un père qui vous aime. » (EO 8, 132-134)

15 février 1835. A Courtès. Obsèques de l'archevêque d'Aix. « Je tiens beaucoup, mon cher ami, à être parfaitement au courant des honneurs que l'on doit rendre aux restes de M. Raillon. Les Vicaires Généraux Capitulaires n'ont point écrit à M. l'Évêque de Marseille qui, en sa qualité de premier suffragant, devrait être chargé de présider aux obsèques. Quoi qu'il en soit des égards que l'on se propose d'avoir ou de n'avoir pas pour le vénérable doyen des Évêques de France, je voudrais me trouver à la cérémonie religieuse pour y assister tant seulement bien entendu, mais pour y assister. Sache donc au juste tout ce qui doit être fait, quand et comment, etc. Je ne t'en dis pas davantage aujourd'hui. Adieu. » (EO 8, 134)

25 février 1835. Décès à Marseille du contre-amiral Charles Louis Eugène de Mazenod, né en 1750, oncle de Mgr de Mazenod. Il résidait, semble-t-il, depuis le décès de sa femme chez son frère Fortuné à l'évêché.

1er mars 1835. A Courtès. Retraite d'ordination de Kotterer. « Je me propose, très cher fils, d'ordonner prêtre le F. Kotterer à la première ordination de carême. Je ne suis pas fâché que cet enfant fasse une bonne retraite pour s'y préparer, et difficilement il trouverait ici les moyens nécessaires, à cause des occupations que donne à tous nos Pères la maladie qui nous afflige. Je l'envoie donc à Aix, mon intention serait qu'il entrât au noviciat pour y passer tout ce temps dans une profonde retraite sous la direction spéciale du maître des novices. Je te prie de lui recommander ce cher ordinand, comme je le recommande à toi-même, pour qu'il devienne un bon prêtre tel qu'il les faut à l'Église. Je t'embrasse et vous bénis tous. + Ch. Jos. Eug. évêque d'Icosie. » (EO 8, 134-135)

9 mars 1835. De Guibert qui embarque à Toulon pour Ajaccio. « Je vous embrasse de tout cœur et comme on le fait quand on va mettre la mer entre soi et la personne que l'on chérit le plus au monde. » (*Cité par Rey I, p. 629*)

10 mars 1835. À Aubert. Nouvelles du choléra. « Nos occupations, mon cher fils, se multiplient tous les jours davantage. Je me suis couché hier à 2 heures après minuit. Notre sollicitude est à son comble à cause de la recrudescence de l'horrible maladie qui afflige notre ville. Il a fallu pourvoir promptement aux besoins les plus pressants. Dans certaines paroisses, comme la Major et St-Laurent, les prêtres étaient aux abois. J'ai donné deux missionnaires à St-Laurent. Le Calvaire fait plus que le service d'une paroisse ; on s'adresse volontiers aux missionnaires. Moi, je suis de service dans tous les quartiers pour administrer le sacrement de confirmation au grand nombre de ceux qui avaient négligé de le recevoir ; je viens en ce moment de l'hôpital, et en rentrant il faut donner tête à 36 affaires qui refluent ici de toute part. Je viens d'être appelé à présent même pour une pauvre femme qui ne sera pas en vie demain. Je reprends la plume pour t'exprimer le regret de ne pouvoir me rendre à tes souhaits qu'il m'eût été si doux de satisfaire, mais tu comprends que mon poste est ici, et que je dois l'exemple d'une sainte intrépidité. Nous allons faire des supplications solennelles. Demain, on descendra la Vierge de la Garde pour être exposée à la cathédrale pendant trois jours. Nous ferons ensuite une procession générale du Saint Sacrement, comme tu pourras lire dans le petit mandement que je vous enverrai. Adieu, je te prie de donner de mes nouvelles à ma mère, à laquelle je n'ai pas le temps d'écrire. Ne lui fais pas part de mes occupations, ce serait la mettre inutilement en peine. Priez pour nous. Nous avons reconnu à l'occasion de cette calamité de bien grands désordres, mais au milieu de cette dépravation de mœurs, quelle foi admirable ! Il me paraît impossible que le Seigneur ne s'en laisse toucher. Je te recommande très particulièrement le F. Kotterer. Profite de sa retraite pour lui inculquer les grands principes de la vie religieuse : indifférence surtout, mort à soi-même, obéissance gaie, dévouement total à l'Église et à la famille, support de ses frères, etc. Je t'embrasse de tout mon cœur, et je te bénis sans mesure. + Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie. » (*EO 8, 135-136*)

10 mars 1835. A sa maman. Le choléra. « Vous aurez eu de nos nouvelles, très chère maman, par le journal et par le mandement. Nous avons en ce moment sous les yeux le spectacle le plus ravissant. C'est une sainte explosion de dévotion envers la Sainte Vierge, qui ne s'est pas seulement manifestée dans le trajet de la montagne à la cathédrale, mais qui dure toujours avec une confiance soutenue. La cathédrale, où la Sainte Vierge a été exposée, ne désemplit pas depuis cinq heures du matin jusqu'à sept heures du soir. Quand je dis qu'elle ne désemplit pas, c'est que tout ce vaste édifice est constamment plein, de l'autel jusqu'à l'orgue ; nous avons laissé envahir le chœur, qui est toujours rempli d'hommes. Il est impossible de n'en pas pleurer de joie. Aussi c'est avec violence que je m'arrache de ce temple, et si tant d'affaires ne m'appelaient pas ailleurs, je n'en sortirais pas, tant le cœur se dilate au milieu de cette dévotion si admirable. Il me semble impossible que le Seigneur ne se laisse pas toucher et que sa divine Mère ne nous obtienne pas miséricorde. Je ne sais ce qu'il en sera. Toujours est-il que dans la journée d'hier, au lieu de ces nombreux cas qui effrayaient journellement notre quartier, nous n'avons eu qu'un seul cas ; et Saint-Laurent, qui souffrait autant que nous, n'en a eu que deux. C'est une énorme diminution. En attendant, ménagez-vous beaucoup à Aix, puisque les émigrants de Marseille vont y mourir. J'ai été fort en peine de ne recevoir aucune nouvelle de ma sœur. Votre dernière lettre m'a un peu rassuré. Ici nous nous portons tous bien. Adieu. » (*EO 15, 259*)

16 mars 1835. De Tempier à Mille. « Monseigneur, après avoir d'abord ordonné des prières publiques, a fait faire des supplications plus solennelles. On a descendu la statue de N.-D. de la Garde et pendant les trois jours qu'elle a été placée à la cathédrale, il y a eu un concours de fidèles, tel qu'il serait difficile de se l'imaginer. Ce triduum a été terminé par une procession du Saint Sacrement.

Monseigneur ne doutait nullement de l'esprit de dévouement qui vous anime tous, aussi il n'a pas été surpris de la demande que vous faites de venir soigner nos cholériques, mais vous n'aurez pour cette fois que le mérite de vos bonnes dispositions : nous suffisons à tout ici. Faites votre œuvre dans vos contrées où la maladie pourrait fort bien vous visiter, elle s'accommode de tous les climats. » (*EO Tempier II, 91*)

18 mars 1835. De Guibert, à son arrivée en Corse, à Saint-Florent. (*Il avait embarqué le 9 avec Mgr Casanelli d'Istria et deux autres prêtres*). « Avant de sortir de quarantaine, je vais vous tracer quelques lignes sur un morceau de papier tel que je le trouve, et que je mettrai demain à la poste aussitôt arrivé à Bastia. Nous sommes à quatre lieues de cette ville, dans un mauvais village sur la côte, où la violence du vent nous força de relâcher ; il faut convenir que je n'ai pas été heureux dans mon premier voyage sur mer. Vous jugez que j'ai peut-être été fortement secoué par un temps qui approchait beaucoup d'une tempête. Nous n'avons cependant couru aucun danger, grâce à la solidité et à la grandeur de notre embarcation, qui était un bâtiment de l'État. Trois jours après notre débarquement, la terre me manquait encore sous les pieds, et mon lit pendant la nuit était balancé, comme le hamac dans lequel j'étais couché dans le vaisseau. Je suis bien remis maintenant et suis prêt à recommencer quand il faudra.

Vous pouvez vous figurer combien j'ai été contrarié par cette quarantaine de dix jours ; c'est demain que nous serons rendus à la liberté, je m'échapperai le plus tôt possible à Ajaccio, où sont mes affaires. Mgr l'Evêque a trouvé ici une lettre du ministre, dans laquelle on lui donne avis que le préfet de la Corse est autorisé à louer une maison, et à dépenser jusqu'à concurrence de 4 600 francs pour l'établissement d'un séminaire provisoire. Ce secours, sur lequel on ne comptait presque plus, nous met fort à notre aise et assure le succès de notre affaire. Le préfet n'attend que l'adhésion de l'évêque pour mettre la main à l'œuvre ; je vais la lui porter moi-même, revêtu des pouvoirs de l'évêque, pour traiter cette affaire sans appel. J'ai l'espérance que nous pourrions réunir les élèves dans la semaine après Pâques. Monseigneur ne voudrait recevoir cette année que les ordres sacrés ; moi, je tiens à en recevoir autant que nous pourrions, afin de dégrossir la matière brute et la préparer pour l'an prochain. Nos pères Albini et Telmon doivent être toujours prêts ; je puis être dans le cas de les appeler au premier jour.

Monseigneur voudrait que je ne parusse pas à Ajaccio dans les offices sans être en camail ; mais d'abord je n'ai pas les moyens de faire aujourd'hui cette dépense, et puis elle serait perdue, puisque arrivé à Ajaccio, il veut en changer la forme et adopter purement celui de Marseille. Si vous en avez quelqu'un qui soit au rebut, vous pourriez me l'envoyer par les autres Pères ou même plus tard ; j'en ferai mes jours de fête, et il pourrait servir de modèle pour les autres. Monseigneur ne permettra de porter le camail qu'aux membres de son Chapitre et aux chanoines honoraires nommés par lui. Mon Dieu ! Quelle misère, que de pauvreté dans ce pays ! Dans le village où nous sommes,

qui est un ancien évêché, on serait peut-être en peine de trouver deux pièces de cinq francs ; le numéraire y est presque inconnu. Je crois que nous serons obligés de recevoir, pour prix de la pension, des grains et toutes sortes d'objets consommables ; je n'en parle pas dans le prospectus, mais nous serons forcés d'en venir là. Ma première lettre sera datée d'Ajaccio, où j'espère trouver du papier un peu plus propre, à moins que je ne sois forcé de m'arrêter quelques jours à Bastia, ce que j'éviterai de tout mon pouvoir.

Je vous embrasse de tout mon cœur comme autrefois. Qu'est-ce que la distance pour la pensée et pour le sentiment ? » (*EO Guibert, 334-335*)

28 mars 1835. De Guibert, arrivé à Ajaccio. « Je suis enfin arrivé à Ajaccio ; ce n'est pas sans peine que je me suis échappé et comme arraché à la lenteur et à l'indécision de mes illustres compagnons de voyage. Mon départ de Bastia fut fixé à lundi ; il a fallu le remettre à mardi par une volonté supérieure, puis il fallut attendre à mercredi mes compagnons de voyage. Je perdais patience, je dis que mon cheval était arrêté depuis trois jours et que j'avais fait à Saint-Florent une assez longue quarantaine, et je partis avec l'intention d'aller désormais mon droit chemin. J'ai pris la précaution de me munir de pleins pouvoirs en me séparant du prélat ; il m'a fallu faire le trajet à cheval, parce qu'il n'y a pas de service de diligence établi sur la route. Je n'ai pas fait moins de 45 lieues en trois jours sans dormir, parce qu'on ne trouve pas un lit, et sans manger autre chose que quelques œufs. J'ai retrouvé mes Hautes-Alpes et même la neige en traversant les montagnes. Malgré une police assez sévère, les chemins ne sont pas sûrs et il arrive souvent qu'on est arrêté par les brigands qui vivent dans les maquis. J'ai tremblé plus d'une fois pour les cinquante francs et je vous avoue que j'aurais eu la lâcheté de les donner plutôt que de me battre ; c'est pourtant toute ma fortune. Un brave homme que je rencontrai sur le chemin eut l'obligeance de m'offrir à boire à la gourde qu'il portait suspendue à son cou. Je refusai, non par fierté aucune, mais parce que je n'aime pas le vin, et ce refus, exprimé avec toute la politesse française, faillit m'attirer un coup de fusil, car ici chacun marche le fusil sur l'épaule et les cartouches dans la poche.

Mes relations avec Mgr l'Evêque, pendant tout le temps que j'ai passé avec lui, ont été toutes de confiance. Il m'a communiqué plusieurs affaires importantes de son diocèse, et il aimait quelquefois à me raconter ses peines. L'imagination les lui grossit un peu. Nul doute qu'il n'ait une grande tâche à remplir, qu'il ne soit appelé à régénérer ce pays. La fermeté ne lui manque pas. Je vois avec plaisir qu'il ne biaise pas sur les principes quand il s'agit du placement des sujets, il sait résister à l'intrigue et à toutes les influences mondaines. Avec de la suite dans les idées et plus d'activité dans l'administration, il fera du bien dans ce malheureux pays. » (*EO Guibert, 336-337*)

30 mars 1835. De Guibert. « Monseigneur et bien-aimé père, Je voudrais vous écrire tous les jours, c'est la seule consolation qui reste quand on est séparé de ceux que l'on aime. Vous comprenez que l'isolement et l'exil me doivent être un peu durs, mais Dieu m'a fait la grâce de me donner une âme capable de supporter beaucoup, même la privation de vous voir ; et puis, je me fais une vie d'imagination et de sentiment qui approche tellement de la réalité que les distances disparaissent pour moi. Depuis que je suis arrivé à Ajaccio, combien de fois me suis-je assis auprès de vous dans votre cabinet et ai-je causé de nos intérêts communs ! Quelquefois aussi, je me suis surpris dans le sanctuaire si doux de Notre-Dame du Laus, ou bien au milieu des ouvriers, ordonnant et animant les travaux de la construction. Mais n'allez pas croire, mon bien-aimé père,

que ces agréables et innocentes illusions me détournent un seul instant des affaires importantes qui m'ont amené ici.

J'ai fait hier un petit sermon dans la seconde église d'Ajaccio, on a paru content, on aura surtout fort bien compris. Toute la ville est en mouvement à cause du séminaire ; on ne parle que de cela, c'est la nouvelle du jour. Quand je vais dans les rues, tous les yeux se tournent sur moi comme représentant dans ma personne tout ce futur séminaire. Je regrette bien que l'évêque ne m'ait pas envoyé il y a trois mois, nous serions maintenant en plein exercice. J'ai fait ma visite au grand vicaire, à tous les membres du vénérable Chapitre, à messieurs les curés qui tous me l'ont rendue avec les cérémonies d'usage. Enfin je serai ici un personnage fort important. Le Chapitre a prétendu que je devais occuper un rang distingué parmi les chanoines titulaires. Je ne sais dans quel livre ils ont trouvé cela. De grâce, priez le p. Tempier de m'envoyer un camail et un rochet ; s'il voulait y joindre une aube, il me ferait grand plaisir, car il me faut dire la messe enveloppé dans un grand sac, qui est autant ouvert par en haut que par le bas, et où je suis tout embarrassé.

Je vous prie instamment dans vos rapports avec Monseigneur de ne jamais parler de moi, ni du grand vicariat ; qu'importent les dignités, pourvu que le bien se fasse ! et je crois que je le ferai sans être revêtu de ce titre. Quant aux pouvoirs nécessaires dans l'intérieur du séminaire, ils feront l'objet d'un article des conventions ; naturellement, il se tournera vers nous pour bien des affaires. Pendant tout le temps que j'ai été avec lui, j'ai fait sa correspondance aux ministres, et il y avait un très grand arriéré. Il m'a chargé de lui préparer une pièce très importante. » (*EO Guibert, 337-338*)

1er avril 1835. A Aubert. Un noviciat peu nombreux. « Je vois avec peine que notre noviciat va être réduit à un petit nombre de sujets, c'est déplorable !... Ne voulons pas les choses autrement que le bon Dieu ne les permet. » (*EO 8, 136*)

7 avril 1835. À Guigues. Au sujet d'une religieuse pour L'Osier. Nouvelles des missions. « L.J.C. et M.I. J'étais tout fier, mon cher ami, de la nouvelle que je croyais être sur le point de vous donner et j'en éprouvais d'autant plus de plaisir que je savais la chose devoir être agréable à votre excellent second père, Mgr l'Évêque de Grenoble, pour lequel vous connaissez ma profonde vénération et ma reconnaissance. J'étais persuadé d'avoir trouvé la pie au nid et je méditais un véritable coup de Jarnac, sanctifié pourtant par le motif qui m'en inspirait le projet, à ma pauvre supérieure de la Visitation que je soupçonnais bien à tort de ne m'avoir pas désigné celle de ses religieuses que je croyais propre pour gouverner votre couvent. Mais voilà que je reconnais à temps, et de façon à ne pas me tromper, que cette religieuse, que je comptais proposer aux élections de votre couvent, n'est nullement propre pour être supérieure. M. Tempier avait été trompé comme moi par certains dehors, mais en étant venu à des informations sérieuses et détaillées, je n'ai plus pu me dissimuler qu'elle n'avait en partage qu'un peu de caquet, peu d'esprit, peu de jugement, des idées étroites, qu'elle était scrupuleuse, bref qu'elle n'avait rien de ce qu'il faut à une supérieure. Ce qui m'avait trompé sur son compte, c'est que chargée d'une classe et ne parlant pas trop mal, elle se tirait assez bien d'affaire quand on ne la voyait qu'en passant et dans les attributions de sa charge. Il faut donc renoncer à tout espoir de ce côté-ci, mon cher fils, j'en suis tout aussi peiné que vous.

Ce que vous me dites de vos missions ou retraites me charme et excite dans mon cœur des sentiments de la plus vive reconnaissance envers le Seigneur qui opère en tous lieux des merveilles

par le ministère de nos chers missionnaires. Ceux de Notre-Dame du Laus ont renversé, par la vertu de la parole de Dieu et la puissante assistance de l'Esprit Saint, des forts inexpugnables où le démon s'était retranché depuis des siècles. Dans les diocèses d'Aix et de Marseille, c'est la même chose. Tout Auriol s'est converti au grand étonnement du curé et des vicaires qui voyaient tomber *mille et decem millia* de droite et de gauche et qui s'aidaient eux-mêmes à remporter les dépouilles dans le tribunal de la pénitence. À St-Julien, mêmes merveilles, actuellement à Peynier. Mon cher, la moisson est mûre, prions, prions le Maître pour qu'il envoie des ouvriers, car on m'en demande partout et je n'ai que des regrets à leur donner. En Suisse, vous ne sauriez croire le bien qu'opèrent vos confrères, soit dans le canton de Genève, soit dans le canton de Vaud et dans le pays de Gex, mais il leur faudrait trois fois plus d'ouvriers qu'ils ne sont ; et vous ! pensez-vous que je ne comprenne pas que vous ne pouvez suffire au champ que votre bon père de famille vous a donné à cultiver. Pressez-le pour qu'il prie de son côté le bon Dieu, qu'il sert si bien et qu'il aime tant, afin que le zèle dirige vers vous quelques-uns de ces nombreux ecclésiastiques à qui il impose les mains et que je voudrais qu'il remplît de son esprit. Adieu, mon cher fils, mon cœur s'est emparé de ma plume, je ne puis finir qu'en vous embrassant tendrement. + Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie. » (EO 8, 137-138)

7 avril 1835. A Aubert, son bien-aimé fils. « Tes lettres, mon bon fils, et les sentiments si tendres et si touchants que tu m'y exprimes si bien, me feraient trop de plaisir si la peine que j'éprouve à vivre séparé d'un enfant si aimé et si digne de l'être, en qui reposent mes plus douces affections et dont la présence fut toujours un baume pour mon âme, n'était un correctif suffisant aux émotions trop vives de mon cœur. Je me soumetts au sacrifice que les besoins de la Congrégation, et partant de l'Église, nous imposent, c'est tout ce qu'exige le devoir. Je ne vais pas plus loin parce que je n'en apprends pas davantage à l'école de Marthe, de Madeleine et de Lazare, à celle de saint Jean, de saint Pierre et de Jésus-Christ même. Tant pis pour ceux qui ne le comprennent pas. Ils ne me feront pas voir dans l'évangile ce qui n'y est pas et j'y lis très clairement ce qu'ils ne comprennent pas et que nous sentons, nous, à merveille. Je me suis enfermé pour t'écrire et déjà deux fois l'on a tenté de me déranger, mais c'est assez du silence qu'il m'a fallu garder, lorsque le choléra m'imposait cette privation par le surcroît de travail qu'il me donnait. Qu'on attende aujourd'hui, il n'y a pas de risque. D'autres à ma place seraient en récréation ou à la promenade, car nous sortons de table... Adieu, bien-aimé fils, que le Seigneur te remplisse de plus en plus de sa grâce et de ses bénédictions. » (EO 8, 138)

9 avril 1835. De Guibert. « J'ai reçu hier votre lettre du 1^{er} avril. Je n'avais jamais éprouvé tout ce qu'il y a de bonheur à recevoir une lettre d'un père et d'un ami quand on est seul, séparé par les mers, sur une terre étrangère. J'ai coutume de lire plusieurs fois les vôtres, pour me pénétrer de vos pensées et pour le charme que j'y trouve. Cette fois mes yeux ne pouvaient se rassasier, et je ne saurais dire combien de fois j'ai baisé ces caractères sacrés avec amour et respect. Je sens bien maintenant que je ne suis pas fait pour vivre seul. Mon Dieu ! Quel vide et quelle solitude ! Et combien je soupire après l'arrivée de mes frères ! Vous avez raison de trouver incomplet ce que je vous ai écrit jusqu'ici, vous pourrez juger que la faute n'est pas tout entière à moi, car je veux reprendre aujourd'hui les choses de plus loin. Il y a quinze jours, tout juste, que je suis arrivé. J'ai prêché trois fois, Monseigneur l'a voulu, parce qu'on n'avait point pris de prédicateur à la cathédrale sous le prétexte qu'on n'avait pas de fonds, mais plutôt par une petite vengeance de ce qu'on leur avait enlevé Monsieur V. J'avais donc à me présenter devant un auditoire dont l'oreille

était encore remplie des sons harmonieux, mais vides et profanes, de cet orateur. Sans rien changer à ma manière simple et apostolique, je me suis pourtant un peu plus soigné que de coutume. Je n'ai pas voulu vous parler de mes prédications dans ma précédente lettre, parce que je ne connaissais l'impression que par les compliments de quelques hommes qui sont accoutumés à flatter. J'ai pensé que l'auditoire serait un baromètre plus sûr ; dès le premier jour, il fut plus nombreux que l'auditoire ordinaire de Monsieur V. La curiosité sans doute y contribua beaucoup. Toutes les dames françaises y étaient, le reste se composait d'hommes, car les femmes du pays ne vont guère au sermon, en quelque langue qu'on le fasse. Je sais qu'on a écrit à Monseigneur d'une manière avantageuse sur mes prédications ; il m'en a lui-même témoigné de la satisfaction dans ses lettres. Je vous dis ceci parce que vous l'exigez et pour la joie que vous pouvez en ressentir, je vais ensuite me faire justice. Je n'ai prêché que les jours ouvrables, quoique monsieur le curé m'ait fait toutes sortes d'instances pour le remplacer le dimanche ; je n'ai pu y consentir. Nous changerons l'ordre la semaine prochaine ; il donnera la Passion et je prêcherai le dimanche de Pâques. Je suis le premier des continentaux qui entourent Monseigneur qui soit monté en chaire.

Mon Dieu ! l'état de ce pauvre peuple fait pitié et est bien propre à exciter le zèle des hommes apostoliques. Les premières vérités de la religion sont entièrement ignorées et, quand on annonce la parole de Dieu, on court grand risque de n'être pas compris, faute dans l'auditoire de ces premières notions qu'on lui suppose toujours dans un discours public. Nos saintes cérémonies sont regardées avec indifférence et souvent avec mépris. A peine un certain nombre de personnes vont-elles à la messe le dimanche ; les vêpres ne sont fréquentées que par le clergé et quelques femmes à robe noire, pleines de superstitions, qu'on appelle béguines. Comment en serait-il autrement du peuple, quand les prêtres eux-mêmes sont sans foi et n'estiment les choses saintes que par ce qu'elles leur produisent d'argent ? Ils n'aiment pas Monseigneur, et notre présence doit les gêner. Ils se contrefont et subissent notre censure jusqu'à présent muette ; il faudra user de beaucoup de précautions, car ils sont d'une incroyable susceptibilité ; il est nécessaire que vous recommandiez la prudence à ceux qui doivent venir ; il faut que nous paraissions ici comme des ecclésiastiques ordinaires. Si on venait à savoir ce que nous sommes, nul doute que nous ne fussions dénoncés aussitôt, on nous ferait passer pour jésuites et l'on pourrait nous susciter des tracasseries. Je vais toujours en rabat et ceinture. J'écarte tout ce qui pourrait donner de moi une autre idée que celle d'un prêtre du continent. En revanche, les prêtres qui sont auprès de Monseigneur sont fort édifiants ; le prélat a réellement l'esprit de Dieu et ne peut manquer de faire le bien de son diocèse. » (*EO Guibert, 338-340*)

19 avril 1835. A Tempier. Il célèbre à Aix. « Je me trouvai à l'archevêché pour le lavement des pieds ; insipide cérémonie, dénaturée comme elle l'est ici. Que signifie de laver les pieds à des enfants de chœur qui se disposent en riant à cette grande commémoration du grand exemple qui nous fut donné par le Sauveur ? Autant je suis touché quand je la fais à Marseille, autant elle m'a déplu ici. J'assistai à l'Office, puis je fis la visite des églises avec le Chapitre. Vous savez que le bon Dieu me fait la grâce d'exercer volontiers toutes les fonctions de mon ministère. » (*EO 8, 139*)

25 avril 1835. De Guibert. Le séminaire va ouvrir bientôt. « Nous serons logés à l'évêché jusqu'à ce qu'on ait placé au séminaire quelques meubles que les ouvriers doivent terminer ces jours-ci. L'ouverture aura lieu définitivement le 6 mai. Les quatre premiers jours seront employés à examiner les sujets, et le 10, Monseigneur, qui sera probablement arrivé, fera l'ouverture solennelle

par la messe du Saint-Esprit, avec sermon à la cathédrale, et puis le séminaire se rendra processionnellement dans la maison qu'il doit habiter. Nous avons cru devoir donner quatre jours d'expectative, parce que ces jeunes gens ne pourront pas arriver tous à point à cause de la distance et parce que la circulaire a été distribuée un peu tard. Maintenant on commence à croire ici que la chose est sérieuse. Ceux qui redoutent le séminaire se flattaient jusqu'ici que les difficultés nous arrêteraient ou du moins nous forceraient à renvoyer à plus tard cet établissement. Ce sont les prêtres qui le craignent plus encore que les jeunes ecclésiastiques. Ils savent que nos élèves sont destinés à les devancer bientôt, à les remplacer peut-être dans des fonctions dont ils ne sont pas toujours dignes. Et puis il faudra bien être régulier et porter le costume, lorsque les jeunes ecclésiastiques leur en donneront l'exemple. Tout cela ne les amuse pas. Néanmoins, ils dévoreront en secret leur chagrin, sans oser faire une opposition ouverte, parce que nous avons pour nous l'autorité, le droit et l'opinion publique. J'espère faire éviter à Monseigneur l'ordination qu'il se proposait de faire. J'ai vu plusieurs de ceux qui sont dans les ordres sacrés, et ils entendent facilement raison. Je leur ai représenté que si on les faisait prêtres maintenant, ils ne seraient bons qu'à être sacristains toute leur vie, tandis qu'après avoir fait leur séminaire, ils auront l'espoir d'être placés avantageusement. Cette raison les a touchés. Plusieurs prêtres de la ville, les vicaires surtout et même un curé, m'ont demandé de pouvoir suivre les cours du séminaire. Rien de plus juste, ils en ont grand besoin. » (EO Guibert, 340-341)

27 avril 1835. A Mgr Frezza. La fin du choléra ? « Je vous donne brièvement de mes nouvelles. Le choléra ne nous a pas tous tués. Je l'ai affronté selon mon devoir, sinon sans danger, du moins sans dommage pour ma santé. Chaque jour, il me fallait visiter plusieurs malades dans les hôpitaux et les maisons particulières. Dieu m'a toujours secouru, et ainsi je n'ai pu recueillir cette palme, que je désirais, du martyr de la charité.

Dieu a été glorifié dans les prières publiques que nous avons prescrites. Les médecins nous avaient annoncé une effroyable recrudescence de la maladie, et voilà que, se moquant de leurs prédictions, Dieu l'a chassée d'un souffle, l'épidémie a entièrement cessé avec la neuvaine d'adoration solennelle du très Saint Sacrement. C'est pour moi et pour tous ceux qui ont la foi, un miracle évident, plus merveilleux que celui de la résurrection d'un mort. Si le Saint-Père ignore ces choses, vous pouvez lui en parler, assuré que vous serez de demeurer toujours au-dessous de la vérité.

Les deux processions du Saint Sacrement, faites le premier et le dernier jour de la neuvaine, durèrent chacune cinq heures. Mon oncle, à cause de ses quatre-vingt-cinq ans, m'a laissé présider ces cérémonies. Il y avait douze mille personnes, des torches à la main, dans la procession et sur la place, où l'on donna la dernière bénédiction, plus de quatre-vingt mille. Représentez-vous le concert de tant de voix pendant le *Tantum ergo*, dans cette immense église qui avait le ciel pour coupole, et s'étendait aussi loin que le regard ; les larmes inondaient les visages. Dès ce moment, je compris que nous étions exaucés.

C'est une belle compensation à mes peines que de voir Dieu ainsi glorifié, tant d'âmes converties, et notre ville guérie par ces tout-puissants moyens employés auprès de la miséricorde infinie. Pourvu que Dieu soit exalté, que m'importe de demeurer humilié, négligé, abandonné presque de tous ? Que devant les hommes *viliior fiam plus quam factus sum* (que je devienne plus vil que j'ai été fait). Depuis que je suis au monde, Dieu m'a conduit par la main ; il m'a fait faire tant de choses pour sa

gloire que j'aurais eu à redouter l'orgueil si les hommes s'en fussent aperçus et m'eussent montré de la reconnaissance ; mieux vaut pour moi qu'ils soient injustes et ingrats, ainsi Dieu sera ma seule récompense, comme il est déjà ma seule force, mon unique espérance. » (EO 13, 260)

2 mai 1835. Au p. Mille. Suivre les plans de Guibert. « Je vous recommande de suivre exactement pour la bâtisse de votre clocher les notes du p. Guibert ; ne vous aventurez pas, je vous en conjure, de manière à vous compromettre. Nos finances sont misérables, ne tentez pas Dieu. J'improove d'avance tout ce qui ne serait pas dicté par la sagesse. Je vous autorise à dire la messe avant l'oraison, autant que le service du sanctuaire n'en souffrira pas ; mais soyez sur vos gardes contre la dissipation et ne vous croyez pas obligé de passer votre journée avec les ouvriers ; la communauté, les fidèles et vous, en souffririez également. Souvenez-vous que vous devez être le modèle de tous. Faites souvent votre oraison sur les devoirs de votre charge ; ce n'est pas peu de chose ; prenez garde à vous.

Le p. Guibert a passé maître dès son coup d'essai. Vous ne sauriez croire avec quelle promptitude et quelle habileté il a acheminé son affaire. Le séminaire est déjà disposé, et le 6 de ce mois l'ouverture solennelle en sera faite, vraisemblablement par Monseigneur lui-même qui sera de retour à cette époque. Le p. Guibert l'avait laissé à Bastia pour choisir un local propice et traiter avec les autorités. On s'étonne à Ajaccio d'avoir vu terminer en si peu de temps une opération à laquelle on ne voyait pas de fin. » (EO 8, 139-141)

3 mai 1835. À Guigues. Difficile gestion du personnel oblat. « Ce n'est pas sans peine, mon cher p. Guigues, que j'ai été obligé de revenir sur ma décision par rapport au p. Gignoux, mais il m'a été impossible de me refuser aux réclamations du supérieur de N.-D. du Laus qui ne pouvait pas absolument faire aller sa maison si je lui enlevais cet unique ouvrier. Quoique en trop petit nombre, vous êtes encore les mieux partagés à L'Osier ; c'est le Laus, c'est la Corse, c'est surtout la Suisse qui souffrent. Chaque supérieur avec raison parle pour sa maison, mais il faut aussi que vous ne perdiez pas de vue les besoins généraux et l'ensemble de la famille à laquelle je suis obligé de pourvoir. En Corse, par exemple, je croyais avoir fourni ce qu'exigeait l'importance de l'œuvre qu'on y entreprend, et dans le vrai, en y envoyant Guibert, Albini et Telmon, je ne laissais rien à désirer, mais quand il a fallu exécuter mon plan, six mille Italiens qui n'ont d'autre ressource pour leur salut que le p. Albini, ont poussé un cri de détresse, et voilà que ma conscience s'est refusée à leur enlever l'homme vraiment de Dieu qui fait parmi ce peuple une mission non interrompue, avec des fruits merveilleux. Cependant il faut un troisième directeur en Corse et je ne sais où le prendre avant la fin de l'année scolaire. Vous ne sauriez croire avec quelle habileté Guibert a conduit son affaire, lui tout seul, car Mgr l'Évêque était resté à Bastia tandis que Guibert traitait à Ajaccio avec les autorités civiles.

Je vous le dis, en passant, pour votre satisfaction. En Suisse, il leur fallait pour se remonter votre p. Vincens, car c'est trop longtemps y laisser dépérir le moral et le matériel sous la gouverne destructive de cette fiction de supérieur que l'impérieuse nécessité y a établi contre toute raison. Est-ce à dire que je veuille ne rien faire pour vous ? mon Dieu non ! mais je voudrais vous convaincre que j'ai plus de bonne volonté que de pouvoir. En vous donnant le p. Vincens, je vous ai sacrifié Billens, je vous le laisse pourtant, et bientôt je vous enverrai Kotterer qui a déjà fait avec succès ses premiers essais dans la chaire, et que vous stylerez aux autres branches de votre

ministère, en attendant l'ouverture des missions. Il est plein d'estime pour vous, dont il reconnaît la supériorité, il fait aussi beaucoup de cas du p. Vincens, et l'estime qu'il professe pour le p. Dassy me promettent une parfaite concorde et l'obéissance indispensable exigées par les Règles.

Vous ne me parlez pas dans votre dernière lettre de celle que je vous ai écrite dans une intention facile à comprendre. J'ignorais que nos Messieurs fussent allés à Bourg-d'Oisans, mais j'ai appris avec grand plaisir les bénédictions que Dieu a répandues sur leurs travaux. Si le curé tenait tant à ce qu'ils restassent huit jours de plus, il eût été avantageux de s'y prêter, surtout s'il est vrai qu'ils eussent complété l'œuvre. Nous nous sommes souvent rendus faciles sur ce point. C'est ce que nous venons de faire pour St-Julien près Marseille. Cependant s'ils étaient trop fatigués, je suis loin de les blâmer.

Quoique les voyages me soient devenus insupportables, je ne sais si je résisterai à l'envie d'aller vous voir cette année. Si M. l'Évêque de Valence comptait un peu plus sur ma complaisance et était pénétré davantage du malheur de tant de populations de son diocèse qui depuis 25 ans n'ont pas été visitées par leur premier Pasteur, il m'en fournirait l'occasion en me priant de faire mon office dans quelques-unes des montagnes qui vous avoisinent. Indépendamment de ce prétexte pour me rapprocher de vous, il peut se faire que je m'y détermine par le seul désir de vous voir et de visiter votre sanctuaire. Je n'hésiterais pas s'il était possible que je me dispensasse de pousser jusqu'à Grenoble pour saluer Monseigneur l'Évêque, mais je sens que cela ne se peut pas. Je réfléchirai encore un peu là-dessus. Dupuy s'est fait paresseux pour écrire, faites-lui-en un petit reproche amical de ma part ; quant à vos confrères, c'est moi qui suis en retard, mais j'ai si peu de temps à moi ! Aujourd'hui j'ai profité du moment de la grand-messe à laquelle la pluie m'a empêché d'assister pour m'entretenir un peu plus longuement avec vous. Je vous embrasse tendrement ainsi que mes autres enfants. + Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie.

P.S. Vos lettres ne renferment pas assez de détails, et sont parfois trop difficiles à déchiffrer. Dans le temps n'aviez-vous pas parlé d'un sujet qui s'était présenté pour Frère. Je l'avais annoncé au noviciat. J'ai envoyé le F. Ferrand en Corse. Il ne nous reste plus que le F. Roux. C'est une espèce rare, mais nécessaire, et quand on en trouve, il est important de les bien former. » (EO 8, 141-143)

9 mai 1835. De Guibert. Mise en route sans Albini. « Le bateau qui aurait dû arriver vendredi n'est arrivé que mardi. Nous avons eu des craintes très sérieuses sur le p. Albini, à cause de la tempête qui a duré plusieurs jours, et pendant laquelle les vaisseaux étaient à peine à l'abri dans notre golfe. Nous attendions des nouvelles avec une impatience mêlée d'inquiétude. Le mardi matin, en paraissant à ma fenêtre, je vois le bateau entrer dans le port. Je fus soulagé ! Le cœur me battait de joie. J'envoie le Frère Ferrand pour recevoir notre voyageur, et quelques instants après je reçois votre lettre qui m'annonce le naufrage (*Albini ne vient pas*). Vous pouvez vous représenter toute ma douleur, mes cris, mon désespoir. Ce fut un moment. Maintenant que j'ai repris tous mes sens, je viens vous dire que je me soumetts, comme je le dois, à ce que vous avez décidé, sans dissimuler les inconvénients que ce parti entraîne. Nous pourrons, j'espère, faire face au matériel, quoiqu'il soit bien fort pour deux hommes ; mais l'effet moral ne sera pas le même. J'aurais désiré que, dès le début, nous eussions pu nous établir sur un pied imposant. Le nombre des élèves ne sera pas très grand et ne s'élèvera pas au-dessus de quinze à dix-huit. Mais il ne faut pas moins de professeurs pour cela, et les prêtres de la ville viendront grossir notre auditoire. Comme il faut

manœuvrer suivant le vent, j'ai dû régler qu'il n'y aurait, pour le moment, que deux classes principales : l'une sur la philosophie et l'autre sur les prolégomènes de la théologie. Je crois que cela répond aux besoins de nos étudiants. Je serai chargé de la première, et le p. Telmon prendra pour lui la seconde, dont l'objet rentre dans le cours qui lui sera spécialement assigné par la suite. Il sera, en outre, chargé de la classe d'Écriture sainte, qui se réduira aussi à des prolégomènes, ainsi nous ne faisons que préparer des éléments pour le mois d'octobre. Ceux qui sont dans les ordres sacrés ne sont pas les plus empressés à se présenter. Toute la ville applaudit de tout son pouvoir à l'établissement du séminaire. Le mot qui est dans toutes les bouches est celui-ci : « Enfin nous aurons de bons prêtres. » Les élèves viendront coucher ce soir dans la maison. Plusieurs arriveront la semaine prochaine ; ils tâchent de gagner quelques jours ; ils sont si pauvres ! La pension les a beaucoup effrayés.

Notre prise de possession de la maison est on ne peut plus édifiante. Le premier jour, le Frère alla nous acheter un pain à la boutique. Quand la nuit arriva, nous nous aperçûmes que nous n'avions point de lampe ; le Frère courut encore à la boutique. Enfin au moment de faire nos lits et de prendre notre repos, nous reconnaissons que les draps sont encore tout humides de la lessive ; nous allumons un grand feu, et chacun fait sécher ses draps de son mieux. Depuis huit jours que nous habitons la maison, nous nous sommes pourvus de tous les objets nécessaires. Nous restons dans les limites de la pauvreté religieuse, mais nous ne manquons de rien. » (*EO Guibert, 342-344*)

9 mai 1835. De Guibert à Tempier. Albin serait plus utile à Ajaccio qu'à Marseille. « Vous serez, mon bien-aimé père, le premier puni du refus que vous nous faites du p. Albin. Vous ne recevrez plus de ces longues lettres qui vous font tant plaisir. Quand je vous écrirai, ce sera toujours en courant. Vous n'aurez plus de ces détails qui vous rendront présent sur les lieux, et je prévois que vous serez forcé quelque jour de m'imposer la pénitence d'aller vous rendre compte de vive voix de toute ma gestion.

Le P. Albin laissera douze cents Italiens à Marseille, il en trouvera ici douze mille, car ce père opérerait ici un bien prodigieux, indépendamment du séminaire. Il y a si longtemps que ce pays n'a pas vu un apôtre ! Il contribuerait aussi par ses vertus, sa simplicité, à nous concilier l'esprit du clergé et à nous donner plus d'action sur lui ; vous consommerez le sacrifice, puisqu'il était commencé. » (*EO Guibert, 344*)

22 mai 1835. De Guibert. En pleine activité. « Le séminaire est maintenant en pleine activité. Les cours ont lieu depuis le 10 et nous sommes arrivés au nombre de quatorze élèves. C'est peu, mais c'est un prodige, vu la saison avancée et le manque total de récolte l'an passé. Ce qui oblige plusieurs à attendre plus tard à se présenter. Les demandes pour le mois d'octobre se multiplient tous les jours. Je prévois qu'à cette époque nous aurons plus de cinquante élèves. Vous concevez que notre communauté a été informée pendant quelques jours, et nous ne sommes pas encore sur un pied parfaitement régulier. Les jeunes gens sont si nouveaux, si étrangers, je ne dis pas à la piété, mais aux simples pratiques du christianisme ! Il faut leur apprendre à faire le signe de la croix. Sous le rapport des études, ils ne valent pas mieux. Il faut cependant avouer qu'il y a de l'étoffe, comme l'on dit. Ils sont dociles en général, mais il faut qu'on leur donne la raison de tout. Nous avons eu une très bonne idée d'ouvrir notre séminaire dès à présent. Nous formerons le petit nombre que nous avons, et ce sera un noyau précieux, et dont nous nous servirons pour former les autres ; si

nous avons eu tout à coup une communauté nombreuse, composée des mêmes éléments que nous avons aujourd'hui, je doute que nous eussions pu la dominer et l'influencer à notre gré. Nous avons éprouvé une vive opposition des ecclésiastiques de notre ville. Ce sont de mauvais sujets qui ne portent la soutane que pour gagner vingt sols à un enterrement, et qui n'ont de l'état ecclésiastique que l'habit, qu'ils déshonorent. Ils ont essayé de tous les moyens pour détourner ceux qui nous arrivaient de l'intérieur, en s'efforçant de les persuader que nous les ferions mourir de faim et mille autres choses ridicules. Ils sont bien déconcertés aujourd'hui.

Mgr l'Evêque est enfin arrivé. Il a trouvé son séminaire tout fait et en plein exercice. Il a visité la maison et a montré la plus grande satisfaction. Il témoigne à qui veut l'entendre combien il nous estime et nous aime.

Nos santés se soutiennent assez. Nous sommes néanmoins surchargés d'ouvrage. J'espère que nous irons jusqu'au bout sains et saufs. Le Frère Ferrand nous a rendu les plus grands services pour organiser notre séminaire. Nous n'en serions pas venus à bout avec des domestiques corses. Il se trouve fort bien ; le climat lui est très favorable. » (*EO Guibert, 345-346*)

23 mai 1835. A Aubert. Des ennuis de la part de mauvais prêtres. « Loin d'espérer quelque repos, mon cher enfant, je vois naître chaque jour de nouveaux ennuis qui mettent ma patience et mon dévouement à des épreuves, j'ose dire, au-dessus des forces humaines. Les mauvais prêtres voudraient lasser mon courage après avoir trompé ma bonté. Ils n'y réussiraient pas si je ne me persuadais toujours plus que les hommes, à une bien légère exception près, ne valent pas la peine qu'on s'occupe de leur bien. » (*EO 8, 143*)

27 mai 1835. A Guigues. Savoir passer du temps à l'intérieur de la communauté. « Je vois avec peine que vous vous surchargez de travaux ; je n'approuve pas du tout cette méthode, elle a le double inconvénient d'épuiser vos sujets et de les tenir trop longtemps hors de la maison. Il est absolument contraire aux Règles de faire ce service extérieur continu. Laissons de côté toute pensée trop humaine. Si les missionnaires de Lyon sont appelés, que Dieu bénisse leurs travaux. Mais gardez-vous bien de vous forcer pour soutenir la gageure. Au nom de Dieu que l'on rentre dans l'intérieur de la communauté pour s'y renouveler dans l'esprit de sa vocation, autrement c'en est fait de nos missionnaires, ils ne seront bientôt plus que des cymbales retentissantes. La responsabilité pèse sur vous, mon devoir est de vous en avertir. Tenez beaucoup à l'exacte observance des Règles, faites entre autres choses la conférence théologique, souvenez-vous que c'est de rigueur. Je ne vous tiens pas quitte de me rendre compte des personnes et des choses au moins une fois le mois. À cet égard, votre correspondance laisse beaucoup à désirer. J'ignore complètement où en sont vos sujets et où vous en êtes vous-même. Je vous prie de dire aux pères Dassy et Vincens que leurs lettres me font toujours le plus grand plaisir ; si je ne leur réponds pas, c'est pour ne pas multiplier les ports de lettres qui sont ruineux pour les maisons. Je n'ai pu encore envoyer à Ajaccio que Guibert, Telmon et le F. Ferrand, sans lequel Guibert me dit qu'il n'aurait pu ouvrir son séminaire, tant il leur est utile. Qu'on ne fasse pas cas des bons Frères après cela ! Aussi je vais admettre à sa dernière oblation le F. Roux. Fournissez donc quelque chose, vous autres. Avec Kotterer, je vous avais destiné Bernard, le thaumaturge de la Suisse, mais une nécessité impérieuse m'a forcé de changer d'avis à mon grand regret. Apprenons de plus en plus à calmer nos désirs et à

soumettre notre volonté à la marche que la Providence nous indique par les événements qu'elle permet ou qu'elle fait naître. Adieu, je vous embrasse et vous bénis tous. » (EO 8, 143-144)

3 juin 1835. De Guibert. Ce qu'il pense de la méthode de gouvernement du diocèse. « Nous ne saurions trop bénir la Providence de nous avoir amenés dans ce pays ; indépendamment du bien que produira le séminaire, nous trouverons une mine d'excellents sujets. Il faut convenir qu'il y a dans la Corse des dispositions étonnantes. Je crois que, si ce pays était civilisé et cultivé comme nous le sommes en France, il fournirait des grands hommes pour toute l'Europe.

On a représenté à Monseigneur qu'il déversait le mépris sur son clergé et sur son pays, en paraissant croire qu'on ne pourrait trouver dans tout le diocèse un prêtre capable d'être grand vicaire et trois pour diriger un séminaire. Au plus fort de la tempête, Mgr l'Evêque me fait appeler pour me demander mon avis. J'ai dit nettement qu'on devait nommer grand vicaire Monsieur Sarrebayrouse, tant à cause d'une sorte d'engagement pris à son égard, que dans l'intérêt du projet de réforme que l'on doit poser comme point de départ de l'administration. Tant qu'elle ne sera composée que de Corses, il sera impossible d'opérer les changements profonds que l'on médite. Mon avis ne fut pas goûté. On préféra la finesse à la force. Monseigneur me dit qu'il voulait leur donner une administration française sous un manteau corse, que les grands vicaires titulaires ne seraient rien, et qu'il n'avait besoin que de l'abbé Sarrebayrouse et de moi. Je répondis que les apparences avaient aussi une grande valeur en administration, et que bien des gens ne voient que le manteau ; que, pour ce qui me concerne, Sa Grandeur pouvait compter sur moi, mais que tous ne faisaient pas par état profession d'un dévouement aussi pur. Il a bien voulu me nommer chanoine honoraire, avec rang parmi les chanoines titulaires. Je lui ai fait comprendre qu'il valait mieux attacher cette dignité à la charge du supérieur du séminaire, et c'est ce qu'il a fait par une ordonnance. Du reste, je suis décidé plus que jamais à me renfermer dans le cercle de mon séminaire, et de ne prendre à l'administration diocésaine que la part que m'impose le devoir de ma charge. Mes idées ne se rencontreraient pas toujours avec celles de l'Evêque. Je ne voudrais pas gouverner par la ruse un pays où tout s'est fait jusqu'ici par finesse, par l'intrigue, la cabale et l'influence des partis. Il aurait fallu se séparer brusquement du passé et adopter une marche ferme, franche, décidée, et environner tous ses actes d'une justice si éclatante, qu'elle frappât tous les yeux comme la lumière du soleil. On froisserait ce qu'il y a de méchant parmi les prêtres ; mais on aurait pour soi l'opinion publique, qui est lasse de leur conduite.

Je veux pendant ces vacances aller visiter un ancien couvent qu'on vient de mettre en vente pour voir si on ne pourrait pas en faire une maison de mission. » (EO Guibert, 346-347)

4 juin 1835. À Courtès. Le nouvel archevêque d'Aix. « Je ne vois point d'inconvénient, mon cher Courtès, à ce que M. Paraudier (Missionnaire de France) prêche dans votre église, mais voudra-t-il attendre si longtemps à Aix pour vous rendre service ? Ce brave homme est sujet à caution. Sa volonté n'a jamais été permanente, il pourrait bien l'avant-veille vous annoncer son départ, ainsi engage-le bien fort et ferme.

Décidément j'irai à Aix, M. Bony m'a invité de la part de MM. ses collègues pour donner la confirmation le lundi de la Trinité. Il devait m'envoyer quelques ordinands étrangers, mais comme on ne fait point ici d'ordination à la Trinité, j'ai préféré arriver à Aix quelques jours plus tôt et y

faire l'ordination de ceux qu'ils jugent à propos de me présenter. Ils reculent pour les diocésains devant une difficulté qui n'en est pas une pour moi. Je leur ai fait connaître mon sentiment, je ne sais pas s'ils y adhéreront. Toujours faut-il prévenir notre Reinaud pour qu'il se prépare au diaconat. Mon projet est d'arriver à Aix jeudi soir 11 juin et d'y rester jusqu'au mercredi. Tu te trompes en croyant que le Père maître et le nouvel oblat (Auguste Roustan) m'ont instruit de la cérémonie qui a eu lieu l'autre jour dans ta maison, je ne l'ai appris que par toi. Leur lettre se serait-elle perdue, informe-toi s'ils ont écrit et par quelle voie.

Je croyais que le nouvel Archevêque (Mgr Bernet, évêque de La Rochelle) avait consenti à sa translation, car j'étais dans l'idée que ces sortes de nominations n'étaient rendues publiques qu'alors que le Gouvernement s'était assuré du consentement des prélats. Oui ou non est vite dit. À quoi bon tant de tergiversations. Je présume que M. Dupont se sera plus vite décidé pour Avignon ? C'est un singulier système et bien peu conforme à l'esprit de l'Église, que d'établir une espèce d'avancement parmi les évêques. C'est en quelque sorte légaliser un abus. Les archevêques comme les évêques devraient être nommés d'emblée et ne quitter leurs sièges que pour aller au ciel ou pour des raisons réelles d'utilité pour l'Église.

Adieu, mon cher fils, tu vois que je suis toujours le même. Les abus me choquent, m'affligent partout où je les rencontre, mais ils n'en subsisteront pas moins, et quand le saint M. Duclaux disait un jour en plein séminaire que Dieu m'avait suscité pour relever la discipline énervée de l'Église, il aurait dû ajouter que dans la petite sphère où je devais être circonscrit, j'y mourrais à la peine et j'en serais le martyr. Adieu. Le courrier d'aujourd'hui m'apporte l'intéressante lettre du p. Aubert et celle du nouvel Oblat. » (*EO 8, 145-146*)

9 juin 1835. À Guigues. Envoi de Kotterer. « Très cher p. Guigues, cette lettre vous sera remise par notre p. Kotterer qui va se placer sous votre obéissance. Je vous assure qu'il n'a pas dû faire un grand effort pour se soumettre à cette destination, tant elle était de son goût. Il part dans les meilleures dispositions, j'ai tout lieu de croire qu'elles ne se démentiront pas. Le p. Kotterer est plein d'estime et d'affection pour vous, il fait beaucoup de cas de ses autres frères, et j'espère qu'il se conduira de manière à s'attirer votre amitié et celle des autres Pères de la maison. Je persiste à penser que c'est le sujet qui était le plus propre pour votre maison. Je vous recommande de le bien soigner. Avec quelque défaut dans le caractère, il est susceptible de bons procédés. Il a bon cœur, et l'on se trouve bien de le raisonner. Je trouve qu'il a gagné sous le rapport du caractère. Je dois vous dire qu'il n'avait pas parfaitement contenté ses maîtres dans la classe de théologie, non point qu'il ne pût pas se bien acquitter de sa tâche s'il l'eût voulu, mais parce qu'il s'était fait un système qui n'est pas, quoi qu'il en dise, celui d'un bon écolier. J'en conclus qu'il faut tenir la main à ce qu'il étudie encore la théologie. Il serait porté davantage pour d'autres sciences. Ne négligez pas les conférences de théologie prescrites par la Règle, je n'entends en dispenser personne dans aucune maison. Tenez-y la main chez vous.

Je viens d'être invité à faire l'ordination à Avignon le 28 de ce mois, ce ne sera donc que les premiers jours de juillet que j'aurai le plaisir d'aller vous embrasser. Il ne faut pas encore en parler dans le pays, il vaut mieux qu'on ne le sache que quand je serai arrivé. Ménagez votre monde cet été. On ne peut pas travailler toute l'année sans relâche dans votre ministère. Adieu, mon très cher

p. Guigues. Vos lettres sont un peu trop rares. Je vous embrasse et vous bénis. + Ch. Jos. Eug., évêque d'Icosie. » (EO 8, 146-147)

Vers le 10 juin 1835, Mgr de Mazenod donne officiellement sa démission de vicaire général et quitte Marseille. Il est remplacé à ce poste par l'abbé Chaix, ancien curé de Notre-Dame du Mont.

16 juin 1835. A son oncle. Regret de s'éloigner. « Croyez, mon cher oncle, que c'est avec un véritable regret que je m'éloigne de vous. C'est le mal le plus sensible que pût me faire l'indigne sujet que l'enfer inspire. » (Dans Rambert I, p. 696)

18 juin 1835. A Tempier. La cause de béatification de Jean-Baptiste de La Salle. « Ne vous troublez pas des instances que font les Frères (des Ecoles chrétiennes) ; nous savons comment on procède à Rome. Je tiens à n'être remplacé par personne pour la direction de ce procès. C'est moi qui ai décidé l'entreprise de cette cause à Rome. Si elle est couronnée du succès que j'en attends, la Congrégation des Frères me le devra. » (EO 8, 147)

23 juin 1835. À Tempier. Ministère épiscopal à Aix et environs. « Je n'aurai pas perdu mon temps à Aix, très cher ami, ordination, confirmation générale, confirmation à La Roque d'Anthéron, confirmation à Lambesc, item au petit séminaire et au pensionnat des Hospitalières, item à celui des Ursulines, item au collège, sans compter quelques malades. Office pontifical à St-Sauveur le jour de la Fête-Dieu, procession du Saint Sacrement, enfin consécration de l'église des Frères Gris. C'est par là que je clôturerai ma mission dans le diocèse d'Aix, le jour même de mon départ pour Avignon c'est-à-dire demain. Je vous écrirai de cette ville, supposé qu'on m'y retienne pour donner la confirmation après l'ordination. Si on ne me propose pas de remplir ce ministère dans l'attente de leur Archevêque, je filerai pour L'Osier dès le lundi.

Je n'entre dans aucun détail par écrit sur les affaires de Marseille parce que ce serait trop long et en pure perte. Jeancard discutera avec vous tous et vous ferez pour le mieux. La difficulté de former un tribunal doit être pesée dans la balance. C'est en pareille occasion que l'on reconnaît la pauvreté de notre diocèse. Vous aurez eu le plaisir de voir ce matin le radieux orateur encore tout plein du sujet qu'il a discuté avec tant de chaleur dans la longue séance d'hier. Sans doute cela ne l'aura pas gêné le moins du monde avec l'Evêque dont il brave l'autorité. Je pense qu'on l'aura traité avec le mépris que sa conduite mérite. Voyez si Gandolfe ne ferait pas mieux à la cathédrale, supposé que vous vous déterminiez à le placer. Tenez à ce que Cailhol et Jeancard assistent aux Conseils. Adieu, je vous embrasse, ainsi que le bon Oncle et Cailhol. » (EO 8, 147-148)

26 juin 1835. A son oncle. « J'éprouve, mon cher oncle, une sorte de peine à être loin de vous le jour d'une si belle fête pour votre diocèse (le Sacré-Cœur). Quelles que soient les consolations spirituelles que je rencontre dans ma marche, on peut dire apostolique, je gémiss et suis vraiment contrarié du motif qui a déterminé mon voyage. C'est vraiment trop fort d'être obligé de céder la place à la révolte et à l'audacieuse calomnie, personnifiée dans la personne de cet indigne pamphlétaire, qui s'est donné la mission d'outrager votre autorité et notre très saint ministère. » (Dans Rambert I, pp. 696-697)

29 juin 1835. A Tempier. Il a été bien reçu à Avignon. « Ce n'est rien que les égards les plus respectueux, les attentions de tout genre, l'empressement soutenu du supérieur du grand séminaire et de tous les directeurs, mais c'est la cordialité de leurs soins et tout ce que peut inspirer une estime qu'on pourrait croire inspirée par l'amitié la plus prévenue. Dans tous les exercices, c'est moi qui fais les fonctions de supérieur. J'ai toujours dit la messe de la communauté. Le jour que je demeurai en retraite et que je suivis exactement tous les exercices, le supérieur tint beaucoup à ce que j'adressasse la parole aux élèves, ce que je ne pus refuser. L'ordination, qui n'avait pas eu lieu depuis trois ans, a été des plus touchantes ; les Vicaires Généraux y assistaient. Il y avait quarante-huit ordinands, tous bien édifiants, dont sept prêtres. Le Chapitre vint en corps m'inviter à porter le Saint Sacrement et à officier aux vêpres du dimanche de l'ordination 28 juin, ce que je leur promis sans difficulté. La procession a duré trois heures. Je me plais beaucoup au séminaire. Ceux qui le dirigent sont pleins de l'esprit de Dieu et leurs élèves en profitent bien. » (EO 8, 148-149)

Fin juin 1835. De Guibert. Fin des classes et projets. « Nous touchons à la fin de nos classes. L'examen général aura lieu jeudi et vendredi. Nous avons montré à nos élèves la logique, les prolégomènes de la théologie et un traité abrégé des attributs de Dieu. Ils sont étonnés de leurs progrès. Habités à la paresse et à étudier sans méthode, ils ne pouvaient croire qu'on pût apprendre tant de choses en si peu de temps. Ils ont acquis la facilité de parler latin, l'habitude de l'argumentation, et ils ont pris une idée de la vie régulière. Les deux derniers jours seront consacrés à des exercices spirituels, à leur donner un règlement pour les vacances, etc. Les demandes pour le mois d'octobre se multiplient tellement qu'il nous sera impossible de recevoir tous ceux qui se présentent. Il y en a déjà soixante et tous les jours il en vient de nouvelles. Nous serons forcés de nous arrêter faute de local. Il serait possible cependant qu'au mois de janvier, nous fussions mis en possession de la préfecture qui est un beau et heureux local. Le préfet, qui vient d'arriver et que j'ai vu, m'a dit qu'il allait donner des ordres pressants pour faire approprier et meubler le nouvel hôtel de la préfecture et qu'il espérait pouvoir nous céder la place au commencement de 1836. Ce fonctionnaire m'a très bien reçu et est venu me rendre ma visite dès le lendemain. Il est mal avec l'Evêque, et c'est une des causes qui entravent le bien du diocèse. » (EO Guibert, 347-348)

2 juillet 1835. Arrivée de Mgr de Mazenod à Notre-Dame de l'Osier.

5 juillet 1835. A sa maman. De N.-D. de l'Osier. « Je vous ai écrit d'Avignon, ma chère maman, une petite lettre simplement pour vous donner signe de vie. Je vous écrirai plus longuement de L'Osier où je suis depuis deux jours. C'est un lieu charmant où vous ne pouvez pas manquer de venir quand on aura approprié des chambres pour les pèlerins ; à quoi l'on travaille en ce moment. Je ne compare pas ce sanctuaire à celui de Notre-Dame du Laus ; c'est tout autre chose. Chacun a son mérite propre. Celui-ci ne l'emporte pas encore pour la dévotion, quoiqu'elle commence déjà à se faire remarquer. Avec le temps et les soins que se donneront nos missionnaires pour donner une bonne direction à la piété encore assez mal entendue d'un grand nombre de ceux qui viennent ici, les choses changeront de face et Dieu sera glorifié comme il l'est au Laus. Je me propose de passer dans cette charmante solitude au moins huit jours...

Vous ne seriez pas contente si je ne vous disais pas que je me porte à merveille. J'ai prêché ce matin à la messe que j'ai dite au peuple de ce village et aux fidèles qui s'étaient rendus sur les lieux. Ma voix était éclatante et je n'ai pas été fatigué du tout. Je vous ai dit que j'avais été comblé d'attention

à Avignon. J'étais fort bien au grand séminaire où je me serais arrêté volontiers quelques jours de plus si je n'avais pas été attendu ici. Je n'ai fait que passer à Valence où je dis la sainte messe le jour de la Visitation. Je repartis de cette ville dès le matin et en quelques heures je fus rendu à L'Osier par un très beau chemin dans un superbe pays. La seule chose qui me déplait ici, c'est de m'y trouver au milieu des ouvriers qui réparent l'église ; mais dès mon arrivée, j'ai fait transporter le Saint Sacrement dans la maison où nous pouvons adorer et prier en silence, loin des décombres, de la poussière et du bruit. C'est là où je m'entretiens volontiers de vous, ma chère maman, avec le bon Dieu à qui sans doute vous me recommandez de votre côté. Adieu, très chère et toute bonne mère. Je vous embrasse de tout mon cœur, j'embrasse aussi notre Louis en lui rappelant combien je l'aime. + Ch. Jos. Eug. Évêque d'Icosie. » (EO 13, 123)

9 juillet 1835. A Tempier ? Sur N.-D. de l'Osier. « Si je n'avais pas ces soucis, je me plaindrais toujours plus dans cette maison, le séjour en est délicieux. J'allai avant-hier sur les bords de la petite rivière qui coule vers les confins de la paroisse, nous ne voyions que prairies et bocages, l'œil était ravi de l'aspect de ces coteaux si frais et si ombragés. Il fut un peu pénible pour moi de remonter parce que je ne suis pas accoutumé à grimper ; mais n'importe, cette promenade fut très agréable. Le jardin, nouvellement planté, est plus que joli, pas un arbre n'a manqué. On n'a pas négligé de joindre l'agréable à l'utile, on a intercalé dans l'allée du milieu un rosier arbre entre chaque arbre fruitier ; toutes ces fleurs brillent de leur éclat, et nous n'y touchons que pour en garnir les vases que nous entretenons devant le Saint Sacrement.

J'ai été très édifié de l'union et de la concorde entre tous les habitants de cette maison. Je n'ai pas encore eu de conférence particulière avec chaque membre, mais l'ensemble est très bien, soit pour l'exactitude, soit pour la conversation. Je ne manque aucun exercice et je suis toujours avec eux dans le temps libre. » (Dans Rey, I, p. 627)

13 et 14 juillet 1835. A Tempier. Calomnies dans un journal. « ...J'aurais voulu être oublié du monde autant que je l'oublie moi-même. Mais il paraît que l'esprit infernal ne consent pas à me donner du répit. Absent comme présent, il me poursuit de ses calomnies et il continue à me persécuter avec toute la fureur de la haine qu'il m'a jurée. Il y aurait vraiment de quoi donner de l'orgueil. Les méchants me redoutent donc beaucoup, tout inoffensif que je suis. Mais non, ce n'est pas de l'orgueil que je ressens, mais une véritable confusion de n'avoir pas rempli mon devoir dans toute son étendue, en ménageant trop longtemps ceux qui me savent si peu de gré aujourd'hui de l'excès de ma confiance dans leurs fausses promesses de repentir.

Quelque absurde que soit l'article que vous m'avez transmis, je n'aurais pas voulu qu'on le laissât sans réponse. Vous aviez beau jeu pour prouver que le rédacteur était un suppôt de la police, puisque réellement vous aviez reçu à mon adresse une lettre du cardinal Pacca et que la police seulement avait pu l'en informer. Mais en avançant que le contenu de cette lettre était plein de bienveillance, comme le sont toujours toutes les lettres de Son Éminence, vous accusiez de flagrantes calomnies l'indigne auteur de l'article, et pour que tout le monde pût se convaincre de la vérité, après l'avoir fait lire à la *Gazette*, vous auriez déposé l'original au secrétariat de l'évêché avec ordre de le montrer à tout venant.

Le 14. Je me mets peu en peine de tout ce que les méchants font contre moi ; je serais quelquefois tenté de me soustraire même à l'ennui de savoir ce qu'ils tramant contre moi, en ne m'occupant plus du tout des hommes. Cependant, je conçois qu'il n'est pas opportun de livrer la sainteté de mon caractère et l'honneur de mon ministère à la calomnie et à la méchanceté d'hommes qui veulent flétrir dans ma personne toute l'administration et l'évêque diocésain lui-même. Il me semble que mon oncle devrait protester publiquement... Mais je livre, comme de coutume, mon opinion au jugement d'autrui et me tiens en repos, sans inquiétude comme sans efforts. Que l'on agisse donc en toute liberté : qu'on fasse beaucoup, peu ou rien, cela m'est indifférent, car je ne donnerais pas une pipe de tabac pour l'opinion des hommes. » (EO 8, 149-150)

14 juillet 1835. Guibert, en route vers Paris, s'arrête à N.-D. de l'Osier pour rencontrer Mgr de Mazenod.

16 juillet 1835. Acte de visite de Notre-Dame de l'Osier. (Voir en 2ème partie)

16 juillet 1835. A Mgr de Forbin Janson. Entre évêques persécutés. « Il faut, mon très cher Seigneur, des occasions extraordinaires pour que deux anciens amis, qui se reposent l'un et l'autre sur les sentiments bien connus de leur cœur, s'écrivent. On dirait que c'est la mer à boire que de rompre de loin en loin un silence obstinément gardé de part et d'autre. Je ne sais à quoi attribuer ce phénomène, mais cela est ainsi. Je remarque seulement en passant que c'est toujours moi qui romps la glace ; il est vrai que je suis payé sur-le-champ d'une aimable réponse ; mais il y en a pour un ou deux ans, sauf à recommencer de plus belle pour finir tout de même aussitôt. Il arrive dans l'intervalle des événements très marquants, et qui doivent nécessairement intéresser beaucoup ceux qui nous aiment ; le bruit public l'apprendra assez tôt à notre ami qui apparemment n'avait pas senti assez vivement l'injustice d'une persécution qui avait pourtant révolté toutes les facultés de son âme. C'est ainsi que vous avez fait votre paix avec le Gouvernement, que vous avez nommé un coadjuteur, que vous avez, dit-on, refusé de venir gouverner notre métropole sans que j'aie jamais su par vous un seul mot sur toutes ces choses. Un autre n'en conclurait-il pas qu'il s'est trompé pendant plus de trente ans lorsqu'il vous a cru son ami. Je suis pourtant bien le vôtre et rien de ce qui vous intéresse ne me sera jamais indifférent. Dites-moi donc où vous en êtes, et si vous avez encore l'espoir de faire le bien au milieu d'une société si peu disposée à en profiter. Pour moi, je suis si fatigué des hommes que toutes mes combinaisons aboutissent à me ménager une retraite dans la solitude pour y vaquer uniquement à l'affaire de mon salut dans la paix d'une vie régulière partagée entre la prière et les occupations de mon choix, qui ne seront plus troublées par les exigences de tous ceux dont on est le supérieur et qui dans le fait sont réellement nos maîtres.

J'éprouve l'avant-goût de ce bonheur dans le sanctuaire où je suis venu passer quelques semaines, après avoir rempli les fonctions de notre saint ministère dans les diocèses d'Aix et d'Avignon ; qu'il m'en coûte que des devoirs impérieux ne me permettent pas de pouvoir encore réaliser un projet conçu depuis longtemps et après lequel je soupire.

Cette lettre vous sera remise par M. Guibert, supérieur du grand séminaire d'Ajaccio. Je vous recommande cet excellent prêtre comme un de mes plus chers enfants, digne de toute votre estime par ses vertus et toutes ses bonnes qualités. Vous pouvez parler avec lui à cœur ouvert et de vous et

de moi, je n'ai rien de caché pour lui et il mérite votre confiance comme il jouit de la mienne. Je réclame pour lui toutes vos bontés. » (EO 15, 261-262)

16 juillet 1835. De Tempier à Mgr de Mazenod. Rester loin de Marseille. « Monseigneur (Fortuné) désire beaucoup que vous demeuriez hors de l'influence épidémique, puisque vous vous trouvez absent. Nous recevons à l'instant une lettre du Maire qui désire que l'on ne sonne plus les glas pour les morts, parce qu'il prétend que ce bruit des cloches effraye la population. Cette demande est assez ridicule, nous n'avons encore pris aucune détermination à cet égard. » (EO Tempier II, 91)

16 juillet 1835. De Courtès. Le choléra à Aix. « Ce jour restera mémorable dans l'esprit des habitants ; ce matin, à 4 heures, le nuage funeste a enveloppé la ville et à 10 heures, plus de trente victimes avaient été frappées par le choléra comme par la foudre. J'ai été obligé d'envoyer deux prêtres à l'hôpital pour aider l'aumônier de service ; tous les cholériques ont été administrés, il en est mort la moitié. Il est 10 heures du soir, le p. André rentre, il a confessé pendant toute la journée. Le Grand Séminaire a été transformé en hôpital. » (Dans Rey I, p. 632)

17 juillet 1835. De Tempier à Mme de Mazenod. Précautions face au choléra. « Madame, On vient de nous dire que le choléra s'est déclaré à Aix d'une manière assez alarmante dans son début, puisqu'on assure qu'il y a eu 14 décès. Si cela est ainsi, je pense, Madame, que vous ferez très bien de quitter la ville et de vous retirer avec Louis à Saint-Martin. C'est le sentiment de Monseigneur et je ne doute pas que votre fils, s'il était ici, ne vous donnât le même conseil et ne vous pressât même vivement de prendre ce parti. Je crois que dans ce cas vous feriez bien d'amener Césarie avec vous. Il n'y a assurément rien à craindre à St-Joseph, puisque aucun cas ne s'est encore déclaré dans ce quartier, ni peut-être dans toute la campagne de Marseille, mais vous conviendrez que si vous étiez absente et que le choléra gagnât du côté de St-Joseph, nous serions bien en peine pour faire voyager cette enfant. Vous nous ferez savoir à quel parti vous vous arrêterez. Que Louis n'aille pas faire des calculs pour ses examens. Il ne sera pas le seul étudiant à quitter la ville et les professeurs sauront bien les examiner à la rentrée des classes.

Rappelez-vous, Madame, qu'il faut suivre un régime lorsqu'on est sous une influence cholérique, et qu'un dérangement d'estomac est une prédisposition dangereuse. Madame de Boisgelin est partie hier au soir. Nous nous portons tous bien ici, quoique entourés de morts, car dans deux jours il vient de mourir quatre grandes personnes dans une même maison, celle qui est vis-à-vis les fenêtres du cabinet de Monseigneur. Heureusement notre saint prélat habite, comme vous le savez, l'appartement qui est au fond de la galerie et où il respire l'air pur de la mer.

Vous savez, Madame, avec quel intérêt et quel respectueux attachement je suis, Tempier, v.g. (EO Tempier II, 92-93)

17 juillet 1835. De Tempier à Mgr de Mazenod. Choix de ne pas protester. « Après avoir pesé toutes choses avec M. Jeancard et M. L. Cailhol, je crois que nous nous déterminerons à ne rien faire. En vous parlant ainsi, vous nous accuserez de je ne sais quoi, mais comme vous ne doutez pas ni de notre attachement pour vous, ni de l'intérêt que nous mettons à tout ce qui vous concerne, il

faut en conclure que nous trouvons plus d'inconvénients à faire une démonstration qu'à laisser tomber une chose dont personne ne s'occupe plus dans notre cité. » (*EO Tempier II, 93*)

19 juillet 1835. A Tempier. Souci des malades du choléra. « Toutes vos lettres, mon cher Tempier, sont toujours plus affligeantes. C'est aujourd'hui le récit déchirant des désastres occasionnés par le choléra, et peut-être la peste à Toulon, et les trop justes craintes que vous inspire le voisinage de la malheureuse ville infectée. Sous ce dernier rapport, j'ai vraiment besoin d'apprendre tous les jours des nouvelles du pays que vous habitez, par un journal quotidien, tel que la *Gazette*. J'espère que vous n'aurez pas négligé de me procurer cette triste consolation... Je suis si en peine de vous savoir de nouveau au milieu du danger, que j'aurais grande envie d'aller le partager avec vous, pour votre consolation et pour la mienne. On me retient ici pour des raisons assez spécieuses ; j'attends encore un peu ; qu'en dit mon oncle ? Je ne supporterai pas la pensée qu'il pût être contrarié de mon absence. Dieu m'est témoin que je ne redoute pas de mourir du choléra, ni du typhus, ni de la peste, pourvu que je prenne l'un de ces maux en remplissant les devoirs de mon ministère auprès des malades. Je désire, au contraire, ardemment ce genre de mort, parce que je le crois éminemment propre à expier mes péchés ; aussi, si je vais à Marseille, je me jetterai sans ménagements au milieu de la mêlée après trois jours de retraite, pour recommander mon âme à Dieu. J'exécuterai ce projet dès que le danger deviendra plus pressant. Si les choses en restent au point où elles sont, je ne reviendrai que pour l'ordination. Dans des temps ordinaires, je ne bougerais pas d'ici, tant le séjour me plaît. Nous allons prier tous les jours pour vous ; dites à mon bon oncle combien je souffre pour lui, pour vous et pour tous nos amis ; le malheur de tant de familles me touche au dernier point. Dites un mot et j'arrive. » (*EO 8, 150-151*)

19 juillet 1835. Au p. Mille. Prières. « Je n'ai point renoncé au projet d'aller vous voir, je l'exécuterai un peu plus tard à moins que les nouvelles désastreuses que je reçois de Marseille ne m'obligent d'y retourner directement d'ici. Il ne faudrait rien moins que cette extrémité pour me priver du plaisir que je me promets en vous visitant. Comme le danger est incessant et qu'à chaque heure du jour et de la nuit, nos Pères sont exposés à être atteints par ce mal cruel qui ne prévient pas de son arrivée, à l'issue de chaque exercice de communauté vous direz en commun un *Pater* et un *Ave* avec le *Sub tuum* et l'oraison *Defende*, un *Gloria Patri* à notre protecteur saint Joseph et un *Angele Dei*. Tous les jours semi-double, vous direz la collecte, etc., *pro Congregatione et familia*. Telles sont les prières que j'intime dans toutes nos maisons : vous y ajouterez, à raison de votre position si heureuse aux pieds de Marie, une visite quotidienne en communauté dans le sanctuaire où vous récitez avec le plus de ferveur qu'il vous sera possible les litanies de notre bonne Mère. Après cela, nous nous jetterons avec confiance dans le sein de la divine Providence, acquiesçant d'avance de tout notre cœur à tout ce qu'il lui plaira de disposer de nous... » (*EO 8, 151-152*)

20 juillet 1835. A Tempier. Cruelle perplexité. « Votre lettre du 17, mon cher Tempier, me jette dans la consternation. Au tableau de la désolation de tant de familles qui me déchire le cœur, se joint la pensée du danger que vous courez, et qui est imminent aussi sur la tête de tous nos Pères d'Aix et de Marseille. On me retient ici, et je voudrais partir à cause de vous et pour eux aussi, quoiqu'ils n'aient certainement pas besoin d'être encouragés. On a beau me dire qu'autant je fis bien d'affronter le danger quand j'étais présent sur les lieux, autant il serait peu raisonnable d'aller le chercher quand je me trouve absent ; qu'on n'a jamais vu un général quitter Rome ou le pays de son habitation pour se transporter dans les villes qu'un fléau afflige ; que je dois raisonner dans ce

sens, et non point comme pourrait et devrait faire un évêque qui a un troupeau à garder ; j'avoue le principe, mais je ne puis me résoudre à en adopter la conséquence, de sorte que je me trouve dans une anxiété indéfinissable. Il me semble que l'honneur (je ne puis dire de mon ministère, puisque je ne suis pasteur nulle part, mais du caractère que je porte) est compromis en ce sens, parce qu'on est accoutumé à Marseille à me confondre avec le premier pasteur, dont on m'a toujours vu partager la sollicitude. On a méconnu tous mes services, on a répudié mon dévouement, cela veut dire que les hommes ne me savent gré de rien ; mais si on concluait de mon absence que je redoute le danger, ne serait-ce pas une tache pour mon grand caractère épiscopal ? Ce que je dis là est-il trop humain ? Il me semble que c'est une pensée surnaturelle qui me l'inspire, car je fais peu de cas pour ce qui me regarde de l'opinion des hommes ; ils m'ont trop accoutumé à leur ingratitude.

Il y a peut-être quelque chose de plus humain dans la pensée qui me préoccupe par rapport à vous, à mon oncle, à nos autres bons amis. Est-ce donc que je ne pourrais pas m'exposer, pour ne pas courir le risque de les sentir malades hors de la portée de mes soins les plus assidus ? Il y aurait plus de danger pour moi, me dit-on, que pour vous, parce que vous respirez sous l'influence atmosphérique, tandis que je n'y suis plus accoutumé, et ce serait en pure perte que j'irais m'exposer sans qu'aucun devoir m'y oblige. Mon Dieu, à quoi bon argumenter contre le sentiment qui préoccupe tout mon être ? On a raison, et mon cœur ne peut se soumettre aux décisions de l'esprit. Quand vous serez à Marseille, me dit-on encore, n'y serez-vous que pour le soulagement des nôtres ? Non, vous vous y livrez sans mesure, et fort au-delà de vos forces, à tous les devoirs du premier pasteur. Nous vous voyons parcourir tous les quartiers de la ville ; comme la première fois, vous irez tous les jours à l'hôpital pour administrer le sacrement de confirmation, et voilà que ce n'est pas pour les vôtres que vous vous exposez. Tout cela est vrai, mais je suis poussé vers vous de toute l'impulsion d'un cœur que vous connaissez bien.

Au nom de Dieu, tirez-moi de cette perplexité cruelle, non, il n'est pas possible, comme on le soutient, que la Congrégation ait le droit de s'opposer à un dévouement qui ne peut que lui être avantageux, puisque j'ai fait pour elle tout ce qu'elle pouvait attendre de moi, que je lui suis désormais à peu près inutile et que ma mort serait une gloire pour elle et un grand bien pour moi, qui espérerais expier par ce sacrifice tous les péchés de ma vie. Dites donc un seul mot, un petit mot, et la balance que je tiens en suspens malgré moi penche à l'instant de tout son poids vers ce que je désire et que je n'ai pas exécuté encore par scrupule, plus encore que par conviction. Je vous interpelle, répondez en conscience. Il me sera plus facile de me précipiter vers vous que de sortir de mon lit pour monter à cheval, comme je fis lors de la mission de Barcelonnette. » (*EO 8, 152-154*)

20 juillet 1835. A sa maman. Souci pour elle et pour les novices. « Je ne mets pas en doute, ma chère mère, que vous n'ayez obtempéré sans hésiter aux sollicitations de Tempier, qui me mande vous avoir pressée d'aller rejoindre Eugénie à Saint-Martin, en menant avec vous Louis et Césarie. C'est le seul parti raisonnable ; il faut l'exécuter sur-le-champ. Il est évident que ce sont les villes qui sont infectées ; jusqu'à présent les campagnes, surtout celles qui sont éloignées des villes, ont été exemptes de toute atteinte. Ne cédez sur ce point au raisonnement de qui que ce soit. Il faut partir sans le moindre délai. Le meilleur médecin, c'est le bon air, et celui des villes est pestilentiel. L'expérience parle plus haut que toutes les répugnances. Il y a trop de danger à braver un mal qui vous étouffe sans vous prévenir. Partez donc sur-le-champ, si vous ne l'avez pas déjà fait. Vous le devez à votre famille, qui l'exige de votre tendresse pour elle.

Je suis en sollicitude pour notre noviciat. Rien de plus juste que tous les prêtres demeurent pour remplir avec zèle leur ministère au péril même de leur vie ; mais tous ces jeunes gens qui sont pourtant l'espérance de la Congrégation que j'ai fondée avec tant de peines, à quoi bon les exposer sans aucune utilité pour personne ? Il me vient une pensée, que je n'ai voulu communiquer à personne avant d'avoir connu votre sentiment. Si je les envoyais à Saint-Laurent. Ils coucheraient au grenier à foin, parce qu'il n'y a pas de lits, et ils vivraient dans le château à l'abri de tout danger, en vaquant à leur exercice ordinaire. Répondez-moi sans vous inquiéter. Je n'en parlerai à personne si vous n'approuvez pas ce projet. On va partir pour Vinay où passe le courrier. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Je pense que je ne serai plus ici pour recevoir votre réponse. Ecrivez donc à Tempier qui me la fera passer où il saura que je me trouverai, parce que je le tiens au courant en lui écrivant tous les jours. » (*EO 13, 124-125*)

22 juillet 1835. De Tempier à Mgr de Mazenod. Revenir ou non. « Monseigneur est toujours d'avis que vous restiez loin de nos parages, mais je crois qu'en cela il consulte plus son cœur que la raison. Cailhol partage son opinion, pour moi et Jeancard nous croyons que si vous deviez rester dehors par exemple jusqu'à la fin d'août, ce serait bien, mais que si vous deviez venir plus tôt, il y aurait peut-être inconvénient à ne reparaître ici que quand le fléau aurait cessé. Nous supposons que cette maladie aura un terme prochain. » (*EO Tempier II, 94*)

23 juillet 1835. De Tempier à Mgr de Mazenod. Déterminez-vous vous-même. « Je vois par votre lettre du 20 que ma lettre d'hier va vous mettre dans la plus grande peine ; elle va déterminer votre départ pour Marseille malgré les ménagements que j'ai dû garder relativement à l'opportunité ou à l'inopportunité de votre retour au milieu d'une ville qui, certes, est loin d'apprécier tout ce que vous avez fait pour elle. Cette considération me met en souci, je voudrais que vous fissiez abstraction de l'opinion qui m'est personnelle et que j'ai laissée percer dans cette même lettre. Monseigneur persiste toujours à croire qu'il vaudrait mieux que vous restassiez dehors, préoccupé de la crainte du danger que vous pouvez courir. Dans une affaire aussi délicate, prenez votre détermination de vous-même et mettez de côté ce que j'ai pu vous dire hier. » (*EO Tempier II, 94*)

25 juillet 1835. A Tempier. Le dévouement des Pères. « Votre excellente conduite pendant le choléra n'effacera pas la tache de l'indigne lâcheté de C. (*non identifié*). Il n'en fallait pas davantage pour démoraliser une communauté à laquelle il était de son devoir de donner l'exemple du courage et du dévouement. Dieu bénisse tous nos Pères de leur admirable mais indispensable dévouement. Pourrait-on concevoir qu'il en fût autrement parmi des religieux consacrés à l'héroïsme de toutes les vertus ? J'approuve de toute mon âme que nos prêtres se sacrifient pour le salut de leurs frères. Nos frères novices n'étant pas encore en mesure d'offrir leur ministère aux pauvres fidèles frappés par l'épidémie, ma pensée était de les soustraire au danger, en les faisant partir d'Aix pour les acheminer vers N.-D. du Laus. J'ai trouvé donc déplacé que le p. Courtès se soit avisé, sans me prévenir, d'exposer la vie de ces jeunes gens dont je répons devant Dieu et devant les hommes, en leur imposant un service temporel dans les hôpitaux des cholériques. Personne n'eût eu la pensée de blâmer qu'en livrant tous nos prêtres au service des cholériques, nous missions en sûreté ceux qui ne pouvaient leur donner aucun secours spirituel. C'est une faute

d'autant plus grave que si j'approfondissais bien la chose je reconnaîtrais qu'une pensée toute humaine a inspiré cette détermination illicite. » (EO 8, 154)

26 juillet 1835. A Tempier. C'est l'obscurité. « Dans tout ceci, il est remarquable que je marche et j'agis sans conviction de l'opportunité de ce que je fais ; aucune considération humaine ne me faisant la moindre impression et ne voyant pas le principe surnaturel que l'on peut invoquer dans ma position et en l'état présent des choses. » (EO 8, 155)

28 juillet 1835 à Paris. Attentat de Fieschi, auquel échappent le Roi et sa famille. Il y a 40 tués dont le maréchal Mortier. Guibert vient d'arriver à Paris.

28 juillet 1835. Mgr de Mazenod arrive à Notre-Dame du Laus.

28 et 29 juillet 1835. De Tempier à Mgr de Mazenod. Rester hors de Marseille. « Monseigneur est toujours d'avis que vous restiez dehors tant que la maladie durera. Pour moi, j'avais risqué une opinion, je l'ai rétractée, parce que vous comprenez trop bien que je ne voudrais pas me créer des regrets éternels, si vous veniez à prendre mal en venant chez nous dans un moment aussi critique. Je conclus que vous avez raison de rester tant que durera le choléra, aucune vue surnaturelle ne pouvant vous faire un devoir de venir dans une ville qui n'a pas besoin de votre secours et où vous ne pourriez attendre autre chose que la mort... C'est le sentiment bien prononcé de votre vénérable oncle et j'avoue que quand j'avais émis une opinion contraire, cette opinion était fondée sur des motifs qui n'étaient pas entièrement surnaturels. » (EO Tempier II, 95)

29 juillet 1835. De Tempier à Mme de Mazenod. Encore le choléra. « Madame, Je comprends que l'on pourrait être en peine en moins, si vous apprenez ce qui se passe chez nous. C'est pourquoi je m'empresse de vous faire savoir que jusqu'ici nous nous portons tous bien, grâce à la bonté de Dieu. Nous avons eu quelques journées affreuses jusques à avoir 400 morts en un seul jour. On ne savait plus comment faire pour parvenir à enterrer les morts que l'on était obligé de porter dans des tombereaux. Aujourd'hui la maladie a bien diminué. Nous le devons à la protection de la Sainte Vierge. A Aix, le fléau continue toujours, mais les cas ne sont pas très nombreux. J'ai été avant-hier dans cette malheureuse ville dans l'espérance de trouver encore en vie mon beau-frère Mitre qui, atteint du mal, a succombé avant mon arrivée.

Conservez-vous, Madame, et gardez-vous de la pensée de retourner dans nos contrées tant que le fléau sévira. Notre vénérable Prélat jouit, comme d'ordinaire, d'une bonne santé. Votre fils doit être arrivé en ce moment à N.-D. du Laus. » (EO Tempier II, 95-96)

29 juillet 1835. De Guibert, qui est à Paris. Il loge au Séminaire des Missions étrangères. « Paris, cette nouvelle Babylone... » (EO Guibert, 349)

31 juillet 1835. A Tempier. Marseille n'est plus mon affaire. « Vous sentez, mon cher ami, dans quelles cruelles angoisses je suis plongé depuis que je vous sens, vous, mon oncle et mes amis, vivant sous l'influence d'une épidémie aussi meurtrière que celle qui plane sur vos têtes. Il m'est impossible d'exprimer l'état où je suis. Vous pouvez bien penser que dès le premier jour que j'appris le danger, j'eus la pensée d'aller vous rejoindre. Il y eut du mieux, du moins les lettres que

je recevais m'en donnaient la persuasion, je ne mis pas en doute que je ne dusse terminer les affaires importantes du nouvel établissement. L'état des choses s'aggravant, je partis malgré les observations ou plutôt les réclamations de ceux qui m'entouraient. C'était toujours l'instinct qui me portait vers les objets de mon affection, que je sentais en quelque sorte aux prises avec la mort. Je vous avoue que je n'étais mû par aucun autre sentiment. C'est pourquoi les raisons sur lesquelles vous appuyez votre opinion n'ont jamais fait la moindre impression sur moi. Bref, je n'ai eu à opter qu'entre l'affection qui me portait vers vous et les devoirs d'un autre ordre qui me commandent de veiller au bien général de la famille, c'est-à-dire entre un sentiment naturel, vous et les nôtres n'étant pas dépourvus de secours spirituels, et une obligation réputée grave par ceux qui pensent que m'exposer à la mort, la Providence m'ayant écarté du danger, serait faire tort à la famille qui croit avoir encore besoin de moi. Là gît toute la difficulté ; il y a donc combat violent entre mon cœur et mon esprit ; ce dernier, n'ayant pu se laisser entraîner comme l'autre, répugne à se laisser convaincre. Quelle cruelle perplexité !

Quant à ma position relativement à Marseille, elle est bien prononcée, mes liens ont été rompus par ma renonciation et la nomination à la charge de vicaire général de mon successeur. Je ne suis pas le pasteur des Marseillais, je ne veux pas le devenir ; qu'ai-je à faire de leur opinion ? L'injustice des hommes m'a appris à mépriser les jugements iniques qui donnent toujours gain de cause au mensonge sur la vérité. Vis-à-vis de Marseille, j'en suis pour tous mes frais depuis 12 ans ; sacrifices de tous genres ; dévouement entier, sans aucun retour de la part des habitants que la plus détestable ingratitude. Ma résolution est prise depuis longtemps, après la mort de mon bien-aimé et vénérable oncle, de conserver mon indépendance, en me délivrant de tous les soucis qui ont miné mon existence depuis tant d'années que j'étais le serviteur de tout le monde, même de mes plus acharnés ennemis. Je ne veux pas devenir le pasteur de Marseille, au grand jamais. Je suis dans la disposition de ne m'occuper du diocèse de Marseille pas plus que de tout autre. Je reviens donc à mon premier dilemme : puis-je, eu égard à mes devoirs envers la famille, m'exposer à une mort certaine pour satisfaire à l'entraînement de mon cœur ? Malgré tout ce que j'ai dit, si on avait besoin de prêtres à Marseille pour porter les secours spirituels aux mourants, j'irais volontiers m'exposer à ce danger, mais sera-ce le ministère que je pourrai remplir en me trouvant dans cette ville ? Le fait est que je voudrais avoir un motif vraiment surnaturel pour me déterminer, les conséquences prévues de mon absence n'étant pas de cet ordre. Au reste, il pourrait se faire qu'au premier jour tous mes raisonnements cédassent aux sollicitations de mon cœur et que vous me voyiez arriver comme une bombe. » (EO 8, 155-157)

31 juillet 1835. De Tempier à Mgr de Mazenod. Popularité de Mgr Fortuné. « Aujourd'hui notre magnifique cérémonie a commencé à 7 heures précises. Quand Monseigneur a paru sur le Cours pour y célébrer la messe, il y a eu une manifestation générale de joie et de bonheur à la vue de ce vénérable Prélat. Après la messe, Monseigneur a fait la consécration au Sacré-Cœur de Jésus d'une voix ferme et touchante. La bénédiction était donnée et la procession du clergé et des pénitents se dirigeait vers l'église de St-Martin, lorsque notre échafaudage a trébuché de manière à faire craindre la chute de tous ceux qui y étaient réunis. De là une émotion générale. Le diacre avait gardé le Saint Sacrement entre ses mains et Monseigneur était resté debout. Mais il n'en a pas fallu davantage. Quelle explosion de sentiments parmi ce peuple, quelle inquiétude, quelle crainte qu'il ne fût arrivé du mal au saint Prélat ! Vous ne vous en ferez jamais une idée... Pour rassurer le peuple, Monseigneur est monté dans une des maisons qui fait face au Cours, pendant que le Saint

Sacrement était accompagné à St-Martin par le clergé. Quand Monseigneur apparut au balcon du second étage, il s'est élevé une acclamation de joie et de bonheur indescriptible. Lorsqu'il est arrivé à St-Martin, les hommes ont dételé le cheval et ont conduit notre Vénérable Prélat jusqu'à l'évêché, traînant sa voiture par les rues les plus fréquentées. Là, le Prélat a été obligé de paraître plusieurs fois à la fenêtre pour donner toute satisfaction à ceux qui venaient le visiter. Le soir du retour de la procession où j'ai porté le Saint Sacrement pendant trois heures, il a accompagné Notre Seigneur depuis l'évêché jusqu'à la Tourette : là, il a donné deux fois la bénédiction. » (*EO Tempier II, 96-97*)

1er août 1835. A Guigues. Nouvelles du choléra. « Tout le clergé de Marseille, y compris nos missionnaires, s'est conduit à merveille. À Aix, c'est à crier vengeance. Ils ont tout laissé faire à nos Pères qui ont fait des prodiges, mais aussi justice leur est faite par les hommes, en attendant que Dieu les récompense. Ce qu'il y a de vraiment miraculeux, c'est que personne n'ait pris mal dans un tel excès de fatigue. Et nos oblats (scolastiques), c'est impossible de dire l'héroïsme de leur dévouement, car ici il s'agissait de toucher, de froter, d'essuyer un nombre sans cesse renaissant de cholériques, dégoûtants, exhalant une puanteur insoutenable, dont la sueur froide les inondait quelquefois, c'est à la lettre. Leur sueur était si abondante, qu'en les changeant, on la faisait couler avec la main comme quand on sort d'un bain. Il est arrivé aux nôtres qu'en relevant les moribonds, cette sueur glacée coulant par la main et le bras dans leurs manches venait mouiller jusqu'à leur poitrine. Le récit de tous ces détails fait frissonner. Il était temps que je les enlevasse à tant de dangers, ils étaient prêts à y succomber. Déjà ils ressentaient plus ou moins certains signes avant-coureurs qui n'auraient pas tardé de se développer. Comme il ne s'agissait ici que d'un soulagement momentané que l'on procure par ces frictions qui n'ont sauvé personne, je ne devais pas exposer la vie de ceux qui me sont confiés, et qui sont d'ailleurs l'unique espérance de perpétuité de la Congrégation, à la conservation de laquelle je dois pourvoir, tant que j'en suis le père ; ce service pouvait être fait par des hommes gagés. Pour les prêtres et même les diacres, c'est autre chose. Que Dieu bénisse leur zèle, qu'il récompense leur charité ! Ils sont à leur poste. Je ne cesse de prier et de faire prier pour leur conservation, mais j'envie leur sort et je ne leur fais pas l'injure de les plaindre. Qu'ils sont heureux de pouvoir se sacrifier pour les âmes de leurs frères qu'ils sanctifient, qu'ils sauvent, qu'ils placent dans la gloire, aux prix de leur vie, comme notre divin Maître qui est mort pour le salut des hommes ! Qu'ils sont admirables ! Mais aussi, qu'ils sont heureux, ces chers martyrs de la charité ! Quelle belle page pour l'histoire de notre Congrégation ! Mais c'est que je ne vous dis rien en comparaison de ce qu'ils font. Après s'être épuisés à l'Hôtel-Dieu, s'ils rentrent bien avant dans la nuit pour prendre un peu de repos, on vient les en arracher pour porter les secours de leur ministère aux malades de la ville. Ils se font suivre, tant à Aix qu'à Marseille, par les diacres qui, pour leur donner plus de temps pour confesser, portent le saint viatique et accompagnent à la sépulture. Celui d'Aix (Semeria) baptise tous les enfants de l'hôpital ; ils sont toujours sur pieds, tandis que, le dirai-je, tels vicaires, bien plus et tels curés, malades de peur, ne sortent pas de chez eux ; gardez ce dernier trait pour vous ; si on le sait hors de la ville qui en est révoltée, j'aime mieux que ce soit par tout autre que par nous. Aussi, il semble que le bon Dieu veille à la conservation des nôtres. On peut dire qu'à Aix, la maison était assiégée et même envahie par la mort. Non seulement ceux qui n'étaient séparés des missionnaires que par le mur mitoyen, qui habitaient donc sous le même toit, ont péri, mais l'aile de la maison que nous n'avons pu racheter et qui donne sur la cour était pleine de morts que l'on voyait dans leur caisse de nos fenêtres et de notre balcon. Les miasmes étaient donc au centre de notre habitation, quelle prise ne devaient-ils pas avoir sur une

famille de vingt-deux personnes agglomérées, dans quelles proportions devaient-ils s'attendre à être décimés ? Mais l'ange du Seigneur veillait sur ces hommes dévoués et sur leurs frères auxquels ils servaient d'égide. Je ne cesse depuis trois jours d'en bénir et remercier le Seigneur, car vraiment, à mes yeux, cela tient du prodige. Mais tout en rendant des actions de grâces pour l'assistance de Dieu sur nos Pères, et sur le bonheur qu'ils ont eu de se sacrifier pour leurs frères, je ne puis m'empêcher de me plaindre ou plutôt, avec plus de justice, de reconnaître que le Seigneur m'a puni de mes infidélités, en m'envoyant exercer ailleurs un ministère qui m'a privé du bonheur de partager leurs mérites et de participer à leur gloire. Si je me fusse trouvé sur les lieux, on n'aurait pas obtenu que je ne me sacrifiassse pas à la tête des autres. Loin du foyer du mal, on a eu barre sur moi ; mais j'en suis malade de chagrin. Je voulais partir d'ici, passant par-dessus toutes les considérations qui m'ont lié jusqu'à présent, mais le père Tempier s'est joint à Monseigneur de Marseille, au nom de qui de droit, pour exiger que je m'arrête au Laus où l'on vient de m'envoyer novices et oblats sans chef. Plaiguez-moi et priez pour moi. » (EO 8, 157-159)

1er août 1835. A Tempier. « **Vous êtes souvent bien maussade.** » « Je ne suis pas content de ma position. Faut-il vous le dire ? Quoique vous soyez souvent bien maussade, qu'on ne puisse jamais goûter avec vous le bonheur de cet abandon, de ces entretiens à cœur ouvert, qui font la consolation de deux âmes aussi unies que les nôtres, quoique non pas précisément par votre faute, je le reconnais, mais à raison de votre caractère, vous soyez toujours en demeure envers moi, eh bien ! je ne puis pas vivre sans vous. Quand je suis, je ne dis pas séparé, nous le sommes souvent sous le même toit, mais éloigné de vous, il me manque quelque chose d'essentiel à mon existence. Je ne vis qu'à demi et fort tristement. » (EO 8, 159)

2 août 1835. Mgr de Mazenod arrive à Notre-Dame du Laus.

2 août 1835. De Mgr Fortuné. « C'est véritablement un miracle que nous n'ayons pas été tous brisés et fracassés... Je bénis toujours plus le Seigneur que vous ne vous soyez point trouvé ici et je vous supplie maintenant de n'y revenir que quand le fléau aura entièrement cessé. » (Dans Rey, I, p. 636)

4 août 1835. A Mgr Fortuné. « **Ma triste position** ». « Je vous remercie, mon bon oncle, de m'avoir écrit quelques lignes pour me rassurer sur l'accident dangereux qui vous est arrivé. C'est un miracle que vous ne vous soyez pas cassé bras et jambes. N'ayant point eu de mal, je suis en quelque sorte bien aise de ce qui est arrivé, à cause de l'explosion vraiment touchante à laquelle le danger que vous avez couru a donné lieu. J'en ai éprouvé une grande joie. Ce dédommagement vous était dû et la Providence vous l'a ménagé pour la confusion des méchants qui avaient osé outrager un homme tel que vous et la consolation de votre cœur froissé par un si grand attentat.

Jugez, mon oncle, de ma triste position ; éloigné de Marseille dans un temps de si grande calamité, vous sentant dans le danger et ne le partageant pas ! Plût à Dieu que je fusse retourné d'Avignon ; je me serais trouvé sur les lieux au moment de l'invasion et n'en aurais pas bougé. Il a fallu pour mes péchés que je me trouvasse enfoncé dans le Dauphiné et que l'on m'ait tenu le bec dans l'eau jusqu'au moment où vous avez jugé que je ne devais pas rentrer. Votre défense, qui m'a été réitérée dans chaque lettre que je recevais, a mis ma conscience dans le doute. J'allais partir une première fois. Je suis parti, en effet, précipitamment de N.-D. de l'Osier, puisque je quittai ce sanctuaire le

samedi soir après le coucher du soleil pour me rendre sur la route de Grenoble chez M. de Cumane, parent de Mme Louise de Bourcet (supérieure de religieuses à Marseille), qui eut la bonté de me mener dès trois heures du matin à Grenoble où j'arrivais vers les dix heures. Je voulais poursuivre ma route vers Gap dès le jour même ; il ne se trouva point de place, il fallut attendre le lendemain, ce qui me donna le temps de recevoir une lettre en arrivant à Gap qui m'intimait encore un ordre de votre part de ne pas venir à Marseille dans ce moment.

Vous pouvez bien penser si le danger eût été un motif suffisant pour m'empêcher de voler auprès de vous et de partager votre sort et celui de nos dignes amis ! Mais l'insistance de votre injonction me fit et me fait encore plus d'impression que la vue d'un danger que vous me faisiez représenter comme inévitable en arrivant d'un pays sain. Je ne m'arrêtai pas à tout ce que me disaient et l'Evêque de Gap et le grand vicaire et tous ceux qui étaient autour de moi, mais je ne pouvais me défendre de la crainte d'aller contre la volonté de Dieu, qui dans cette circonstance ne pouvait m'être connue que par votre canal. Vous, l'Evêque diocésain dont je tiens les pouvoirs, mon supérieur dans l'ordre de la juridiction, voulant que je ne vienne pas, par quel principe, me disais-je, puis-je me décider à faire autrement que vous me l'ordonniez ? Ce serait donc par ma volonté propre que j'irais m'exposer à une mort qui ne serait plus méritoire si je la rencontrais en dehors de l'ordre de la Providence. C'est ce qui m'a enchaîné, la crainte de pécher en donnant ma vie par une désobéissance formelle à la seule autorité que j'étais tenu de reconnaître. C'est encore cela qui me retient contre ma volonté et au prix de mon repos qui est troublé de cette nécessité qui m'a été imposée.

Je vous conjure donc d'ôter le veto qui me lie. Je vous dirais même que, dès qu'il n'y aura plus une mort certaine en pure perte à craindre et que je n'aurai plus que des chances à courir, mon obligation d'obéir pèsera moins dans la balance, parce que si je ne devais pas en conscience m'exposer à une mort à peu près certaine contre un précepte formel qui, non seulement m'aurait fait perdre le mérite du martyr, mais m'aurait rendu responsable de la perte de la vie qui ne m'appartient pas, dès que ce dépôt ne serait pas évidemment compromis, je ne devrais plus avoir les mêmes peines de conscience, n'ayant plus que quelques chances à courir. La proclamation du Maire de Marseille ne prouve pas qu'il y ait danger inévitable pour chaque individu. Il montre seulement le danger du retour des masses et pour elles et pour ceux qui sont restés. J'attends votre réponse avec impatience et je vous embrasse avec l'affection filiale que vous me connaissez. » (*Dans Rey I, p. 636, et EO 15, 262-264*)

5 août 1835. A sa maman. Les novices sont au Laus. « ... Je me porte très bien. Jusqu'à présent aucun des nôtres n'a pris mal ni à Aix ni à Marseille, et certes ce n'est pas faute de s'être exposés. Je vous prie de dire à M. Aubert que j'ai ici auprès de moi son fils cadet et que j'attends aujourd'hui l'aîné, à qui j'ai écrit de venir pour continuer de diriger les novices que j'ai appelés dans ce sanctuaire pour les mettre à l'abri de la contagion et leur fournir le moyen de continuer leur noviciat et leurs études. » (*EO 13, 125*)

7 août 1835. A Tempier. Héroïsme des Oblats. « On ne vit pas, mon cher ami, dans ce malheureux temps. Le cœur et l'esprit sont dans un état d'émotion qui inquiète, qui trouble sans cesse le repos. Je n'ai de ressource que dans la prière, il m'est impossible de faire autre chose. Hors de là, l'imagination ne me reproduit que malheur et désolation ; mes nerfs en sont parfois attaqués

d'une manière convulsive, c'est-à-dire que je ressaute involontairement à la pensée du mal ou de la mort que je redoute pour les personnes qui me sont chères. Je suis resté deux jours sans lettres de vous, il n'en a pas fallu davantage pour être martyrisé par l'idée que vous étiez peut-être mort. Lors de la première invasion, me trouvant sur les lieux, partageant les mêmes dangers, je n'étais guère plus inquiet pour les autres que pour moi. Il me semblait que nous étions tous invulnérables ; maintenant que, pour mes péchés, je suis à l'abri, je ne cesse pas d'être dans la plus grande peine. Cependant, il me semble bien que le Seigneur vous garde, puisque jusqu'à présent personne n'a pris mal dans le service si dangereux embrassé avec héroïsme par nos Pères. A Aix surtout, c'est un véritable prodige. Jamais on ne pourra redire ce que ces bons Pères ont fait, soit à l'Hôtel-Dieu, soit en ville. Le p. Lagier, qui a été sublime pendant tout ce temps d'épreuve, me disait hier qu'ils se sentaient investis comme d'une force surnaturelle, et qu'ils éprouvaient une secrète onction qui leur faisait accomplir leur saint ministère avec autant de courage que de joie. Les missionnaires succombaient sous le poids de la fatigue. Quand, reposant à peine depuis une demi-heure, on venait les réveiller de nouveau en leur disant naïvement : « Venez confesser ces malades, » ils n'hésitaient pas un instant. C'est exactement vrai. Les missionnaires ne manquaient pas de se lever précipitamment pour sauver ces âmes. Aussi, il n'est pas un seul malade qui ait refusé les secours de la religion ; tous, au contraire, réprimaient leurs cris de douleur pour écouter le prêtre, répondre à ses questions et recevoir les sacrements. Nos missionnaires étaient inspirés, car ils ne craignaient pas de leur accorder la communion en les voyant si bien disposés, et il n'est pas un seul malade qui ait rejeté les saintes espèces. On n'en finirait pas sur cet article. » (EO 8, 159-160)

7 août 1835. De Tempier à Guibert à Paris. « ... Je n'y verrai aucun inconvénient (*que vous abordiez la question de Mgr d'Icosie*)... Le Gouvernement aurait adressé à Rome une pétition signée par quelques Marseillais, dans l'intention de pressentir les vues du Pape et de savoir s'il ne trouverait pas mauvais que l'on poussât à bout, c'est-à-dire qu'on expulsât un homme aussi dangereux... » (EO Tempier II, 97)

11 août 1835. De Guibert à Tempier. Audience du Roi. « M. de La Tour Maubourg (ambassadeur de France à Rome) m'a invité une fois à dîner et j'ai déjeuné avec Mgr Garibaldi (chargé d'affaires du Saint-Siège), mais leur puissance se borne à recommander, à aplanir un peu les voies, à ouvrir les portes.

Dimanche 10 août, j'écrivais à l'aide de camp de service auprès du Roi afin d'avoir occasion, en partant, d'exprimer à Sa Majesté ma peine et l'embarras dans lequel nous allions tomber. Qu'est-il arrivé ? C'est que j'ai reçu réponse courrier par courrier ; et c'est aujourd'hui même mardi que le Roi m'a reçu. Je montais en cabriolet ce matin pour me rendre aux Tuileries, au moment où votre lettre m'a été remise. Le Roi m'a reçu avec bonté, m'a écouté avec attention et intérêt ; il m'a dit que probablement il verrait aujourd'hui le ministre et que s'il y avait des fonds que l'on pût imputer à cet objet, on le ferait, et que dans tous les cas je pouvais compter sur sa cassette pour une partie de ce que je demandais.

La faveur avec laquelle le Roi m'a reçu m'a porté à lui demander de l'entretenir un instant d'une autre affaire. « Très volontiers », m'a-t-il répondu. J'ai donc dit qu'en passant à Marseille, j'avais vu le vénérable évêque de qui j'ai reçu l'imposition des mains, et que, sachant que je venais dans la capitale, ce vénérable vieillard m'exprimait la douleur qu'il éprouvait, sur le point de descendre au

tombeau, à cause de la position de son neveu et des calomnies dont il était l'objet. J'ai parlé alors de l'évêque d'Icosie. J'ai dit que le gouvernement avait eu des rapports infidèles, que Mgr d'Icosie n'était occupé que dans les bonnes œuvres et qu'il était étranger à l'esprit de parti ; que jamais la police ne parviendrait à rien trouver qui pût le compromettre. Le Roi m'a dit qu'il était très aise de ce que je lui disais et qu'il désirait avoir été trompé, et que, dans tous les cas, il était toujours prêt à tout oublier. J'ai alors rappelé au Roi la fatale ordonnance qui priva de la qualité de Français un homme tel que l'évêque d'Icosie, qui est français jusqu'au fond de l'âme. Alors le Roi m'a dit : « Savez-vous bien, Monsieur l'Abbé, qu'il a accepté un évêché *in partibus* sans ma permission ? - Oui je le sais, Sire, mais j'assure Votre Majesté qu'on a agi en cela de bonne foi, et dans l'ignorance du décret et non par un autre motif. - Eh bien ! je crois ce que vous dites là, a repris le Roi. Du reste, je ne demande pas mieux que de rapporter cette ordonnance, mais il faut que cette affaire soit traitée dans les formes ordinaires. » Le Roi, au moment où je me retirais, m'a dit qu'il verra de très bon œil les démarches qui tendront à ramener la bonne harmonie. « C'est l'intérêt de la religion », a-t-il ajouté. J'ai remercié et me suis retiré.

Maintenant, il est de toute convenance que l'Evêque de Marseille écrive au Roi pour le féliciter sur la protection dont Dieu a couvert la vie du Roi et des princes ses fils, et le remercier de ce qu'il a écouté avec bonté ce qu'il m'avait chargé de dire à Sa Majesté sur son neveu. L'évêque d'Icosie, à mon avis, devrait écrire au Roi également sur les événements du 28 et ne glisser qu'un mot sur sa position. En attendant, maintenant que la glace est brisée, je parlerai de l'affaire à l'ambassadeur, au ministre et à Mgr Garibaldi, et à mon retour, qui ne peut être éloigné, je saurai mieux encore tout ce qu'on peut espérer, et alors on entamerait le fond de l'affaire. Je ne mets pas en doute que l'on obtiendra le rapport de l'ordonnance, l'adhésion du Roi à l'évêché *in partibus*, et que l'on consentira à laisser l'évêque d'Icosie auprès de son oncle, non pas comme coadjuteur, mais comme évêque suffragant. » (EO Guibert, 349-350)

Vers le 12 août 1835. De Mgr Fortuné au Roi. « Sire, Votre Majesté daignera n'attribuer qu'à mon grand âge et à la cruelle maladie qui afflige mon diocèse le retard que j'ai mis à lui offrir l'expression de mes sentiments au sujet de l'attentat du 28 juillet dernier. Ces sentiments, Sire, les principaux fonctionnaires de la ville de Marseille les ont connus par la lettre que je leur ai écrite, en les invitant à venir s'unir à moi pour le service funèbre et pour le *Te Deum* réclamés par une lettre close de Votre Majesté.

Le clergé et les fidèles de mon diocèse ont également appris par une circulaire adressée aux curés, et que les journaux ont publiée, combien est grande l'horreur que m'a inspirée un crime affreux et combien il est juste de remercier la divine Providence de la protection éclatante dont elle a couvert vos jours et ceux des princes vos fils. Aussi, c'est bien sincèrement que je suis entré dans vos pensées, en priant à la tête du clergé de ma cathédrale pour les victimes infortunées d'un assassinat infernal et en rendant de solennelles actions de grâces à Dieu qui a fait échouer le projet des assassins.

Daignez agréer mes félicitations pour cette protection si visible de la Providence et me permettre, Sire, de rappeler les bontés par lesquelles vous vouliez bien, autrefois en Sicile, consoler mon exil et celui de mes frères. Ce souvenir seul me faisait espérer de Votre Majesté une autre consolation dont ma vieillesse a besoin : j'oserais vous supplier de faire cesser la mesure rigoureuse qui pèse sur

l'Evêque d'Icosie, mon neveu. Il est français de cœur comme de naissance et je donne sur ma parole d'Evêque l'assurance à Votre Majesté qu'il n'a jamais exercé aucune action ni influence politique hostile à votre Gouvernement. Il est depuis plusieurs mois absent de la Provence ; s'il était ici, il se joindrait à moi pour vous offrir l'hommage de ses félicitations et du profond respect... » (*Dans Rey I, pp. 646-647, note*)

13 août 1835. A Guigues. Eloge des scolastiques. « ...J'ai de mon côté bien grande envie de vous voir débarrassés de tous ces ouvriers, car je tiens plus que personne à ce que tout ce qui pourrait nuire à la parfaite régularité soit promptement enlevé... Nous avons ici le p. Lagier qui ne s'est pas épargné non plus ; il va faire son oblation à laquelle il se prépare avec une ferveur angélique, et le frère Gibelli, qui la fera en même temps que lui, est vraiment digne de lui être associé. C'est une grande consolation. Ils laissent leur place dans le noviciat à un jeune ecclésiastique (Bellon) plein de candeur, de piété et de talents, qui s'est déjà éprouvé au grand séminaire de Marseille et qui nous donne ainsi une garantie de plus pour sa persévérance. C'est une excellente acquisition et le jour de Notre Dame sera vraiment une bonne journée pour la famille. Le parfum des vertus de nos Pères de l'Osier devrait bien en attirer quelqu'un de vos contrées, mais je les voudrais plus jeunes et plus malléables que le Père dont vous me parlez. Mgr de Grenoble me parla d'un prêtre qu'il croyait disposé à venir, je ne jugeai pas à propos de le faire expliquer. Il serait pourtant bon que vous le connaissiez.

Si vous aviez l'occasion de me faire parvenir les souliers que le cordonnier de Vinay vous aura sans doute remis, je les recevrais volontiers, mais il faut éviter que le port ne les fasse payer deux fois. On ne pourrait guère profiter que d'une occasion et vous trouverez peut-être que ce n'est pas facile. Je pense qu'il est bon que vous sachiez que le curé de Vif, chef-lieu de canton aux environs de Grenoble, a écrit au p. Mille pour lui demander une mission.

Adieu, mon très cher fils, tenez la main à ce que tout le monde compose des instructions dans votre maison, et ne négligez pas de travailler vous-même. C'est un devoir de conscience que je suis obligé de vous rappeler, sous peine de péché pour moi si je ne le faisais pas. » (*EO 8, 160-161*)

13 août 1835. De Guibert à Tempier. Les préventions sont en train de tomber. « Je vous avais dit, dans ma dernière lettre, que le Roi m'avait promis de parler de mon séminaire au ministre des cultes. Il l'a fait le même jour. Le lendemain, j'ai vu le ministre... J'ai été très bien reçu... Il m'a parlé de la religion en bons termes, comme le Roi l'avait déjà fait la veille, et il m'a ajouté que, s'ils ne font pas davantage pour elle, cela ne tient pas à eux. Je vous dis cela dans l'amour de la justice ; quand on voit les choses et ces hommes de près, on est forcé de quitter bien des préventions.

Le matin du même jour, j'avais vu l'ambassadeur à qui je rendis compte de mon audience chez le Roi. J'abordai par conséquent avec lui la question de notre ami. J'ai trouvé chez l'ambassadeur sympathie et amour de la paix. Il me conseilla d'en parler au ministre comme j'avais fait au Roi. Je ne pus persuader à M. Persil (le ministre), qui me témoigna la plus grande vénération pour l'évêque de Marseille, que son neveu fut étranger à tout esprit de parti. J'expliquai plusieurs faits qu'on lui attribuait à crime. Ils savent tous les détails de sa vie et tous les pas qu'il fait, mieux que vous. Il convint pourtant qu'on avait pu grandement exagérer les choses. Je fis observer qu'il ne fallait pas confondre les temps qui ont suivi immédiatement la révolution de Juillet avec les années qui

viennent de passer, que dans les commencements quelques actes et des événements que peut-être le gouvernement n'avait pu empêcher avaient alarmé la religion. Il en convint encore et me dit : « Mais le temps est venu d'ouvrir les yeux à la lumière. » Il finit par confesser que ses sentiments étaient les mêmes que ceux qu'avait manifestés le Roi et qu'il verrait avec joie une réconciliation.

L'ambassadeur m'a écrit ce matin de ne pas manquer d'aller chez Monsieur Schmit (directeur des cultes) qu'il a entretenu de mon séminaire et de Mgr d'Icosie. C'est ici que les difficultés se trouveront. Le Roi et même le ministre vont assez rondement. Mais ce sont les chefs de division qui dans les détails vous arrêtent ; ils voudront poser des conditions. Je n'accepterai que celles qui ne blesseront pas l'honneur de notre ami.

J'ai vu aussi Mgr Garibaldi. Il ne m'a pas dissimulé que dans certains moments le gouvernement a été sur le point de forcer Mgr d'Icosie à quitter le sol français et que c'est la seule crainte du scandale qui l'a retenu. Mais soyez tranquille du côté de Rome. Tous ces clabaudes de mauvais prêtres n'avanceront rien. J'en ai parlé au ministre et je l'ai averti que quelques mauvais sujets avaient juré de perdre l'évêque d'Icosie. Il m'a dit qu'on pouvait être tranquille de ce côté, qu'il n'aimait pas les prêtres rebelles à leurs évêques.

J'espère ne pas partir sans que cette affaire soit bien avancée et peut-être terminée. Il serait bon que l'évêque de Marseille m'écrivît deux mots que je pusse montrer au besoin pour m'accréditer. Je ne m'explique que par l'intervention de la Providence comment tous ces hauts personnages traitent avec moi ces grandes affaires, sans me demander seulement mes lettres de crédit. C'est l'audience du Roi qui m'a fait cette position. Vous voyez que l'affaire de notre ami que je n'avais pas même l'espérance de pouvoir entamer est devenue maintenant la principale. » (*EO Guibert, 351-352*)

14 août 1835. De Tempier à Mgr de Mazenod. Changement d'attitude des autorités et des journaux. « Nos autorités paraissent avoir fort goûté ce qui a été fait, car hier le Lieutenant général et le Général du département ont envoyé deux aides de camp pour avoir des nouvelles de Monseigneur et s'informer si l'absoute du mercredi et le *Te Deum* du jour ne l'auraient pas incommodé. Vous voyez que nous en sommes aux petits soins. Le Préfet poussa encore plus loin l'attention et les convenances, car il vint voir le Prélat dans l'après-midi et passa au moins une heure avec lui. Nous étions présents avec MM. Cailhol et Jeancard. Aussi le *Journal de la Préfecture* rivalise-t-il depuis quelques jours avec la *Gazette* et la *Feuille du Commerce* pour faire l'éloge de l'Evêque. Il est aujourd'hui un vénérable Prélat. Il faut dire aussi qu'indépendamment de ce double office où Monseigneur a prescrit avec mesure et dignité ce que le devoir commandait, on aurait bien mauvaise grâce aujourd'hui d'outrager un Pontife à qui toute la ville vient de donner des témoignages si peu équivoques de vénération et d'amour. Il n'y a pas jusqu'à l'indigne *Sémaphore* qui ne se tienne en garde à ce sujet. » (*EO Tempier II, 97-98*)

15 août 1835. Du préfet Thomas au Ministre des Cultes. « Ce Prélat a donné lui-même le bon exemple au clergé de son diocèse. Malgré son grand âge, il a officié pontificalement dans sa cathédrale le 12 de ce mois, pour le service religieux et, le 13, pour le *Te Deum*. C'est d'une voix très sonore et très forte que cet évêque, âgé de 87 ans, a chanté la prière pour le roi. Les carlistes en ont été désappointés, car il est dans leur politique d'accréditer, dans l'esprit d'une population portée

au fanatisme, qu'il y a divorce entre la religion et le gouvernement du Roi. » (*Dans Leflon II, p. 509*)

16 août 1835. A Tempier. Dévouement à Aix des scolastiques. « Il est bon de rendre justice au dévouement de nos deux diacres (Semeria et Reinaud) et de ceux de nos oblats qui ont obtenu de se consacrer au soulagement corporel des cholériques d'Aix. Les jeunes philanthropes, qu'on a tant vantés, se sont éclipsés les uns après les autres, et nos oblats dont on n'a pas parlé ont tenu bon jusqu'au bout. Cependant, il y avait de quoi soulever mille fois la nature, indépendamment du danger toujours imminent de prendre le mal. Quelle infection quand ils les nettoyaient ! Quelle horreur naturelle à surmonter quand, en essuyant leur sueur froide, elle décollait de leurs mains dans leurs manches et jusqu'à mouiller leur poitrine ! Eh bien ! il n'en est pas un qui se soit vanté, même auprès de moi, de ce qui fait le sujet de mon admiration. Quoique j'aie blâmé la pensée de les employer à ce pénible ministère pour les raisons que je vous ai données dans mes lettres, ce sera une belle page pour l'histoire de notre Congrégation ; et l'on ne pourra jamais raconter tout ce que tous nos Pères ont fait, et la manière dont ils l'ont fait. Le service de l'hôpital d'Aix a été fait, on peut dire, entièrement par nos Pères, car il n'y a paru qu'un Jésuite et deux Capucins ; ces deux derniers ne se livrèrent qu'au service corporel des malades.

Au sujet du p. Lagier, je vous dirai que je n'ai jamais vu se préparer à la sainte action de l'oblation comme il l'a fait. Aussi quels fruits n'en a-t-il pas retirés ! Le p. Lagier est dans un état de jubilation qu'il ne peut contenir. Il nous disait, lui qui a toujours été si fervent soit au séminaire, soit en paroisse, que jamais il n'avait joui d'une paix et d'un bonheur semblables, qu'il était au comble de la félicité et il accompagnait ces explosions de sa belle âme d'une volonté ferme de tout faire pour la gloire de Dieu, le service de l'Eglise et de la Société, n'importe à quoi doive l'employer l'obéissance. Il brûle de travailler pour le salut des âmes, mais il attend sans inquiétude que ses supérieurs choisissent le ministère auquel ils veulent l'employer. Il est impossible, pour tout dire en un seul mot, de trouver un sujet plus parfait. » (*EO 8, 161-162*)

17 août 1835. A Tempier. Mgr Fortuné pourrait écrire au Roi. « En réfléchissant, mon cher ami, sur votre lettre d'hier, il est impossible de ne pas reconnaître que c'est par ordre supérieur que ces avances ont été faites. Dès lors, on doit supposer l'intention de se rapprocher, et l'on pourrait compter sur des dispositions bienveillantes, du moins dans ces premiers moments. Je pense donc qu'il serait à propos que mon oncle écrivît de sa propre main au Roi, pour faire cesser la persécution qui pèse sur moi... Je crois que nous aurions à nous reprocher de n'avoir pas tenté cette voie pour faire cesser cet état d'oppression injuste. Si on ne réussit pas, ce sera un malheur, mais on aura fait ce que la prudence et la sagesse indiquent. Ce n'est pas que si je pouvais me promettre dans la suite qu'on me laissât en repos, je ne demanderais pas autre chose que de mener la vie que je mène depuis deux mois, pendant lesquels je le dispute d'exacitude à tous les exercices de nos communautés avec le plus petit novice ; mais ne faut-il pas se prémunir contre la possibilité d'une persécution plus acharnée encore ? » (*EO 8, 162-163*)

17 août 1835. De Guibert à Tempier. Audience de la Reine. « Me voilà enfin au terme de ma mission. Quant au séminaire, je n'ai pas obtenu tout ce que j'aurais pu désirer, mais plus que je n'espérais. Le Roi donnera sur sa cassette je ne sais plus quelle somme. La Reine s'occupe d'ornements pour notre chapelle. Le ministre n'alloue rien directement pour le mobilier, pour ne pas

se créer des difficultés avec le ministre des finances et la Cour des comptes. Il accordera 500 francs à titre de secours à chaque prêtre du continent. Nous sommes sept, y compris l'aumônier des religieuses ; cela fait 3 500. Voilà pour la fin de l'exercice 1835. Au commencement de 1836, autant ; total 7 000. L'an d'après, on reviendra à la charge, s'il le faut ; ces sommes seront employées au séminaire. Seulement, ce moyen détourné ne devra pas être avoué dans la correspondance... Secours considérable pour cette année, 30 000 francs l'année prochaine pour les réparations de la préfecture que nous devons habiter... Ils accorderont quelques milliers de francs pour le clocher de N.-D. du Laus.

Il paraît que le Roi avait parlé à la Reine de mes deux affaires. Après m'avoir promis de s'occuper de notre chapelle, la Reine m'a mis tout de suite sur les deux évêques. Comme je suis resté assez longtemps chez elle, j'ai pu entrer dans bien des détails. J'ai montré combien notre ami avait été calomnié. J'ai cité quelques faits, entre autres le voyage en Suisse au moment des événements de juillet. J'ai dit à la Reine que notre ami était en Suisse avant les événements pour le rétablissement de sa santé, et qu'on n'avait pas manqué de dire que l'abbé de Mazenod avait émigré et qu'il allait soulever les puissances étrangères. Elle m'a répondu : « Mais je me rappelle bien qu'à cette époque il a été très malade et jusqu'aux portes du tombeau. » J'ai fait comprendre à la Reine comment un parti avait pu s'appuyer faussement sur son nom, et qu'on n'en pouvait pas conclure que ce prélat fût un homme de parti. Je lui ai fait entrevoir le bien qu'opérerait un rapprochement, à raison de la considération dont jouit l'évêque d'Icosie qui est un homme d'une haute capacité. Elle m'a répondu : « Oui, certes, c'est un homme de tête et de beaucoup d'esprit. » La Reine a été conciliante et bonne au-delà de toute expression. En la quittant, je lui ai dit que je renouvelais à Sa Majesté la prière de se souvenir de notre séminaire, et surtout d'interposer sa médiation en faveur des évêques calomniés ; elle m'a promis, avec beaucoup de grâce, qu'elle le ferait. Je vous rapporterai de vive voix des choses qui vous étonneront et vous édifieront en même temps dans cette conversation.

Au sortir des Tuileries, je suis allé chez M. Schmit. La conférence a été longue et animée, elle a duré une heure et demie. Je l'ai trouvé lisant la lettre de Mgr de Marseille pour la cérémonie funèbre. Il en était ravi et je vous assure qu'elle est bien venue à mon secours. Si je ne suis pas venu à bout de dissiper tous les préjugés, je crois que j'en aurai effacé une bonne partie. Je vous donne le résultat : il me demandait des garanties qui assurassent le gouvernement que l'évêque d'Icosie ne lui était pas hostile, c'était le point auquel il revenait sans cesse. Alors je lui ai dit que le gouvernement avait entre ses mains un moyen sûr de mettre à l'épreuve Monsieur de Mazenod : nommez-le évêque suffragant ou coadjuteur, il sera obligé de vous prêter serment ; vous vous assurerez ainsi de ses dispositions. Etonné de ma proposition : « Ce sera donc une récompense ? » me dit-il. Non, ce sera un châtement, car l'évêque d'Icosie envisage l'épiscopat avec un diocèse comme le plus pesant fardeau qu'on puisse imposer à un homme. Mais quel effet une telle nomination ne produira-t-elle pas sur l'opinion publique ? Elle réveillera l'idée du serment et on croira plutôt que l'évêque d'Icosie revient au gouvernement, que de croire que c'est le gouvernement qui va à lui ; dans tous les cas, ai-je ajouté, il n'est honteux pour personne, pas même pour le gouvernement, de rendre justice à un homme qui a été calomnié.

Conclusion : il faut que l'évêque de Marseille et l'évêque d'Icosie écrivent au Roi des lettres telles que tout soupçon d'hostilité finisse par disparaître. Je puis répondre du succès, si vous le voulez. J'ai dit au ministre qu'il ne fallait pas qu'on mît l'évêque d'Icosie à des épreuves qu'un homme

d'honneur ne peut accepter : « Quand on veut gagner quelqu'un, a-t-il répondu, il ne faut pas commencer par le dégrader. » Cette réconciliation est désirable pour notre ami. M. Schmit m'a avoué qu'à certains moments les ministres étaient si montés contre l'évêque d'Icosie qu'on avait délibéré plusieurs fois si on ne le ferait pas conduire à la frontière par les gendarmes. Je crois que le Roi et la Reine s'y sont toujours opposés. Le bien de la religion exige qu'on se rallie à ce qui existe. Bien simple serait celui qui placerait son espérance dans le retour d'un passé impossible. Il suffit d'avoir traversé la France même en diligence pour le voir. Bien insensé serait celui qui voudrait la république. La raison commande donc de vouloir ce que nous avons. Je dis ceci en général et non pour vous, moins encore pour notre ami. Je connais trop vos sentiments et je sais que vous n'appréciez la politique que dans ses rapports avec la religion.

Toutes les accusations portées contre notre ami viennent de la préfecture. Ces messieurs m'ont engagé à voir le préfet à mon passage et à l'entretenir. Ils me croient capable de réconcilier le ciel avec l'enfer. » (*EO Guibert, 353-355*)

16 et 18 août 1835. De Tempier à Guibert. Un rôle à jouer. « La Providence vous a conduit sur le champ de bataille, pourquoi déserteriez-vous au moment du combat ? Monseigneur a écrit au Roi, il écrira demain au Ministre. J'ai fait part en même temps à notre respectable ami et du contenu de votre lettre et de celle que nous écrivions. Je pense qu'il ne manquera pas d'écrire lui-même au Roi, comme je l'y engage.

Si cette affaire s'arrange, je ne vois pas d'obstacle à ce qu'il soit placé sur un siège. Mais le point important sera d'obtenir son consentement. Je connais d'une manière bien positive la répugnance extrême qu'il a d'occuper un siège. Sa conscience lui représente comme exorbitants les devoirs de l'épiscopat. Dans vos rapports avec lui, ne lui laissez jamais envisager que l'on puisse viser à cela, il serait dans le cas de vous défendre de vous en occuper. » (*EO Tempier II, 98-99*)

18 août 1835. De Tempier à Mgr de Mazenod. Un heureux enchaînement de circonstances. « Je regarde comme un trait de la Providence que vous soyez absent dans un moment où se traite votre affaire, d'abord parce que ni les mauvais journaux, ni personne ne s'occupe de vous, et ensuite parce que nous sommes plus libres pour écrire ce qu'il convient. On ne dira pas que c'est sous vos inspirations que tout cela se fait. Je me réjouis maintenant de ce que le sentiment de votre vénérable oncle a prévalu dans la balance et vous a déterminé à rester loin de Marseille. Personne ne pouvait prévoir ce qui est arrivé, c'est-à-dire cet enchaînement de circonstances qui semblent devoir amener à bonne fin l'affaire qui vous concerne, mais la Providence ne conduit pas moins toutes choses. Votre présence ici, par suite de la méchanceté de vos ennemis, pourrait faire manquer nos négociations. Prenez donc patience et tout, je l'espère, réussira. » (*EO Tempier II, 99*)

20 août 1835. A Tempier. « Je n'écrirai pas. » « Vous avez vu, mon cher Tempier, par ma dernière lettre, que j'abondais dans le sens de ce que Guibert vous mande sans me douter qu'il eût été dans le cas de préparer les voies, et que le Roi se fût montré si bien disposé. Pour la lettre que vous me conseillez d'écrire, je ne la crois pas opportune dans le moment, parce qu'il serait difficile de l'excuser de bassesse. Quand on m'aura rendu justice, si on s'y décide, il sera temps alors de remercier ; mais à présent, étant encore exposé à un refus, je risque trop. Ce Ministre m'a appris à craindre ces sortes de revers ; je me rappelle encore l'insolente réponse qu'il fit à mes généreuses

avances ; je n'écrirai donc pas, je veux du moins me réserver ma dignité, si je suis la victime de l'injustice et de la calomnie. Je vous ai dit dans ma dernière lettre toute ma pensée ; si je ne craignais pas d'être troublé dans la suite du repos auquel j'aspire uniquement, bien loin d'exciter à des démarches, j'empêcherais qu'on en fit. Que veux-je, après tout ? Rien du tout. J'aspire à vivre, comme je le fais, dans la retraite d'une de nos maisons, ne me distinguant que par la croix pastorale que je porte, sans laquelle j'oublierais que je suis revêtu d'un caractère supérieur à ceux qui sont autour de moi ; ils l'oublieraient sans doute eux-mêmes sans ce signe extérieur, tant ma vie, depuis cinq heures du matin jusqu'au soir, est simple et entièrement conforme à la leur. Je me sens absolument incapable de recommencer une carrière pour laquelle j'ai une répugnance invincible. Dans un temps, les travaux des plus grands évêques de la chrétienté, les œuvres mêmes de ceux qui ont le plus illustré l'Église, ne me paraissaient pas au-dessus de mon courage ; je ne demandais que l'occasion de marcher sur leurs traces, et de rivaliser, si j'ose ainsi parler, de zèle avec eux. Aujourd'hui, soit que je me trouve trop vieux pour commencer, soit que l'injustice des hommes ait aigri ou changé mon caractère, je ne vois plus les choses du même œil, et je n'ai de bonheur que dans l'espérance d'achever ma course en ne m'occupant que de ma sanctification personnelle et de celle de la famille dont je suis chargé : c'est encore beaucoup. » (*EO 8, 163-164*)

21 août 1835. De Mgr Fortuné au Roi. « Sire, il y a quelques jours, j'avais eu l'honneur d'écrire à Votre Majesté pour la féliciter de la protection de la Providence et, en terminant ma lettre, j'avais cédé au besoin d'intéresser votre bonté en faveur de l'évêque d'Icosie, mon neveu. Mais voici que j'ai appris que M. le Supérieur du Séminaire d'Ajaccio avait déjà eu la faveur de vous entretenir de ce Prélat, et qu'après l'avoir écouté avec bienveillance, vous aviez daigné lui faire espérer le succès de sa demande. Votre Majesté permettra que je vienne lui dire combien j'en suis reconnaissant ; maintenant, je dois croire que bientôt je devrai au Roi la cessation d'un chagrin qui ajoute encore au poids de mes 87 ans. Oui, Sire, ma vieillesse, aujourd'hui si attristée, sera grandement consolée lorsque vous aurez ordonné qu'un Prélat qui, j'ose le dire, honore le clergé français par ses hautes vertus, ses importants services et ses talents si distingués, soit rétabli dans ses droits comme membre de ce clergé dont il est si digne.

C'est moi qui, dans l'intention la plus pure et sans y mêler aucune vue politique, avais demandé au Souverain Pontife qu'il fût élevé à l'épiscopat. Aussi, je ne supporte qu'avec une grande douleur la pensée que celui qui est l'unique héritier de mon nom et dont, par un dévouement des plus généreux, l'existence m'a été entièrement consacrée pendant douze ans pour le service de mon diocèse, ait été précipité par moi dans une position où selon la loi, il n'aurait plus pour lui de patrie.

Peu de temps avant sa mort, Mgr Raillon, archevêque d'Aix, nourrissait le projet de s'interposer comme médiateur pour faire cesser un état de choses qui paralysait le ministère d'un Evêque dont il louait beaucoup les grandes qualités : il n'a pu exécuter un dessein qui témoignait si bien de sa sagesse et de sa piété. Mais à défaut de ce vénérable métropolitain, le doyen d'âge de l'épiscopat français sera écouté. Vous croirez, Sire, à ma parole, quand je vous garantis que Mgr l'Evêque d'Icosie n'est occupé d'aucun intérêt de parti. Vous reconnaîtrez à la fois son innocence et son mérite et vous rendrez quelque bonheur à mes derniers jours en m'accordant la grâce que je sollicite et pour laquelle ma reconnaissance et la sienne vous seront à jamais acquises. » (*Dans Rey I, pp. 654-655*)

21 août 1835. De Guibert à Tempier. Mgr d'Icosie doit écrire au Roi. « J'ai vu avec plaisir que Mgr de Marseille a écrit au Roi et au ministre ; ces lettres produisent le meilleur effet. Après cela, l'évêque d'Icosie doit aussi écrire lui-même au Roi et au ministre. » (*EO Guibert, 356*)

20, 22 et 23 août 1835. De Tempier à Mgr de Mazenod. « **Il nous est permis d'avoir des pensées différentes des vôtres.** » « Ne nous en sachez pas mauvais gré, mais il nous est permis d'avoir des pensées différentes des vôtres sur un point essentiel que vous comprenez très bien. Pourquoi vouloir gouverner la Providence, quand le devoir de l'homme est de s'abandonner à sa conduite ? Je vous demande en grâce de ne rien faire, ni rien écrire qui entrave nos opérations.

Quand le courrier arrive, nous nous réunissons en petit comité pour savoir ce que le p. Guibert écrit, délibérer ensuite et mettre sans délai la main à l'œuvre pour répondre ce qu'il faut. Il n'y a jamais de lacune dans notre correspondance, jamais de renvoi au lendemain. Mais vous, mon bien-aimé Père, vous nous négligez évidemment dans des affaires de la plus haute importance.

Nous ne pouvons pas encore savoir si vous avez écrit au Roi ou non, si vous avez approuvé nos démarches... Oh ! comme cela est ennuyeux, quand on y met le zèle et l'activité que nous avons apportés dans cette affaire ! Ce mécompte m'ôte la moitié des forces et du courage et j'avoue que si j'avais des motifs moins puissants pour agir et que celui qui est l'objet de toute cette sollicitude me touchât de moins près et fût moins avant dans mon cœur, je prendrais les choses fort à l'aise... » (*EO Tempier II, 100*)

23 août 1835. A Tempier. « **Non, non, non !** » « Qu'avez-vous fait, mon cher ami ? Dans quel gouffre voulez-vous me jeter ? J'ai atteint le port, et vous voudriez livrer ma faible nacelle à de nouvelles tempêtes et à tant d'écueils, qu'il me serait impossible d'éviter ? Non, non, non ! l'expérience m'a éclairé. Je ne suis pas propre à faire le bien dans ce poste élevé par le temps qui court. On dirait que la Providence s'est trompée de siècle en me faisant naître dans celui-ci, avec les dispositions, et si vous voulez, les qualités qu'il fallait pour faire de grandes choses il y a deux cents ans. Je ne sais pas pactiser avec l'erreur, le mensonge et l'impiété. Je suis homme de dévouement ; mais la franchise de mon caractère et ma droiture dans tout ce que j'entreprends m'empêchent de louvoyer, comme il faut nécessairement faire, pour réussir quand on a à traiter avec des gens qui ne veulent pas sincèrement le bien, et qui ne s'y prêtent que par politique.

Evidemment, votre amitié vous fait illusion en espérant tout concilier par un moyen désastreux pour moi. Ma carrière est finie ; je n'ai ni assez de force, ni assez de souplesse pour en commencer une autre où je ne tarderais pas d'être abreuvé de toutes sortes de chagrins, compensés par bien peu de consolations. Je vous l'ai dit dans ma dernière lettre : j'ai repris le goût de mon ancienne vocation. La retraite dans nos maisons, suivant la Règle comme le dernier des novices, ne m'occupant d'aucune affaire avec le monde, qui ne sympathise pas plus avec moi que je ne sympathise avec lui : voilà ce qui me reste à faire ici-bas. Ainsi, tous nos efforts doivent aboutir à me placer dans une position où rien ne m'empêche de vaquer à ces tranquilles occupations, et où personne ne puisse troubler mon repos. C'est ce qui m'a inspiré de vous presser de profiter du moment de faveur dont mon bon oncle jouit, pour obtenir tout simplement que l'on revienne sur les décisions sévères et injustes qui m'exposent sans cesse à des avanies que je ne pourrais faire cesser que par un procès, trop retentissant pour que je ne veuille pas l'éviter de toute mon âme. Voilà tout, il ne faut pas autre

chose. Toutes mes réflexions m'amènent à conclure que je ne puis pas en conscience accepter un siège si on me l'offrait. Quelle école donc n'aurait-on pas faite si on avait laissé entrevoir le contraire ! Je suis tellement établi dans cette conviction, qu'il n'y aurait qu'un précepte formel du Chef de l'Eglise qui pût vaincre mes justes répugnances, et alors je serais condamné à la vie la plus malheureuse, et qui serait certainement abrégée par les violences que je serais continuellement obligé de me faire. Ces répugnances viennent se joindre aux raisons de conscience qui doivent m'écarter de tout siège, lequel entraînerait nécessairement une double responsabilité pour moi. » (EO 8, 164-165)

24 août 1835. De Tempier à Mgr de Mazenod. « Voulez-vous, ou ne voulez-vous pas ? »
« Voulez-vous, ou ne voulez-vous pas sortir de la position affreuse dans laquelle vous vous trouvez placé ? Si vous dites non, à la bonne heure ! Mais alors, il ne fallait pas nous laisser faire tous les frais des démarches, il fallait défendre absolument à Guibert de dire un seul mot de vous ; mais alors, il faut avaler toutes les infamies dont on vous a abreuvé ; mais alors, il faut dire *amen* à toutes les vexations passées, présentes et futures, tant de la part des mauvais sujets que de la part du Gouvernement. Si cela vous plaît, je n'ai rien à dire. Que si, au contraire, vous voulez sortir de cet état, que je puis appeler misérable, il faut un peu vous y prêter et vous rendre au sentiment de vos amis, qui s'intéressent aussi un peu à votre honneur. Jusqu'ici, ils n'ont rien fait qui soit indigne de vous, et ils ne voudraient pour rien au monde vous conseiller une démarche basse et inconvenante.

Il est indispensable que vous vous prêtiez aux démarches que l'on fait pour vous. Nous jugeons la chose si indispensable que, pour ne pas perdre encore une semaine en pourparlers de lettres, nous nous sommes déterminés à vous envoyer Jeancard : tout ce qu'il vous dira a été mûrement discuté en comité devant Monseigneur.

Il est une autre difficulté, celle de l'acceptation d'un siège, si on vous l'offre. Mais pourquoi ne vous rendriez-vous pas à cette voie que la Providence peut vous ouvrir ? Je vous en parle en ami et en confident de vos plus secrètes pensées : vous feriez mal de refuser un siège, si on voulait vous en charger. Je désirerais seulement pour votre tranquillité et pour bien d'autres considérations, que vous fussiez évêque d'un autre siège que celui de Marseille, vous y feriez plus de bien.

C'est la dernière fois, je pense, que je vous parle de tout cela, car j'en suis fatigué. Je puis vous assurer que si le repos vous est agréable, je l'appelle et le désire pour le moins autant que vous. Pourquoi faut-il que je sois ici à me calciner le sang depuis douze ans, toujours attelé à la charrue dans les circonstances les plus pénibles ? La Providence a toujours disposé les choses de manière qu'il n'y a jamais eu une crise difficile à subir, de quelque nature qu'elle fût, sans que je me sois trouvé seul pour en savourer les douceurs. Tous les mauvais moments que j'ai été dans le cas de subir pour les affaires du diocèse et pour vous en particulier dans mille circonstances, m'ont usé, fatigué, au point que les affaires m'ennuient singulièrement aujourd'hui ; j'en suis là. Pourquoi ne jouirais-je pas un peu du repos ? Il me semble que je ne demanderais rien que de juste. » (EO Tempier II, 100-102)

24 août 1835. De Mgr d'Icosie au Roi. « Sire, Du fond de la retraite où je me trouve depuis quelque temps, je me suis fait un devoir d'unir mes faibles prières à celles de tout le clergé de

France pour gémir devant Dieu de l'affreux attentat commis contre votre personne et pour remercier le Seigneur de la protection éclatante dont il a couvert les jours de Votre Majesté en cette rencontre.

Satisfait de m'être acquitté dans le secret de mon oratoire d'un devoir si conforme à mes principes, je n'aurais pas eu la pensée de faire parvenir jusqu'au Roi l'expression de mes sentiments, si mon vénérable oncle, l'évêque de Marseille, ne m'avait laissé apercevoir que cet hommage pourrait être agréable à Votre Majesté, aujourd'hui surtout que la vérité connue a dissipé bien des préventions que la calomnie avait élevées contre moi.

Votre Majesté sait maintenant qu'aucun de mes actes n'a été fait dans une intention hostile à son gouvernement, ce qui me donne la confiance qu'elle daignera agréer, de la part d'un évêque dont toute l'âme est française, ce témoignage des véritables sentiments et du profond respect dont je suis... » (*Dans Rambert I, p. 713*)

25 août 1835. Du Cabinet du Roi à Mgr Fortuné. « Monseigneur, Le Roi a lu avec beaucoup d'intérêt la lettre que vous lui avez écrite à l'occasion de l'attentat du 28 juillet. Sa Majesté connaissait déjà votre honorable empressement à concourir comme prélat aux éclatantes manifestations du sentiment public. Elle n'en a été que plus touchée des félicitations que vous lui adressez personnellement.

Le Roi n'a pas oublié, Monseigneur, les circonstances de son séjour en Sicile, que vous rappelez à sa mémoire. Sa bienveillance est la même ; Sa Majesté désire vous en donner la preuve en rendant à M. l'évêque de Nicosie (*sic*) les droits de Français que vous réclamez pour lui. » (*Dans Leflon II, p. 517, et Rambert, I, p. 715*)

25 août 1835. A Tempier. Bien des motifs de refuser. « La pensée qu'on aura pu s'arrêter à Paris au projet de me proposer un siège me trouble et ne me laisse plus de repos. Ma répugnance pour entrer dans cette carrière à l'âge de cinquante-quatre ans, avec mes goûts actuels, et dans la position où je me trouve à l'égard du Gouvernement et de toute l'Eglise, est insurmontable ; il y va de ma conscience, de mon bonheur et de mon honneur. Ma conscience exige impérieusement que je repousse de toutes mes forces le fardeau : d'autant plus qu'il est indubitable que, malgré toute la bonne volonté du monde, et si vous voulez même, avec l'instinct des devoirs de l'épiscopat, et dussé-je faire des miracles, je ne pourrai jamais obtenir des résultats satisfaisants. Cela tient essentiellement aux préventions que l'on est parvenu à répandre partout contre moi. J'ai d'autres motifs encore de conscience si puissants, que je les considère équivalents au vœu que j'aurais pu faire de ne jamais accepter de diocèse. Les hommes, toujours injustes dans leurs jugements, ont conclu de ce que j'avais fait en ma vie beaucoup de choses difficiles où d'autres peut-être auraient échoué, que je suis entreprenant par caractère et qu'il me faut de l'action et du mouvement. C'est tout le contraire. Si j'ai mis de l'activité, si je me suis donné du mouvement, si j'ai entrepris des choses difficiles et les ai amenées à bien, c'est par devoir, c'est qu'il m'était impossible de me refuser à une sorte d'évidence qui me prouvait que telle était la mission que la Providence me donnait ; mais par le fond de mon caractère, j'ai toujours eu une grande aversion pour toutes sortes d'affaires. Je n'ai jamais conçu comment on peut faire un pas, la moindre démarche par ambition. La pensée de la futilité de tout ce qui passe a été tellement profonde en moi, qu'elle m'enlèverait presque le mérite de renoncer à toutes les choses d'ici-bas par un principe naturel. Il m'a toujours

semblé que je devais mourir, pour ainsi dire, le lendemain ; quel prix alors peut-on attacher, et aux choses en elles-mêmes, et à l'opinion des hommes ? Aussi vous aurez pu remarquer qu'au milieu d'une vie fort agitée, toutes les fois que j'ai pu me cacher, me soustraire à la vue des hommes, m'asseoir, en un mot, dans la solitude, je me suis trouvé comme dans mon élément, et il a fallu me faire violence pour m'en arracher. Dans le commencement de mon ministère, j'ai sacrifié mon attrait pour faire du bien aux hommes. J'ai pris des mesures inspirées par le zèle pour leur en faire encore après ma mort par ceux que j'ai associés à mes travaux. Ils seront plus heureux que moi, et j'espère que le bon Dieu leur procurera les consolations qui m'ont été refusées. Le bien s'est fait néanmoins : qu'importe l'injustice des hommes ? N'ai-je pas été moi-même ingrat envers Dieu ? Qui pourrait compter mes infidélités et l'abus que j'ai fait de ses grâces ? Ainsi, je ne me plains pas des hommes, tout en remarquant leur injustice. J'ai payé mon écot ; il est temps que je cesse de violenter mes affections et mon attrait. Je veux rentrer dans la solitude de la vie privée pour ne m'occuper que de mon éternité et du bonheur de ceux qui m'entourent, sans me refuser néanmoins à rendre tous les services que je pourrai dans l'ordre de mon ministère, quand on me le demandera.

Ne voyez-vous pas encore que mon honneur serait aussi compromis que mon bonheur dans la nouvelle carrière où l'on veut me pousser ? D'abord, tout le monde dira que j'ai vendu mon adhésion pour un siège, que c'est là où tendaient mes vœux, etc. Le Gouvernement lui-même, me croyant capable de cette indignité, croira m'acheter à ce prix et se persuadera pouvoir exiger des complaisances que ma conscience et ma délicatesse se refuseraient également à lui accorder ; et alors qu'arrivera-t-il ? Qu'il m'accusera de fourberie et de mensonge, et qu'il recommencera sa persécution en mettant toutes sortes d'entraves à l'exercice de mon ministère, ministère qui, comme vous savez, peut à la rigueur se passer de protection, mais qui lutte péniblement et toujours avec détriment contre le mauvais vouloir de la puissance temporelle.

Je conclus donc de nouveau avec raison que tout ce qu'il me faut, c'est de rester ce que je suis, reconnu pour tel par le Gouvernement, auquel je ne refuse pas de prêter serment, s'il l'exige, en qualité de suffragant ou vicaire général de mon oncle, puisque j'ai toujours eu pour principe, quoiqu'il n'ait pas voulu le croire, que les ministres de l'Église ne sont établis que pour l'ordre spirituel, qu'ils doivent se soumettre à ce que Dieu permet, maintenir la paix par l'influence de leur saint ministère, bien loin de se faire jamais les instruments de quelque parti que ce soit, pas plus des légitimistes que des républicains, parce que ce serait compromettre l'Église, dont leur principal devoir est de défendre les intérêts. Ma persistance dans ces pensées fera, je pense, quelque impression sur vous et sur mon bon oncle. C'est un raisonnement fondé en principe, auquel n'est pas étrangère la juste affection que je lui dois et que je lui ai vouée du fond de mon âme. Et pourquoi, après que ma conscience et mon esprit ont prononcé, ne laisserais-je pas parler mon cœur ? Oui, tout ce qui m'éloignerait d'un oncle si vénérable et si chéri, de vous et de quelques autres personnes en très petit nombre, serait pour moi l'exil le plus insupportable, la condamnation la plus rigoureuse, l'équivalent d'une sentence de mort. Qui dira que je suis tenu à tant de sacrifices ? »
(EO 8, 166-168)

25 août 1835. De Guibert à Tempier. « J'ai vu ce matin Mgr Garibaldi qui était allé hier présenter au Roi le compliment du Pape sur l'attentat du 28. Le Roi lui dit que l'évêque de Marseille lui avait écrit une lettre sur le même sujet dont il était charmé et qu'à la fin de sa lettre l'évêque lui demandait de réhabiliter son neveu dans ses droits de Français. Mgr Garibaldi insista ; le Roi lui

dit : « Je ne demande pas mieux, mais il faut que l'évêque d'Icosie écrive afin que je connaisse aussi ses sentiments. » Et cette exigence me paraît juste et raisonnable. Il me semble que, dès le commencement de ma correspondance, je parlai de cela et j'avais tracé cette marche. Je m'étonne vraiment de n'avoir rien reçu encore de notre ami, je ne sais même où il se trouve... Tous ces messieurs sont fort étonnés de ce que je leur dis et reviennent de bien loin. J'ai vu hier l'ambassadeur et je lui ai lu les lettres de Mgr de Marseille ; il en a été charmé autant qu'étonné ; dans la persuasion où ils étaient tous que les deux évêques étaient ennemis du gouvernement, ils ne pouvaient pas s'attendre à des lettres si amies, quoiqu'elles n'aient rien que de digne et de noble. Mais pouvant croire que l'évêque de Marseille agit sous l'influence d'un sentiment paternel et moi sous l'empire de l'amitié, il est indispensable que Mgr d'Icosie parle. Il n'a que deux choses à dire, qu'il ne s'est jamais mêlé aux partis politiques, qu'il a accepté l'épiscopat sur le désir de son oncle et sans songer au décret de Bonaparte et qu'il vient aujourd'hui prier le Roi d'adhérer à cette acceptation. Voilà tout. Cela ne me paraît pas compromettre l'évêque d'Icosie en rien. Il n'y a rien là contre l'honneur. Ce sont des faits qu'il rappelle. Il est à désirer qu'il donne à cette lettre une forme douce sans humiliation. Je le répète donc. Il faut une lettre au Roi, une au ministre et une troisième à l'ambassadeur qui se chargera de remettre les deux autres. » (*EO Guibert, 356-357*)

25 août 1835. Mgr Fortuné et Tempier envoient Jeancard au Laus comme messenger.

26 août 1835. A Tempier. « Moi qui suis l'offensé. » « Si c'est de la préfecture que sont parties les atroces calomnies qui ont tant irrité le Gouvernement contre moi, je pourrais sans scrupule m'appesantir sur la fourberie infâme de ces hommes qui n'ont pu que mentir à leur conscience en m'accusant, surtout lorsqu'ils ont protesté, comme ils l'ont fait, soit à moi, soit à mes amis, qu'ils étaient totalement étrangers à toutes les indignes menées que la méchanceté avait tramées contre moi... Si je suis plus traitable sur ce point, c'est que la bonne santé de mon oncle et l'espérance fondée que nous avons de le conserver encore de longues années me donnent le temps de respirer et de réfléchir sur ce que j'aurais à faire si je ne mourais pas avant lui, comme j'ai déjà failli le faire deux fois et comme cela pourrait bien m'arriver. En attendant, ma position serait fixée convenablement et mon cœur satisfait, en pouvant continuer de vivre dans mon élément qui est, comme vous le savez, de respirer dans le sein de l'amitié et, si le bon Dieu disposait de mon oncle avant que j'eusse terminé ma carrière mortelle, je pourrais me retirer dans ma solitude avec les honneurs de la guerre avant de prendre possession, c'est-à-dire avant d'avoir contracté l'engagement définitif qui à mes yeux, selon l'esprit de foi, fixe l'existence du premier pasteur au sein de son peuple jusqu'à la mort. Ainsi, l'unique chose désirable pour moi comme pour mes amis est l'accomplissement de ce vœu que, tout considéré, je puis former en conscience.

Cette réconciliation présente bien aussi quelque avantage pour le Gouvernement et, dans le fait, ne compromet que moi dans l'opinion publique. C'est pourquoi je dois aller doucement, car je ne puis pas pour le bien de la paix renoncer à ma réputation et, si je ne mettais pas une certaine réserve dans mes démarches, je serais bientôt estampé comme un ambitieux qui vend son honneur pour une place, tandis que c'est précisément cette place que je redoute plus que la mort. Je n'ai point écrit la lettre précisément pour éviter ce reproche. Il me semblait, qu'étant absent, mon oncle avait parlé pour moi dans la sienne, assez pour qu'on dût être satisfait. N'aurais-je pas l'air de me mettre à deux genoux, moi qui suis l'offensé, moi qu'on a calomnié, persécuté, privé de mes droits ? Je vous avoue que je trouvais que c'était assez de remercier quand on m'aurait rendu justice.

La dernière lettre de Guibert laisse supposer qu'on aurait discuté ce point et qu'on serait convenu d'une lettre de ma part soit à l'Ambassadeur, soit au ministère. Je ne voudrais donc pas trop tenir à mon sentiment, mais je me méfie assez de moi quand je n'agis pas selon ma manière de voir, pour craindre de mal faire. Je vous envoie donc un brouillon de lettre ; si vous persistez à croire que je doive l'écrire, vous me le direz et s'il y a quelque chose à corriger, vous me le marquerez, j'en garde un double. Jeancard entre dans ma chambre, à mon grand étonnement. Je l'ai vu avec le plus grand plaisir. Nous ferons le reste, s'il le faut. Mais ne vous inquiétez pas quand quelque accident retarde la marche des affaires. Vos deux dernières lettres sont trop vives ; vous ne devez pas être surpris que j'hésite quand il y va de la conscience, de l'honneur et du repos de toute ma vie. » (*EO 8, 168-169*)

26 août 1835. Confiance du Roi à Mgr Garibaldi. « Si douloureux soit-il, l'événement du 28 juillet pourra produire du bien. C'est déjà un bien qu'il m'ait donné l'occasion de reconduire à l'église tous ces gens, c'est-à-dire les ministres, les Chambres et les autres corps constitués. » (*Dans Leflon, II, p. 512*)

26 août 1835. De Guibert au Garde des sceaux. « ... Je m'applaudis, Monsieur le Ministre, d'avoir eu la pensée d'entamer cette réconciliation, lors même que je n'en avais pas la mission expresse. Je serai heureux si j'ai pu contribuer à rapprocher du gouvernement deux prélats qui en étaient moins éloignés par leurs sentiments que par ceux qu'on leur a prêtés. Si je n'étais assuré de leurs dispositions, je n'aurais jamais consenti, Monsieur le Ministre, à être l'instrument d'une réconciliation qui ne serait pas sincère ; dans ma pensée, les sentiments privés de l'amitié ne peuvent jamais prévaloir sur l'amour du bien public... » (*EO Guibert, 357-358*)

27 août 1835. De Tempier à Guibert. « Il serait impossible de vaincre ses répugnances pour l'acceptation d'un siège... Il voit l'épiscopat avec charge d'âmes d'une manière trop élevée pour ne pas l'admirer et croire qu'il a raison. » (*Dans Rey I, p. 651, note 1*)

30 août 1835. De Guibert à Tempier. « Hâtez-vous, je vous prie, de mettre fin à mon séjour à Paris, je finirais par y prendre racine. M. de La Tour Maubourg parlait déjà de me faire évêque. Je fus obligé de lui dire mon âge pour éviter de lui donner d'autres raisons. » (*EO Guibert, 358*)

30 ? août 1835. De Jeancard à Mgr Fortuné. « Je crois que Mgr d'Icosie serait capable de refuser nettement après sa nomination. Il pense, de plus, que son honneur exige qu'il n'ait pas l'air d'avoir fait la paix au prix d'un diocèse ; tandis que s'il était nommé coadjuteur, il paraîtrait que la grâce a été accordée à l'Evêque de Marseille, qui l'a demandé comme en ayant besoin. Le titre de coadjuteur serait la régularisation au temporel de la position que l'évêque d'Icosie occupait depuis quelque temps. Le rapprochement serait coloré d'une manière plus honorable.

Je l'ai trouvé assez maigre : il veut absolument s'en tenir à la vie d'une communauté de montagne ; il est évident qu'il en souffre. Que M. Tempier intervienne à cet égard. » (*Dans Rey I, p. 653*)

31 août 1835. A Tempier. Quel avenir ? « Cette lettre, mon cher Tempier, vous sera portée par Jeancard qui vous dira de vive voix tout ce que nous avons traité ensemble. Je le chargerai

néanmoins d'une lettre, mais ce ne sera pas pour vous gronder du petit peu d'humeur dont vous n'avez pas pu vous défendre dans les dernières pièces de notre correspondance. Je comprends que vous ayez pu être contrarié de me trouver récalcitrant à certains projets qui vous souriaient ; cependant les motifs que j'alléguais étaient assez fondés en raison et surtout en religion pour qu'on ne se fâchât pas de mes résistances. Je vois par la lettre que je reçois aujourd'hui que votre colère n'est pas encore passée ; le laconisme sur l'audience de Mgr Garibaldi me le prouverait. Vous deviez pourtant avoir reçu ma lettre, partie le 27 de Gap, où je vous transcrivais celle que je me proposais d'écrire au Roi. Elle est partie et sera vraisemblablement entre ses mains après-demain ; j'espère qu'il en sera satisfait et ce premier article de notre affaire sera bientôt terminé à notre satisfaction.

Je m'attends à recevoir au premier jour une lettre de Rome pour m'inviter à écrire au Roi, car certainement Mgr Garibaldi n'aura pas manqué de rendre compte de ce que le Roi lui a dit dans son audience, en me représentant comme un homme obstiné qui ne veut pas faire les avances nécessaires. Je ne mets point d'obstination dans tout ceci. Je ne veux autre chose que concilier l'honneur, la conscience, mon repos avec les exigences du Gouvernement et les désirs de mes amis. Ainsi, nous avons combiné une lettre au Ministre dans laquelle la dignité de mon caractère n'est pas compromise et la condition exprimée dans la lettre de Guibert est remplie. Relisez la lettre du 17. Vous verrez ce qui a été convenu chez M. Schmit, chez l'Ambassadeur et même chez la Reine. C'est ce qui m'a déterminé à mettre la plume à l'œuvre. Nous verrons s'ils tiendront parole. Il fut dit dans ces diverses conférences : Huit jours après, l'Évêque de Marseille demandera au Roi qu'il veuille bien lui donner son neveu pour coadjuteur. Voilà sur quel pied la chose a été discutée chez M. Schmit... J'ai aussi développé ce plan chez la Reine et chez l'Ambassadeur et il a été approuvé. Jeancar vous dira dans quel sens je consens à la coadjutorerie et ne veux pas d'un siège. C'est que si j'avais le malheur de perdre mon oncle, personne ne me forcerait d'accepter la succession. » (EO 8, 170-171)

1er septembre 1835. A Tempier. Remercier ? alors qu'on me doit réparation. « Votre lettre du 30 m'apprend la conclusion de mon affaire. On ne peut disconvenir que le Roi n'y ait mis de la bonne grâce ; car il n'a pas attendu la lettre qu'on avait dû lui annoncer de moi. Je sens qu'il conviendrait que je remerciasse le Roi ; c'est là où l'auteur s'embarrasse ; car après tout, c'est une justice qui m'a été faite et l'on me doit encore réparation. Y a-t-il là de quoi s'enthousiasmer ? La mesure de mes expressions choquerait peut-être. J'attends. » (EO 8, 171)

3 septembre 1835. A Guigues. Insistance sur la régularité. « Je suis parti trop précipitamment pour terminer ma visite comme je le voulais ; j'avais renvoyé pour la fin la conférence particulière avec le supérieur que j'avais eue avec les autres dans le courant de mon séjour à L'Osier et elle n'a pas pu avoir lieu. Supplétez à ce défaut en vous rappelant tout ce que j'ai dit ou indiqué pour le bon ordre ou l'édification. Tenez-moi toujours au courant, dans votre correspondance, de la conduite de tous vos sujets et de tout ce qui se passe dans votre maison. Vous me dites que les prêtres commencent à venir. Qu'ils soient édifiés de ce qu'ils apercevront chez vous. Il n'y a pas de politesse qui vaille la scrupuleuse exactitude à toutes vos observances. Qu'on s'en tienne exactement à ce que j'ai réglé à cet égard.

Nous avons besoin de prier le *Dominum messis* (*le Maître de la moisson*) pour qu'il nous envoie des ouvriers. Le moyen le plus efficace pour être exaucés, c'est d'être en tout ce que nous devons être. Ce devoir pèse sur tous, mais très spécialement et avec une responsabilité redoutable sur les supérieurs, qui sont tenus *sub gravi* de maintenir par leurs exemples et leur autorité la régularité dans leurs communautés. Pour le dehors, souvenez-vous que la Providence vous a placés au service de ce sanctuaire pour donner une meilleure direction à la dévotion des peuples. Que leur vœu à la Sainte Vierge les conduise à la conversion par votre ministère.

Vous êtes cause que je marche sur ma peau. Les souliers que j'avais fait faire à Vinay m'étaient absolument nécessaires. Ils étaient faits, le cordonnier avait confectionné une forme exprès pour moi, je crains bien qu'il n'ait murmuré à cause de votre refus de recevoir sa marchandise. » (*EO 8, 171-172*)

3 septembre 1835. De Guibert à Tempier. « Je reçois votre lettre du 30 août. J'ai vu avec plaisir celle que vous avez reçue du cabinet du roi, et qui vous montre dans son style laconique comme dans toutes les lettres de cette nature les dispositions de Sa Majesté. Vous êtes à même de juger que je n'ai rien exagéré et que l'affaire serait déjà terminée si j'avais été secondé. Vous savez depuis quel temps je demande trois lettres de Mgr d'Icosie, l'une pour le Roi, la seconde pour le ministre, la troisième pour l'ambassadeur, et vous voyez si je n'avais pas bien deviné la pensée du Roi. Cette lettre que vous avez reçue vous dit évidemment : « Le Roi demande et attend une lettre de Mgr d'Icosie pour lui accorder ce qu'on demande pour lui. » Hier, enfin, j'ai reçu un énorme pli de Gap, dans lequel se trouve la lettre au Roi, qui aurait pu, à mon avis, sans dire davantage, être un peu plus explicite. On m'annonce que monsieur l'ambassadeur sera remercié aujourd'hui même de son obligeante médiation. J'ai tout lieu de croire qu'il n'y aura non plus rien de trop dans cette seconde lettre. Pour le ministre, rien, et c'était le plus essentiel. Dans notre forme de gouvernement, le ministre peut annuler la volonté royale. Vous l'avez vu dans ma demande de 10 000 francs pour le séminaire, qui a été, je le sais positivement, appuyée par le Roi. Je respecte infiniment les sentiments qui dictent la conduite de notre ami, mais il me semble qu'il y avait moyen de rédiger pour le ministre une lettre qui n'eût pas été contraire à l'honneur. Je m'en vais manœuvrer avec les armes que l'on me fournit ; si je ne réussis pas suivant votre désir et le mien, je crois que la faute n'en sera pas à moi. Songez surtout que nous ne demandons pas seulement réparation de l'injustice, mais que nous allons jusqu'à la faveur. Je vous déclare que je désespère obtenir autre chose que la restitution de la qualité et des droits de Français. J'ai voulu attendre, pour voir l'ambassadeur, qu'il eût reçu la lettre de l'évêque d'Icosie, qui lui parviendra aujourd'hui. C'est demain que je le verrai et que nous concerterons ensemble ce qu'il y a à faire et la marche à suivre. Peut-être prendrai-je le parti de présenter moi-même au Roi la lettre de notre ami ; c'est ma pensée, si l'ambassadeur l'approuve. Quant au ministre, je lui dirai que Mgr d'Icosie a écrit au Roi, et qu'il se réfère, pour tout, aux explications données par son oncle et par moi. Si l'on veut s'en contenter, tant mieux ! N'allez pas croire que je me bornerai à demander pour notre ami qu'on lui rende sa patrie. Je demanderai tout le reste, mais je ne puis répondre du succès, et j'avoue que je suis sans espérance, puisqu'on ne veut pas se prêter aux moyens qui pouvaient amener ce résultat. » (*EO Guibert, 358-360*)

4 septembre 1835. De Guibert à Tempier. « Ma lettre d'hier vous aura fait de la peine. En vous écrivant, j'étais sous l'impression d'un sentiment involontaire. Vous vous serez assez expliqué ma

mauvaise humeur. Quand une affaire est gagnée, et qu'on voit le succès mis en doute par le défaut d'une ou deux phrases, et surtout dans une pièce qui n'est pas officielle, telle qu'une lettre au Roi, on n'est pas maître de soi. Toutefois, je me suis un peu trop hâté. La lettre à l'ambassadeur est écrite en si bons termes que je la crois propre à réparer le mal. Aussi je n'hésite pas sur le parti qu'il y a à prendre. Il faut que l'ambassadeur, qui sera très satisfait de la lettre qui lui est adressée, présente celle qui est pour Sa Majesté. Il ne manquera pas de faire part au Roi, de vive voix, de ce que la sienne contient. Si l'on paraît étonné de ce que notre ami n'ait pas écrit au ministre, je dirai qu'apparemment il a cru devoir écrire à l'ambassadeur, qui avait été en quelque sorte saisi de cette affaire à Rome. Je respecte plus que personne toutes les pensées et tous les actes de l'évêque d'Icosie, mais je persiste à croire qu'il devrait écrire au ministre. Ce n'est pas lui qui est embarrassé de tourner une lettre digne et sans bassesse. Si nous traitions une affaire dont les conséquences ne fussent pas si importantes, on aurait pu laisser au hasard une partie du succès. Mais c'est une de ces affaires où il faut ôter tout à la fortune, il y va de la vie ou de la mort. Il s'agit de vivre tranquille sur le sol de la France ou de quitter sa patrie. Car, si la question n'était pas résolue favorablement, sa condition deviendrait pire qu'auparavant. Et j'ose dire que le succès de l'affaire doit entraîner avec lui bien d'autres conséquences heureuses, pour lui personnellement, pour la Société et pour l'Église. Je m'abstiens de vous développer mes pensées en ce moment. Je le ferai de vive voix. J'ai repris courage depuis que j'ai lu la lettre à l'ambassadeur. Il est à la campagne et ne reviendra que demain au soir. Ce ne sera donc que lundi que je mettrai la main à l'œuvre.

Je dois viser à la coadjutorerie. C'est là ce qu'il faut, ni plus ni moins. Je vous en dirai les raisons plus tard. Cela importe à la Congrégation plus que vous ne pourriez le croire. Je laisserai d'abord décider le premier point de la question, qui est la reconnaissance de son titre d'évêque français et qui doit servir de base à tout le reste. Puis je les mettrai dans l'alternative de nommer Mgr d'Icosie coadjuteur ou d'en nommer un autre. Ils ne pourront pas, j'espère, laisser seul un évêque de 87 ans dans un pays où, en raison de la piété pratique des habitants, les fonctions de l'épiscopat sont si multipliées et si fatigantes. D'ailleurs, on aime trop et on vénère trop l'évêque de Marseille pour vouloir sa mort. Je suis donc d'avis que Mgr d'Icosie n'entre dans Marseille qu'avec le titre de coadjuteur. Il ne peut pas de nouveau aller se jeter dans une position fautive, équivoque, qui le compromet nécessairement. Dès qu'il est à Marseille, il gouverne ou il est censé gouverner le diocèse, et il ne peut soutenir le poids de cette position qu'avec une autorité réelle. Il serait bon que l'évêque de Marseille m'envoyât une lettre pour le Roi, dans laquelle il demanderait formellement son neveu comme coadjuteur, avec la survivance, et dont je ferai usage en temps et lieu. » (*EO Guibert, 360-361*)

4 septembre 1835. De Guibert à Mgr de Mazenod. « J'ai reçu vos plis, ainsi que les lettres qu'ils contenaient. Pour être sincère, je dois vous dire que j'ai passé hier un mauvais jour. Je n'avais vu que votre lettre au Roi, qui me paraissait n'enfermer que le strict nécessaire. Je craignais que celle-ci ne fût pas plus explicite et j'étais inquiet de ce que vous n'aviez pas cru nécessaire d'écrire au ministre. La lecture de la lettre pour l'ambassadeur m'a un peu rassuré, elle est de nature à suppléer jusqu'à un certain point aux autres. Je crois néanmoins qu'une ou deux phrases de plus dans celle au Roi auraient été d'un excellent effet, et qu'il était à propos d'écrire au ministre. Tout dépend du style et de la manière, et je crois que vous auriez pu écrire d'une manière très digne à M. Persil. Si l'affaire que nous traitons était moins importante et ne devait pas avoir, quel qu'en soit le résultat, des conséquences si graves, on pourrait laisser jusqu'à un certain point le succès au hasard de la

fortune ; mais ici je crois qu'il faut agir avec certitude ; le ministre est tout aujourd'hui et peut paralyser la volonté du Roi. Je me servirai de mon mieux des armes que vous me donnez, elles seront, j'espère, suffisantes pour nous donner les avantages que nous voulons obtenir.

Vous avez été en peine d'une phrase dans mes lettres précédentes, où je parlais d'un mémoire pour le ministre ; je vous avertis une fois pour toujours que vous ne devez pas juger uniquement de mes pensées par ma correspondance ; j'écris presque toujours à la hâte tous les projets qui me passent par la tête, mais ensuite tout cela doit passer par les étamines de la réflexion. Ainsi, ce projet de mémoire n'a pas tenu devant cette épreuve ; j'ai vu de suite que cette voie était périlleuse par le défaut de données et de renseignements. D'ailleurs, je dois à la justice de dire que tous les personnages avec qui j'ai eu affaire jusqu'à présent ont posé pour maxime qu'on ne devait point revenir sur le passé, et ne point récriminer ni d'un côté ni de l'autre, mais qu'il fallait seulement penser à l'avenir. En général, dans cette affaire comme dans les autres, j'ai pour principe de ne jamais suivre ma première pensée. A l'heure qu'il est, vous devez avoir reçu copie de la lettre émanée du cabinet du Roi pour l'évêque de Marseille, vous aurez pu reconnaître les dispositions de Sa Majesté.

Monsieur l'ambassadeur étant à la campagne jusqu'à demain au soir, ce ne sera que lundi que je pourrai commencer mes opérations. Je prierai Son Excellence de présenter votre lettre au Roi. Etant impressionné favorablement par celle que vous lui écrivez, il communiquera au Roi ce qu'elle contient et surtout le désir d'un rapprochement. Il ne sera question d'abord que de la reconnaissance de votre titre d'évêque français : c'est là le point fondamental ; mais je dois vous avertir que la décision de ce point entraînera des conséquences inévitables auxquelles vous cherchiez vainement à vous soustraire, et ici je ne vous consulte point et ne vous demande point votre avis. Un évêque *in partibus* français est un évêque qui doit être placé sur un des premiers sièges vacants, c'est un principe du gouvernement. Je crois, autant que je puis prévoir, que le gouvernement différera quelque peu de temps à vous imposer ce fardeau, pour ne pas heurter trop violemment l'opinion ; mais, quoique un peu différé peut-être, ce résultat est nécessaire. Vous regarderez cela comme un malheur, je le sais ; aussi, pour entrer dans votre pensée et choisir entre deux maux celui qui est le moindre, je demanderai pour vous la coadjutorerie de Marseille. Je viens de prier Monsieur votre oncle de m'envoyer une lettre pour le Roi qui en exprime la demande formelle. Je prévois bien qu'on m'opposera des difficultés ; mais moi, je mettrai le gouvernement dans l'alternative de vous accorder à Mgr de Marseille ou de laisser ce vénérable vieillard, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, gouverner seul un diocèse où les fonctions épiscopales sont extrêmement pénibles, à raison de la foi et de la religion des habitants. Quant à vous, je crois que vous ne pouvez mettre les pieds dans Marseille qu'autant que vous serez revêtu d'une autorité réelle.

Vous avez éprouvé trop douloureusement les inconvénients qu'entraîne une position équivoque, fautive, pour recommencer de nouveau des essais de ce genre. Je crois qu'en marchant dans cette voie, on arrivera forcément au résultat final que j'indique. J'aurais bien d'autres considérations à faire, si je ne craignais de les confier au papier. Si vous n'êtes pas évêque de Marseille, un de vos amis (Forbin Janson) le sera probablement, et avec lui tous les Missionnaires de France. Soyez sûr qu'il vise à cela, et soyez sûr qu'il l'obtiendra. Il n'a cédé aux exigences du gouvernement par rapport à nous qu'afin de faire adopter à son tour ses propres exigences. Il voulait aller à Aix pendant le choléra, et il projette maintenant un voyage à Alger ; il tourne autour du pot. Il serait

puissamment favorisé par les désirs peu éclairés de la population marseillaise. Il y aurait alors réaction, que deviendrait votre séminaire, etc. ? Et puis, si vous étiez définitivement fixé à Marseille, il serait possible d'obtenir d'étendre, au moyen d'un titre quelconque, votre juridiction sur Alger, colonie que vous avez toujours convoitée, je dis plus, il serait possible, si cela pouvait entrer dans vos vues, de faire reconnaître par ordonnance royale, notre maison de noviciat à la condition et sous le prétexte de fournir un ou deux missionnaires aux stations du Levant. M. l'ambassadeur, dans ses conversations, m'a fait part de tous les efforts qu'il a faits pour obtenir cette faveur pour une maison de Capucins à Aix et à Marseille, et de l'opposition qu'il trouva dans les ministres, uniquement parce qu'ils croient que ce corps est repoussé par l'opinion et qu'ils craignent de se ridiculiser par un tel acte. Vous sentez que je n'ai rien pu insinuer, je devais garder l'incognito, et on ne se doute même pas de l'existence de notre petite famille. Il n'y a que la Reine qui m'a dit, pour vanter votre zèle : « Autrefois, l'abbé de Mazenod faisait des missions. » Oui, je lui répondis, et il a toujours fait le bien qu'il a pu. Je n'ai rien insinué à l'ambassadeur, de peur de compromettre mes autres affaires, je ne suis ici que votre ami et votre compatriote, mais on pourrait en temps et lieu se servir de ces données. » (*EO Guibert, 362-364*)

5 septembre 1835. De Guibert à Tempier. « Je ne puis vous écrire qu'un petit mot aujourd'hui : l'heure du départ des courriers approche. Enfin, on s'est décidé à rentrer dans le plan que j'avais d'abord indiqué. La lettre au ministre était bien nécessaire. J'approuve la tournure que notre ami a donnée à l'affaire, en se mettant à l'écart. Seulement j'aurais désiré deux ou trois phrases un peu plus explicites, comme celles, par exemple, que vous m'avez citées d'une de ses lettres, et surtout dans sa lettre au Roi : cela aurait ouvert le cœur de Sa Majesté. Mais enfin, avec les éléments que j'ai, l'affaire peut être traitée, et le premier point que l'on désire sera obtenu. Je reviens du ministère de la justice, où je n'ai pu être reçu ; le ministre préparait son travail pour le conseil qui a lieu à onze heures du matin. J'ai pris une lettre d'audience pour mardi. Ce retard ne me fait point de peine ; monsieur l'ambassadeur sera alors de retour de la campagne, et nous combinerons notre action. Vous pensez bien qu'aussitôt que j'ai appris que notre ami avait écrit directement par la poste à monsieur le ministre, je me suis hâté d'envoyer au Roi sa lettre, que j'avais encore entre les mains, et que je voulais faire présenter par l'ambassadeur. Il eût été fâcheux que Sa Majesté n'eût pas reçu cette lettre, tandis que M. Persil aurait reçu la sienne. Il pourra bien être question de cette affaire aujourd'hui aux Tuileries. Je crois vous avoir dit aussi que j'avais en son temps fait passer au ministre la lettre de l'évêque de Marseille. Evidemment je connaîtrai mardi les résultats. Je ne serais pas fâché que le premier article fût ainsi accordé sans intervention de ma part et sans celle de l'ambassadeur ; nous conserverions alors toutes nos forces pour engager un combat plus difficile. Ils nous feront bien des difficultés, il faut s'y attendre ; mais j'ai aussi de bien bonnes raisons à leur donner. Ils voudront différer un peu, pour ne pas trop exciter les murmures de l'opinion républicaine et faire dire qu'ils reviennent à la Restauration. J'ai aussi de bonnes raisons pour combattre ces retards. Priez Dieu pour que la vérité et la justice l'emportent. Envoyez-moi au plus tôt la lettre de Mgr de Marseille pour demander au Roi la coadjutorerie, qui est ce qui importe le plus. Vous pourriez m'en envoyer aussi une pour la Reine, dont je ne ferai usage que si le besoin l'exige. » (*EO Guibert, 365-366*)

7 septembre 1835. De Guibert à Tempier. « Je viens de chez l'ambassadeur, qui est de retour de la campagne. J'ai eu un long entretien avec lui sur nos affaires. Il est fort content de la lettre que Mgr d'Icosie lui a écrite. Je lui ai fait part de celle que le cabinet du Roi a écrite à Marseille. D'après

cela, il croit que le premier objet de nos désirs est obtenu et que désormais, Mgr d'Icosie pourra jouir tranquillement de ses droits de Français. Je suis revenu avec lui sur la coadjutorerie, dont il avait été question dès nos premières entrevues. Il m'a avoué que, toute réflexion faite, ce point lui paraissait bien difficile à obtenir ; que le gouvernement avait pour principe de ne placer des évêques que dans les pays où il avait lieu d'espérer qu'ils sympathiseraient avec le peuple et le clergé. Il veut la paix à tout prix. Quoique l'on convienne qu'au fond l'administration de l'évêque d'Icosie a été bonne, il faut qu'il ait mis un peu trop de raideur et de sévérité dans les formes, puisqu'une partie du clergé et du peuple est indisposée contre lui. Telles sont les réflexions que me faisait l'ambassadeur, et il ajoute : « Je vous avoue que si c'était à moi à nommer, j'engagerais l'évêque de Marseille à faire ce sacrifice, en lui donnant l'espérance que dans peu, l'évêque d'Icosie serait nommé à un autre siège. » Je n'ai pas manqué d'arguments pour répondre à ces objections ; cependant, il ne m'a pas paru absolument convaincu. Il m'a promis de ne pas communiquer sa façon de penser. Je lui ai dit qu'au commencement, il ne m'avait pas paru attacher ces inconvénients à la nomination de l'évêque d'Icosie. Il m'a répondu que la solution de cette question lui paraissait alors fort éloignée, et qu'il n'avait pas réfléchi sur ce sujet. Tout cela ne me décourage pas.

J'irai demain chez M. Persil ; nous tâcherons d'abord de mettre le sceau de la réconciliation. D'après les dispositions que j'apercevrai chez le ministre, je parlerai ou ne parlerai pas de la coadjutorerie. Si je le vois bien disposé, je lui demanderai ce que va maintenant devenir Mgr d'Icosie, évêque français. Je lui dirai que je suis chargé par l'évêque de Marseille de le demander au Roi et au ministre pour coadjuteur, et j'exposerai mes raisons, tout en lui disant qu'il recevra sous peu de jours la demande formelle de la part de l'évêque de Marseille. Si je ne le voyais pas assez bien disposé, je ne dirais rien et j'attendrais d'avoir reçu les lettres de Mgr de Marseille. Alors je commencerais encore par le Roi, comme j'ai fait la première fois. Cependant, dans cette seconde affaire, le ministre aura certainement une prépondérance que lui donne sa responsabilité. J'espère que M. Persil n'est pas tout à fait au courant de la petite opposition que Mgr d'Icosie a éprouvée à Marseille. Enfin, j'ai bon espoir jusqu'à la fin. Dans tous les cas, il faudra toujours un siège, afin que l'évêque de Marseille ne meure pas de douleur de voir son neveu dans une position toujours précaire. C'est assez pour aujourd'hui ; on sonne le dîner, il faut être exact, nous sommes ici en communauté.

Mes dernières lettres ont bien dû vous affliger. Je crois vraiment que je vous ai exagéré le mal, j'étais sous une impression dont je n'étais pas maître. Figurez-vous la position d'un homme qui se voit au moment de rendre la vie à celui qu'il regarde comme un ami et un père, et qui voit tout à coup ses espérances évanouies pour un vain point de forme.

Cette acceptation, pour des gens qui ont une jurisprudence anticatholique dans ces matières, est une faute ; ils m'ont même dit qu'il leur faudrait suer sang et eau pour en obtenir l'enregistrement du Conseil d'État. Ils m'ont demandé comment ils s'y prendraient, puisqu'ils n'ont pas même une demande formelle de Mgr l'évêque d'Icosie. Je vous assure que, s'il s'agissait de tout autre que celui auquel j'ai consacré ma vie, je regretterais de m'être lancé dans cette affaire. » (*EO Guibert, 366-368*)

11 septembre 1835. De Tempier à Mgr de Mazenod. Aidez-vous vous-même. « Je vous demande en grâce, mon bien-aimé père, d'entrer dans nos vues et de vous aider encore un peu vous-même

pour sortir de votre fâcheuse position. La réponse du Ministre que Guibert a lue n'était certainement pas un refus, mais il devait vous dire que vous étiez bien mesuré dans vos expressions. Cependant, puisqu'il a consenti à ne pas faire partir la lettre, c'est une preuve qu'il n'est pas si mal disposé. Que voulez-vous ? On a dû tant vous calomnier, vous représenter comme un homme en état d'hostilité flagrante, qu'il leur est permis, jusqu'à un certain point, de conserver quelque ombrage quand ils trouvent de la réserve dans vos expressions. Ils ont tort sans doute, mais ils ne connaissent pas la droiture de votre âme. » (*EO Tempier II, 102*)

11 septembre 1835. De Guibert à Tempier. Le Gouvernement lui aussi revient de loin. « Soyons juste et sans prévention, ce que l'évêque d'Icosie a fait est suffisant et même au-delà pour nous qui connaissons le fond de son âme : mais si on a égard à l'opinion, aux préventions qui ne s'effacent que par degrés, il n'a pas fait assez. Quand on est innocent, on éprouve quelque répugnance à faire une apologie, mais quand on a été accusé injustement, on peut bien repousser la calomnie par une simple dénégation. S'il est pénible de faire ces avances, il faut songer aussi que le gouvernement revient de bien loin et qu'en rendant justice à l'évêque d'Icosie, il chante une palinodie un peu plus étonnante que le premier pas que notre ami a été obligé de faire. L'évêque d'Icosie, évêque français, est la plus grande mystification possible, aux yeux de l'opinion, quoique dans le fait on n'ait pas eu l'intention de mystifier. » (*EO Guibert, 369*)

12 septembre 1835. De Guibert à Mgr de Mazenod. « Vous aurez appris par Marseille quelques petits retards que notre affaire éprouve. Je crois que vous avez manqué un peu de confiance dans les dispositions du Roi et du gouvernement et que vous n'avez pas cru qu'elles fussent aussi sincères que je vous les représentais ; c'est sans doute ce qui vous aura engagé à écrire avec réserve et c'est cette réserve qui sautait aux yeux qui a fait de la peine au ministre. Il vous écrivait en réponse une lettre qui au fond n'avait rien de mal, mais qui à son tour ne témoignait pas assez de confiance. J'ai engagé le Garde des Sceaux, qui m'a communiqué cette lettre, à la supprimer. Je l'ai assuré de vos bonnes dispositions dans lesquelles il n'y a jamais rien eu d'hostile au gouvernement. Je lui ai promis qu'en passant, je vous ferai connaître aussi les dispositions favorables du gouvernement et j'ai exprimé l'assurance qu'alors la correspondance reprendrait sur un pied différent. Mon départ est fixé définitivement à mardi 15. J'arriverai à Gap lundi 21.

Je serais très fâché que l'on vous eût communiqué plusieurs lettres que j'ai écrites ces jours derniers à Marseille et qui étaient pleines de mauvaise humeur. J'avais un si grand désir de terminer moi-même cette affaire, et j'en avais l'espérance si bien fondée que je n'ai pas été maître des impressions que ce retard m'a fait éprouver. J'aurais voulu signer le traité de paix et vous en porter moi-même la nouvelle. Il a été fâcheux qu'avant d'écrire vos lettres, vous n'ayez pas pu recevoir celle que le baron Fain a écrite au nom du Roi ; cela vous aurait autorisé à être vous-même plus explicite. Cette lettre vous aura fait comprendre que vos dispositions ou du moins la manière de les exprimer n'étaient pas assez en harmonie avec ce qui existait ici. Il faut se consoler de ce mécompte que la Providence a sans doute permis.

Il a été fort question de vous à la Cour ces jours-ci. Je l'ai su par un témoin autorisé. La Reine ne craignait pas de dire : « Que ne vient-il passer un quart d'heure à Paris ! Tout serait fini. » Le ministre m'a dit que vous pouviez, en attendant, faire ce que vous voudriez, retourner à Marseille et exercer vos fonctions auprès de votre oncle, si cela vous convient. « Autrefois, ajouta-t-il, j'ai

vivement désiré et j'ai même agi pour qu'il quittât cette ville, mais je comprends qu'au point où en sont les choses, je dois me relâcher sur ce point. » Je vous prie seulement, mon bien-aimé père, de m'attendre et je vous accompagnerai si vous retournez à Marseille. Le ministre verrait avec plaisir votre retour à cause de l'âge de Monseigneur et de la manière dont Sa Grandeur s'est conduite dans ces dernières circonstances. On en a été satisfait au dernier point. » (*EO Guibert, 369-370*)

14 septembre 1835. A Tempier. Guibert s'est fait dupe. « Voilà donc à quoi ont abouti toutes ces belles espérances, ces assurances ! Il paraît que Guibert a été la dupe de gens plus fins et habitués à tous les genres de roueries. La parole royale a été elle-même en défaut. Je ne vois point de remède contre un mauvais vouloir si envenimé. Toutes les bassesses que l'on me conseille ne serviraient qu'à me rendre aussi vil à leurs yeux que je leur suis haïssable. Que ma destinée s'accomplisse ! Il n'en sera que ce que Dieu voudra. Je suis on ne peut plus mécontent de Guibert. Cet empressement qu'il a de partir est très déplacé. Qu'est-ce donc ces phrases qu'il demande ? Mes sentiments sont exprimés comme ils doivent l'être dans ma lettre au Roi, je n'avais rien à dire de tout cela au Ministre.

Du reste, n'y ayez point de regret, leur conduite me prouve qu'il n'en aurait pas fait davantage lors même que j'aurais écrit comme l'entend Guibert. Ne vous fâchez pas contre moi. Lors même que je voudrais entrer dans vos vues, je ne saurais pas écrire. Je ne sache pas avoir jamais menti, c'est impuissance chez moi que de dire ce que je ne pense pas. Je pourrais signer ce qu'un autre aura tourné de manière à sauver le mensonge, mais je ne suis pas capable de trouver ces détours. Je vous le dis sincèrement.

Vous me parlez encore d'une seconde lettre au Roi ; mais comment combiner ces deux choses, une lettre au Roi pour le remercier de m'avoir accordé ce que le Ministre, au dire de Guibert, renvoie aux calendes grecques, et une lettre au Ministre par laquelle je reconnaitrai que je n'ai encore rien obtenu ! Je trouverais plus simple d'écrire à l'Ambassadeur pour lui faire part de mon embarras, mais si Guibert est parti, je ne saurais seulement pas où adresser ma lettre. Oh ! comme tout cela me fatigue ! Si ce n'était le chagrin que je sens que cela vous donne par rapport à moi, j'enverrais tout paître. Je ne me soucie pas de la faveur de qui que ce soit dans le monde. Je méprise de plus en plus tout ce que l'on recherche sur la terre. Tout ce que je demande, c'est d'être dans la grâce de Dieu et d'attendre la mort en paix dans quelque coin bien retiré, à portée cependant de ceux que j'aime. » (*EO 8, 172-173*)

14 septembre 1835. De Tempier. « Vous vous rendez facilement à l'avis de vos amis quand ils vous proposent quelque chose de raisonnable. » (*Dans Rey I, p. 660, note*)

14 ? septembre 1835. De Mgr de Mazenod au Ministre. « Mgr l'Evêque de Marseille vient de m'écrire pour m'apprendre que M. Guibert lui a fait savoir que Votre Excellence n'était pas satisfaite de la lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire le 30 août dernier. J'avais cru qu'il convenait à ma position de ne pas entrer dans des explications qui avaient été suffisamment données par les hauts personnages qui s'étaient obligeamment portés pour médiateurs dans cette affaire, tels que le marquis de La Tour Maubourg et Mgr l'Evêque de Marseille, mon oncle.

Ils m'avaient, l'un et l'autre, recommandé de ne pas revenir sur le passé ; et la crainte de ne pouvoir me dispenser de me disculper, alors même que j'aurais été bien résolu de ne pas me plaindre, m'avait fait adopter volontiers le sentiment d'hommes si éminemment sages. D'ailleurs, je l'avouerai, je suis de l'école de Fénelon, dont les sentiments répondent à toutes les fibres de mon cœur. Il sied toujours bien aux gens en disgrâce, écrivait-il en pareille conjoncture, d'être réservé et sans empressement. Je pousse peut-être la délicatesse trop loin, mais on ne saurait m'en faire un crime quand elle est appuyée sur une telle autorité.

Tout le monde sait que mon oncle n'a pas d'autres principes que les miens, ou, pour mieux dire, que mes principes sont les siens. On m'a assuré que Votre Excellence avait applaudi à l'expression qu'il en avait manifestée ; je ne me ferais pas une peine de répéter mot pour mot ce qu'il a dit en mon nom, puisqu'il ne l'a avancé que de mon aveu et dans l'intime connaissance de mes sentiments. Ne les ai-je pas exprimés moi-même dans la lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser au Roi le 24 août dernier ? Pourquoi ne les aurais-je pas répétés à Votre Excellence, si je n'avais pas été retenu par un principe de délicatesse ?

Ainsi, Monsieur le Ministre, ce qui m'afflige en ce moment, ce n'est pas de vous affirmer, en me servant des mêmes expressions employées par mon oncle dans sa lettre du 19 août dont Votre Excellence a été satisfaite, et qu'elle aurait voulu voir exprimée par moi-même, à ce qu'elle a dit à M. Guibert, que je me tiens et, j'ajouterai, que je me suis toujours tenu en dehors des factions, que je n'ai jamais exercé aucune action politique hostile au Gouvernement, et que ce ne peut être que d'après des rapports infidèles ou des interprétations erronées que l'on a pu me regarder comme un homme occupé d'un intérêt de parti ; que j'ai cru pouvoir accepter la dignité épiscopale sans me compromettre, parce que je n'avais aucune connaissance du décret qui exige l'autorisation du Roi pour accepter un évêché *in partibus*.

Telle est la vérité, je ne crains donc pas de la dire ; mais ce qui m'afflige, c'est de voir à quel point sont enracinées les préventions que l'on est parvenu à donner contre moi, puisqu'elles ne cèdent pas à tant de garanties. Il ne me reste qu'à faire des vœux pour qu'on comprenne mieux la loyauté de mon caractère et la franchise de toutes les démarches que le bien de la paix m'a inspiré de faire. »
(*Dans Rambert I, pp. 717-718*)

15 septembre 1835. A Tempier. J'ai écrit au Ministre. « Ma lettre d'hier soir, mon cher Tempier, vous aura mis en peine ; je me hâte donc de vous écrire encore aujourd'hui pour faire connaître ma réponse ultérieure ; croyez bien que vous et mes autres amis êtes pour beaucoup dans cette résolution, parce qu'il n'est pas juste que vous soyez contristés dans votre affection pour moi et les désirs qu'elle vous inspire. Eh bien ! je me suis décidé à écrire au Ministre, comme si je ne devais pas être choqué de tous ses soupçons, injurieux à mon caractère. Sans autre réflexion, je vous transcris ma lettre, qui est déjà partie. J'espère que vous serez content. » (*EO 8, 173-174*)

15 septembre 1835. De Guibert à Mgr de Mazenod. « Ils regardent la réconciliation comme terminée. » « Je suis allé prendre congé de M. Schmit hier et nous avons encore parlé de vous. Il a lu votre lettre au Roi, il en a été fort satisfait, aussi l'ai-je trouvé de bien meilleure humeur que le jour de notre conférence avec le ministre le 9 de ce mois. Il en est venu jusqu'à me dire : « Engagez Mgr d'Icosie à écrire à M. le Garde des Sceaux et à joindre à la lettre son bref d'institution afin que

l'affaire marche plus vite. » Ils regardent donc la réconciliation comme terminée. Il paraît que le ministre ne veut avoir une demande formelle de votre part qu'afin de pouvoir motiver devant le Conseil d'État l'enregistrement du Bref.

J'ai toujours compris, mon bien-aimé père, tout ce qu'il y avait de difficile et de délicat dans votre position. Aussi je crois que si votre situation était moins affreuse, il vous aurait convenu de rester dans une complète inaction et d'attendre du temps et de la Providence votre justification ; mais quand, par un abus de la force et par l'application d'une loi injuste, on vous a privé de la qualité de Français et que vous êtes exposé à chaque instant à subir les conséquences de cette première injustice, tout homme raisonnable doit vous permettre de dire un mot, de faire un pas pour votre justification. Tel peut-être vous blâmera, dont le prétendu honneur ne tiendrait pas contre une place de 10 000 francs qu'on lui offrirait. Ce n'est pas la faveur que vous voulez, ni l'argent, c'est votre liberté et votre patrie. Du reste, vous verrez, quand je pourrai vous entretenir, que ce que le ministre demande est fort simple et n'est que l'équivalent de ce que vous avez dit et écrit implicitement, moins que ce que l'évêque de Marseille a écrit pour vous. C'est une affaire de forme. M. Persil est un homme un peu pointilleux ; M. l'ambassadeur qui connaît vos lettres en a été content ; c'est qu'il a un sentiment plus élevé des convenances. D'un autre côté, il faut aussi convenir que la position du ministre lui-même est aussi désagréable que la vôtre. Il ne veut pas qu'on l'accuse d'être allé tout à fait au-devant de quelqu'un qui passe pour être ennemi du gouvernement ; il craint sans doute les interpellations à la tribune et les criaileries des journaux, qu'on l'accuse d'être en pleine Restauration, etc. Quand je songe aux préventions que l'on avait ici contre vous, je suis encore étonné de la modération du gouvernement. » (*EO Guibert, 371-372*)

21 septembre 1835. Guibert passe au Laus pour rendre visite à Mgr de Mazenod.

22 septembre 1835. A Tempier. Ordination de Semeria. « L'ordination du père Semeria fut une vraie fête de famille qui donnait un caractère particulier à cette solennité où la grâce découlait du père sur les enfants, seuls témoins des merveilles qui s'opéraient pour la gloire d'un de leurs frères à l'avantage de tous et de l'Église de Dieu. Le lendemain, la première messe fut dite dans le sanctuaire miraculeux à 5 heures du matin selon nos us accoutumés afin que ceux qui devaient m'accompagner à Gap fussent libres d'assez bonne heure pour arriver à temps pour l'office qui devait commencer à 9 heures. Cet office, en l'honneur de saint Arnoult, patron du diocèse, fut aussi solennel qu'on peut le faire à Gap et suivi d'une procession interminable qui finit de m'éreinter le lendemain d'un jour de jeûne, m'étant levé le matin à 4 heures et après un voyage de deux heures. Mais si j'étais vraiment exténué, la piété de tout ce peuple, qui sur tout mon passage se mettait à genoux pour recevoir la bénédiction, me procura une compensation de consolation spirituelle plus que surabondante. Le p. Mille fit le panégyrique dont je fus content. Il ne lui avait fallu que quelques heures de la nuit pour le composer et l'apprendre. C'est prodigieux sous le double rapport de la facilité et de la mémoire.

... Plonger de gaieté de cœur un pauvre jeune homme dans un abîme de corruption dont on ne peut se sauver sans miracle, l'arracher pour cela à sa vocation, le faire sortir d'un noviciat où il vit depuis plus d'un an dans l'innocence et la pratique de toutes les vertus, de la part d'un évêque, c'est le comble de la monstruosité ! La chose est si épouvantable, dirai-je le mot, si criminelle, que je me suis persuadé que ce n'est qu'un jeu de sa part et qu'il aura envoyé sous main l'attestation qu'il ne

peut pas refuser en conscience puisqu'il ne s'agit que de constater un fait dans les formes voulues par la loi. S'il en était autrement, ce serait un tour digne des Néron et des Domitien. » (EO 8, 174-175)

24 septembre 1835. De Guibert au Garde des Sceaux. « Je me suis détourné à Gap, ainsi que je l'avais promis à Votre Excellence, pour voir Mgr l'Evêque d'Icosie et lui communiquer vos pensées. J'ai été dispensé d'engager le Prélat à vous écrire de nouveau, il l'avait fait spontanément aussitôt qu'il apprit que vous n'aviez pas été assez satisfait de sa première lettre. Il croit que Votre Excellence aurait interprété plus favorablement sa démarche si elle avait pu connaître d'avance son caractère. Si j'ai parlé avec réserve, a-t-il ajouté, c'est que j'ai cru que ce langage m'était imposé par ma position. Les ambitieux et les traîtres ne ménagent pas tant leurs paroles.

Quand j'ai consenti à prendre la défense de Mgr d'Icosie devant Votre Excellence, ma conviction sur les dispositions de ce Prélat était fondée sur la connaissance que j'avais de ses sentiments, tant par mes rapports directs avec lui que par mes relations avec l'Evêque de Marseille. Vous pouvez juger maintenant, Monsieur le Ministre, que mes paroles, quoique dictées par l'amitié, n'avaient rien d'exagéré, et s'il m'était donné, après mes conversations avec Mgr d'Icosie, d'entretenir de nouveau Votre Excellence, je ne pourrais que confirmer et répéter avec plus de force encore, tout ce que j'ai dit en faveur de cet Evêque...

Je ne saurais m'empêcher, Monsieur le Ministre, de bénir la Providence qui m'a ménagé l'occasion de coopérer à un rapprochement qui doit être éminemment utile à la religion et à l'État. La religion s'en réjouira puisqu'elle verra cesser une division qui l'affligeait ; l'État aura lieu de s'en réjouir aussi : il ne peut regarder comme indifférent l'appui d'un homme tel que l'évêque d'Icosie. » (Dans *Rey I*, p. 662)

25 septembre 1835. A sa maman. J'aime cette vie paisible. « Vous ne sauriez croire combien mes journées sont remplies ici. Je suis toujours occupé quoique sans fatigue. Samedi, j'ai ordonné prêtre le bon Semeria que j'ai fait venir exprès de Marseille. Dimanche, j'ai fait l'office pontifical matin et soir dans la cathédrale de Gap à l'occasion de la fête patronale du diocèse. Hier, l'Evêque de Gap est venu passer la journée avec nous. Mais les rapports habituels que j'ai avec tous les individus de la maison, qui veulent avec raison profiter de mon séjour parmi eux, forment ma plus grande occupation avec la correspondance qui va toujours son train. J'aime cette vie paisible et je ne l'échangerai qu'à regret pour le tracis de l'administration qui m'a toujours autant fatigué qu'ennuyé. La cloche sonne pour m'appeler à l'office. Je vous laisse donc pour aller prier Dieu. C'est ce qui m'empêche cette fois de remplir mon papier. Je vous embrasse tendrement. + Ch. Jos. Eug. Evêque d'Icosie » (EO 13, 126)

27 septembre 1835. De Guibert à M. Schmit. « Mgr l'évêque de Marseille envoie à M. le Ministre le bref d'institution que Mgr d'Icosie avait laissé ici dans ses papiers. Je ne laisserai pas partir ce pli sans user de la permission que vous m'avez donnée de vous faire connaître tout ce que je croirais propre à éclairer le gouvernement.

Quand j'ai vu l'évêque d'Icosie à Gap, il avait déjà écrit à M. le Garde des Sceaux une seconde lettre qui m'a paru exprimer assez ce que Son Excellence désirait et qui a de plus le mérite d'avoir

été dictée par un sentiment spontané et sans aucune insinuation de ma part. Il n'avait pas cru, dans ses premières paroles, montrer trop d'empressement, de peur d'être accusé d'ambition ou de peu de sincérité. Mais je puis vous assurer, après mes conversations avec ce Prélat, que l'État ne l'a jamais eu pour ennemi et qu'au besoin il trouverait en lui un appui contre l'esprit de faction et d'anarchie.

Mgr d'Icosie, après avoir lu la lettre que le Roi avait fait écrire à l'évêque de Marseille par M. le baron Fain, croyant que tout était terminé, avait déjà préparé pour Sa Majesté une lettre de remerciement dans des termes qui ne pouvaient manquer de satisfaire à la fois le Roi et le gouvernement. Il était sur le point de l'envoyer lorsqu'il reçut mes lettres qui lui annonçaient les petites difficultés qui s'étaient élevées au ministère. Je vous dis ceci, Monsieur le Chevalier, pour vous faire mieux connaître un homme qui ne vous a été signalé jusqu'ici que par des rapports infidèles et peu amis.

Je lui exprimai le désir qu'on avait à Paris de voir régner autant que possible l'harmonie entre l'évêché et la préfecture. Il m'a dit que les difficultés ne viendraient jamais de son côté, que c'était lui qui avait toujours été en rapports directs avec M. Thomas ; il a même ajouté que ce magistrat lui avait souvent témoigné de l'estime et de la bienveillance.

Je ne sais comment allier cela avec ce que j'ai lu dans votre cabinet et que je me suis bien gardé de communiquer de peur de gêner l'affaire. Je n'ai pu aller chez ce magistrat, je tâcherai de le voir avant de partir pour Ajaccio, et si j'avais à vous apprendre quelque chose d'intéressant, j'aurais l'honneur de vous écrire de nouveau.

Malgré les assurances que l'évêque de Marseille m'avait données, j'ai voulu sonder les dispositions de Mgr d'Icosie par rapport au serment. Il m'a répondu qu'il le prêterait sans difficulté, s'il le fallait. Je me suis avancé jusqu'à dire que je croyais que la seule qualité d'évêque français, après l'enregistrement des bulles, l'obligerait à cet acte ; il m'a répété qu'il n'avait aucune répugnance à vaincre à cet égard. Je crois cependant que l'on doit bien examiner si la règle commune prescrit, en pareil cas, le serment, de crainte que l'évêque d'Icosie ne vînt à s'apercevoir qu'on aurait adopté pour lui une mesure exceptionnelle. Je ne sais si on rencontrerait des exemples analogues avec celui de Mgr l'évêque de Maroc.

L'évêque de Marseille désire vivement qu'on lui donne son neveu comme coadjuteur. Il m'avait déjà manifesté ce vœu lorsque j'étais à Paris. Ce vénérable vieillard a bien acquis quelque droit d'être exaucé par son admirable conduite dans ces dernières circonstances. L'amour de la population tout entière pour son premier pasteur s'est manifesté avec une explosion et un enthousiasme difficiles à décrire. Pour moi, s'il m'est permis de dire ma pensée, je crois qu'il serait utile que le gouvernement fît rentrer l'évêque d'Icosie à Marseille avec un titre quelconque qui enlèverait d'abord tout doute sur la qualité du serment et qui aurait de plus l'avantage de dessiner plus nettement la position de ce prélat. Il a trop d'influence réelle dans l'administration du diocèse, pour l'exercer sans inconvénient, si elle n'a un autre but que la confiance de son oncle. Plus d'une fois on a abusé contre lui de ce qu'il y a de faux dans une telle situation, mais je m'aperçois que j'abuse moi-même de la permission que vous m'avez donnée de vous écrire. C'est le désir du bien et de la paix qui dirige ma plume. Lorsque j'étais à Paris, j'ai pris avec zèle la défense de l'évêque

d'Icosie ; quand j'ai été auprès de ce prélat, je n'ai rien négligé pour lui inspirer la confiance et l'estime pour le gouvernement qui nous régit. » (EO Guibert, 373-375)

1er octobre 1835. Au F. Ferrand, à Ajaccio. « ...J'aime à lire dans votre cœur l'affection et l'attachement que vous avez pour votre père en Jésus-Christ, et je me fais un plaisir de vous assurer que vous êtes payé de retour... » (EO 8, 175)

4 octobre 1835. A Tempier. Déficiences à la communauté du Laus. « Vous aurez vu Guibert à ces heures-ci. J'ai été charmé de passer quelques jours avec lui. Je lui donne pour le grand séminaire d'Ajaccio deux compagnons : le p. Albini et le p. Sicard. À propos du p. Guibert, je suis peiné de le contrarier, mais je vous charge expressément de retirer de ses mains la philosophie de M. Combalot et tous autres livres qu'il aurait emportés du Laus. C'est une loi que je me suis faite et qui est connue de tout le monde, de ne pas permettre qu'on prenne un seul volume de la bibliothèque d'une de nos maisons pour les porter dans une autre sans ma permission expresse. Le p. Mille a été fortement réprimandé pour s'être permis de contrevenir aux ordres précis que j'ai donnés là-dessus et qui lui étaient bien connus. On n'a pas demandé mon agrément. Aussi, je ne puis laisser passer cet abus. Il faut que les livres retournent au Laus. C'est très sérieusement que je le dis, en vous chargeant de les retirer. Je vous réitère en même temps la défense à vous-même de disposer de quoi que ce soit sans mon autorisation, soit pour la Corse, soit pour ailleurs, je tiendrai la main à ce que l'on rende à votre bibliothèque les livres de physique dont on s'est servi pour la classe qui finit. Il faut que le p. Pons fasse une classe de belles-lettres aux scolastiques. Ici le p. Mille, qui ne manque certainement pas de travail, faisait cette classe, ce qui n'empêchait pas qu'il fit la classe de théologie à toute la communauté. C'est ainsi que l'on doit faire partout. Etre toujours prêt à faire de bonne grâce ce qui peut concourir au bien de l'Eglise et à l'avantage de la Congrégation. On ne se demande pas si cela doit donner de la peine ou du dérangement. Jamais on en éprouverait, si l'on prenait la bonne habitude de faire toujours tout volontiers pour Dieu, sans aucune recherche de soi-même. Il me semble que cela coule tellement de source qu'il est superflu d'y insister.

Je suis bien mécontent des instructions que débitent tous ces bons Pères de N.- D. du Laus : c'est très mauvais. Je me tue à leur dire d'écrire ; ils ont toujours quelque échappatoire pour n'en rien faire. S'ils prêchent comme cela en mission, c'est à faire pitié. Il est de toute nécessité qu'on fasse au moins deux classes de belles-lettres par semaine aux scolastiques, si nous ne voulons pas avoir des *apoco* (*gens de peu, mot italien*) incapables d'écrire deux lignes. Les Français ont besoin d'être cultivés ; mais les Italiens, c'est pour eux un premier besoin.

Il faudrait voir comme le matériel marche ici ; personne n'y entend rien. C'est l'article qui m'ennuie le plus, parce que je n'aime guère à me mêler des affaires de ménage et que je trouve un peu déplacé, à cause de ma dignité, à entrer dans tous ces détails, mais comment ne pas redresser tant de sottises dont on ne se doute même pas !

Le p. Mille croit que la maison trouve son compte à nourrir les ouvriers, hommes puissants au boire et au manger, qui font quatre repas par jour et boivent plus de deux litres de vin, moyennant 20 sols... Béni clocher, qui absorbe le superflu et dérange tout le monde, sans compter qu'il nous ruine. » (EO 8, 175-177 et Missions 1902, p. 57)

4 octobre 1835. De Tempier à Mgr de Mazenod. Les scolastiques rejoignent le séminaire de Marseille. Revenir lui-même à Marseille. « Je dispose tout pour les recevoir ; je ne manquerai ni de charité, ni de bonté pour eux, mais je serai exigeant pour l'accomplissement de leurs devoirs, il faut qu'ils s'y attendent bien.

Je pense que vous ne devez pas différer de revenir. Revenez dans le courant de la semaine prochaine, il sera temps de nous revoir après quatre mois d'absence, et quels mois ! Temps de guerre, d'orage et de tribulations. » (*EO Tempier II, 102-103*)

8 octobre 1835. A Guigues. Rendre compte régulièrement. « J'attendais pour t'écrire, mon cher fils, que tu m'eusses fait connaître ta détermination par rapport au voyage que te proposait ton beau-frère. Quoique je t'eusse laissé toute latitude à cet égard, je t'avoue que je suis bien aise que tu aies pris le parti de ne pas quitter ton poste, pouvant surtout traiter les affaires que l'on te proposait par écrit. J'aurais voulu que tu m'expliquasses mieux quel genre de service tu désires que le p. Mille et moi rendissions à ta sœur dans la conjoncture. Est-ce pour tâcher de reconnaître si réellement cette jeune personne se croit appelée à l'état religieux ?

Ta correspondance est loin de remplir les conditions voulues par ta position. Il ne faut pas tant regretter le temps que tu dois employer à m'écrire. C'est tout dire en un mot, en te rappelant que, par ta correspondance, tu dois me rendre présent à tout ce qui se fait chez toi, c'est-à-dire chez vous. Tu ne me tiens pas assez au courant de tout ce qui m'intéresse, soit pour le moral soit pour le matériel de la maison ; le supérieur doit, une fois par mois, me rendre compte non seulement de toutes ses opérations domestiques, mais il doit m'entretenir chaque fois de tous ses sujets et cela non seulement d'une manière superficielle, mais de façon à ce que je sois informé et à même de juger tout comme si j'étais présent. Je ne puis pas me départir de ce droit, sans lequel il me serait impossible de m'acquitter de ma charge.

Je te recommande beaucoup d'aménité dans les formes, mais beaucoup de fermeté pour le fond, de tout ce qui tient à la Règle ou à l'esprit de la Congrégation. Qu'il n'y ait plus rien de puéril parmi vous. N'oublie pas de me faire savoir où l'on en est des instructions écrites que j'ai exigées de chacun sans excepter le supérieur. J'en exige autant dans toutes nos maisons. Indépendamment de l'obligation qui pèse sur tous les Pères et sur toi en particulier, en ta qualité de supérieur, d'observer la Règle et d'être fidèles à tout ce que j'ai prescrit, le bien qui en résulte pour le dehors est incalculable. Je le vois ici par expérience. C'est à qui admirera davantage la régularité, le bon ordre, la piété qui dominant dans la maison. C'est au point que, de tant de prêtres qui ont passé ici des semaines entières, il n'en est pas un qui ait voulu qu'on lui présentât la moindre chose autre que ce que mange la communauté les jours de jeûne de Règle, c'est-à-dire qu'ils se sont tous mis à notre Règle avec une ferveur admirable. Tout les édifie : le silence qui règne dans la maison, la ponctualité à tous les exercices, l'office, les petites pénitences au réfectoire. Soyez donc toujours ce que vous devez être et que jamais la présence des étrangers ne vous fasse modifier en rien ni la Règle, ni les usages. Si on ne trouvait dans votre maison que des prêtres vivant ensemble, comme pourraient le faire des curés du voisinage, vous seriez très coupables, à mes yeux, à ceux de la Congrégation et devant Dieu ; et ceux à qui vous auriez sacrifié votre vie d'Oblat se retireraient peu édifiés et sans doute trompés dans leur attente. Je vous recommande donc une grande rigidité sur

tout cela. Je ne veux point de politique ni de respect humain. Tout le monde sait qui vous êtes, soyez donc dignes de votre vocation et sachez la relever dans ses moindres pratiques. » (EO 8, 177-178)

9 octobre 1835. A Tempier. Joie du prochain retour à Marseille. « Inutile de vous dire tout ce que j'ai souffert pendant plusieurs jours. Tout me disait que vous étiez dangereusement malades. Vous me connaissez assez pour comprendre où j'en étais avec ce poignard profondément plongé dans mon âme. Du 25 septembre au 6 octobre j'ai eu le temps de savourer ce martyre. Vers la fin, je ne vivais plus. Votre lettre me tranquillise. N'en parlons plus ; quel mal vous m'auriez épargné par une seule ligne de votre main ! Mais je vous pardonne à tous. Il n'y a qu'amour dans mon cœur. Je remercie Dieu de ne m'avoir soumis qu'à cette épreuve, quelque déchirante, quelque excessive qu'elle ait été.

Comment me demandez-vous d'être actif dans une opération où je souffrirais déjà tant d'être passif. Je n'ai jamais fait volontairement de peine à personne, même à ceux qui m'ont fait le plus de mal, comment pourrai-je jeter dans le désespoir quelqu'un qui m'est sincèrement attaché (*il s'agit d'un domestique*), qui se battra pour moi et pour mon oncle ? Il m'a sans doute beaucoup fatigué, mais, il faut le reconnaître, par un effet de son détestable caractère plutôt que par une malice soutenue. Je sais qu'il a manqué grossièrement à tout le monde, autant qu'il m'a manqué, et c'est ce qui me peine le plus ; mais c'est par caractère, c'est défaut d'éducation et souvent excès d'attentions. Je dis ceci, non point pour l'excuser ; qui plus que moi blâme sa conduite ? Qui en ressent le contrecoup plus vivement ? Mais c'est pour faire connaître d'où partent ses torts et donner l'espérance qu'ils ne se renouvelleront plus, car voilà un mois qu'il est tel qu'on pourrait le désirer. Je sais qu'il sera malheureux en sortant de chez moi. Comment pourrais-je me résoudre à le plonger dans le malheur ? Rendre malheureux quelqu'un qui m'aime, moi qui ne puis supporter l'idée de la souffrance de ceux qui me sont les plus indifférents ! C'est au-dessus de mes forces.

Vous m'annoncez une bien bonne nouvelle en me rappelant pour la semaine prochaine. N'est-ce pas trop de bonheur ? Je le goûte d'avance. Néanmoins, quelque empressé que je sois d'en jouir, j'attendrai encore un signal plus exprès, plus précis, pour voler vers vous. Ce n'est pas que je ne sois très bien ici. Au contraire, j'y suis dans mon centre sous une infinité de rapports. Je me plais beaucoup dans la régularité de nos maisons. Les exercices de piété qu'on y fait en commun sont tout à fait de mon goût et je ne me lasse pas de les suivre avec exactitude. Le cercle de mes occupations ne s'étendant pas au-delà de notre famille spirituelle, qui je pense a profité de mon séjour au milieu d'elle, j'ai perdu de vue tout le reste du monde, ces hommes pervers, méchants, avec lesquels il faut sans cesse être en contact en sortant d'ici, et je ne puis exprimer quel soulagement c'est pour moi. Je suis content d'être oublié de tous ceux que je n'ai pas de raison pour aimer autrement que de la grande charité universelle. Je ne demande rien à personne, parce que je suis satisfait, et au-delà, de l'existence que Dieu m'a faite. Mais l'avouerai-je ? Est-ce faiblesse ? Est-ce imperfection ? Selon ma manière de voir, ce n'est ni l'un ni l'autre ; il me manque toujours quelque chose, et ce quelque chose, c'est beaucoup, excessivement beaucoup, tant qu'il me faudra vivre séparé de qui je sais. Eh bien ! ce sera donc dans le courant de la semaine prochaine que je vous reverrai, que je vous presserai contre mon cœur, que j'embrasserai ce bon oncle, ce père bien-aimé dont mon affection alimente la longue et précieuse vie, que je vous serrerais dans mes bras ; mais n'est-ce pas trop de bonheur ? Je le goûte d'avance. » (EO 8, 178-180)

12 octobre 1835. De Guibert à M. Schmit. « Au moment de partir pour la Corse, je veux vous rendre compte de la visite que j'ai faite à M. le préfet de Marseille dans l'intérêt de la réconciliation dont je m'étais occupé à Paris. Je ne puis que rendre justice à l'esprit de paix et de modération qui anime M. le Préfet. Il m'a paru vivement désirer ce rapprochement et y attacher le plus grand prix.

Mais vous serez étonné, Monsieur le Chevalier, si j'ajoute que je n'ai pas trouvé à la préfecture de Marseille les mêmes préventions, du moins au même degré, que j'avais rencontrées au ministère, contre l'évêque d'Icosie. M. Thomas n'a pas pris au sérieux certains griefs que j'ai énoncés, tels que les prédications politiques, ajoutant même qu'il ne croyait pas que Mgr d'Icosie fût monté en chaire depuis qu'il fait partie de l'administration diocésaine. Il m'a présenté ce prélat comme un homme de sens, d'esprit, pieux, de mœurs pures, capable, fait non pour un évêché bâtard, mais pour occuper par les voies régulières un des premiers sièges de France. Selon lui, le malheur de cet évêque a été d'être dans la fausse persuasion que le gouvernement était ennemi de la religion et c'est à cette cause qu'il rapporte ses répugnances passées contre l'ordre actuel des choses.

En analysant cette conversation qui a duré plus d'une heure, je n'ai pu retenir autre chose contre l'évêque d'Icosie que le reproche de la présence d'un prêtre de l'évêché à des réunions carlistes qui se tenaient dans la ville. Et comme je demandais à M. le Préfet de vouloir bien me mettre en état d'éclaircir ce fait, pour savoir s'il était imputable au prélat sur lequel on le faisait passer, il m'a nommé ce prêtre. C'est un jeune chanoine, connu du clergé comme un excellent ecclésiastique, mais sans aucun souci de la politique. J'ai reconnu ensuite que ce prêtre, revenant le soir assez tard de voir sa mère qui était à la campagne, avait été rencontré plusieurs fois sur le même chemin. De là sans doute les rapports de la police fondés sur des conjectures hasardées. M. le Préfet a d'ailleurs reconnu dans cet entretien que l'administration ecclésiastique avait forcé, par l'interdit, un prêtre connu par ses opinions et menées hostiles au gouvernement, à sortir du diocèse.

Ce fait est public et le nom du prêtre ne doit pas vous être inconnu. Et si vous voulez bien, Monsieur le Chevalier, ajouter quelque foi à mon témoignage, je vous dirai que pendant mon séjour à l'évêché où je suis logé, l'autorité a cité devant elle l'aumônier de N.-D. de la Garde et lui a fait subir l'interrogatoire le plus sévère à l'occasion d'une messe qu'il avait célébrée dans cette chapelle le jour de saint Michel, en présence d'une réunion plus nombreuse que de coutume. Et ce n'est qu'après que ce prêtre a pleinement justifié qu'il n'avait pas été averti de cette réunion, ni des motifs qui avaient pu la former, qu'on lui a fait grâce des châtimens qui le menaçaient.

M. le Préfet regarde l'évêque d'Icosie comme exerçant une influence absolue sur l'administration du diocèse dont il l'appelle *l'éditeur responsable*. Je lui ai dit que cette manière de juger ne me paraissait pas assez exacte et qu'au moins, pour être juste, il faudrait aussi attribuer à ce prélat ce qui se fait de bien, et qu'ainsi on devrait lui faire honneur de la conduite de l'administration diocésaine dans ces dernières circonstances, conduite dont il a fait lui-même un si grand éloge auprès du ministre. A ces mots il m'a répondu : « A vrai dire je crois qu'on n'aurait rien fait de tout cela si l'évêque d'Icosie ne l'avait écrit, et il a ajouté que, depuis quelque temps, il avait remarqué dans sa conduite une tendance à se rapprocher du gouvernement ».

Voilà, Monsieur le Chevalier, où en est Monsieur le Préfet sur le compte de l'évêque d'Icosie. Il a fait l'éloge non seulement du vénérable évêque de Marseille, mais encore de plusieurs personnes de

ses alentours. Au moment où je suis entré, il se disposait à aller rendre visite à l'évêque, avec qui il était en retard, m'a-t-il dit.

Ainsi, l'harmonie est parfaitement rétablie entre les deux administrations. C'est par l'impulsion de l'évêque d'Icosie que les choses en sont venues là. Il est fait pour s'entendre mieux que qui que ce soit avec M. Thomas, puisqu'il doit exister entre eux la sympathie d'un mérite et d'un talent égal, et c'est dans le fait l'évêque d'Icosie qui jusqu'ici a entretenu les seuls rapports qui aient existé entre l'évêché et la préfecture.

Vous voyez, Monsieur le Chevalier, que le véritable tort et le tort unique de l'évêque d'Icosie, s'il faut appeler ainsi ce qui a été fait dans la bonne foi, a été l'acceptation de l'évêché *in partibus* sans autorisation préalable. Il appartient maintenant à M. le Ministre de rectifier cette irrégularité et de cimenter ainsi une union qui aura les effets les plus utiles pour la religion et pour l'État.

Je pars volontiers pour mon exil avec la conviction que cette affaire, dont il ne me sera plus permis de m'occuper désormais, ne peut manquer d'arriver à une conclusion heureuse. » (*EO Guibert, 375-378*)

13 octobre 1835. A Tempier. L'évêque de Gap refuse à ses diocésains de rejoindre les Oblats.

« La maison de Notre-Dame du Laus est pleine de prêtres qui y viennent faire une retraite et qui s'en acquittent de manière à édifier tout le monde. Ils sont saisis, en arrivant, de je ne sais quelle impression que leur communique l'aspect de notre communauté qui marche au pas, l'évêque en tête ; ce qui, joint au parfum qui s'exhale constamment du sanctuaire de notre bonne Mère, forme un ensemble ravissant d'un inévitable effet. Ah ! si Monseigneur de Gap pouvait comprendre ! Il cesserait sans doute de mettre un obstacle insurmontable à tant de vocations bien prononcées. Nous compterions bientôt dix prêtres excellents, poussés irrésistiblement vers nous par la grâce de Dieu. Or, non seulement l'Évêque leur refuse impitoyablement la permission qu'il n'a pas le droit d'exiger, mais encore, il ne veut pas les laisser parler quand ils se présentent pour traiter ce sujet important : c'est déplorable. » (*EO 8, 180*)

14 octobre 1835, anniversaire de ma consécration épiscopale. A sa maman.

« Je ne vous écrirai vraisemblablement plus d'ici, ma très chère mère, mon projet étant d'en partir lundi, si je ne reçois pas contre-ordre de Marseille. Dans cette supposition, j'aurai le plaisir de vous embrasser mardi à Aix où je compte m'arrêter vingt-quatre heures. Je repartirai d'Aix pour Marseille dans une voiture particulière, parce que je ne suis pas bien aise d'arriver dans cette ville par la diligence.

J'ai reçu votre lettre du 8, par laquelle vous m'appreniez votre retour à Aix et me donniez les détails de votre voyage. Je suis gré au Curé de Saint-Laurent de son attention et suis bien aise de vous avoir vue traverser cette route infectée sans accident. Ménagez-vous beaucoup à Aix pour vous y acclimater. Vous me trouverez aussi bien portant que je voudrais vous voir. Il n'y a que mes jadis belles dents qui à toutes forces veulent me quitter en se gâtant les unes après les autres. Elles ont la complaisance de ne pas me faire beaucoup de mal en se mettant en morceaux. Faut-il bien donner quelque preuve de vétusté ! Tout le reste va bien, très bien, à merveille.

Nous avons fait gala au réfectoire, après avoir fait fête à l'autel. J'ai régalé la communauté. On aurait dit que c'est vous qui auriez commandé le dîner. Nous avons un four dans la maison. François avait fait des tourtes au fruit qu'on a trouvées très bonnes. On a parlé au réfectoire, et j'ai vu avec plaisir que chacun y a fait son devoir.

Vous savez que nous avons ici les novices sous la direction de l'excellent Aubert. Je les laisserai ici. Les oblats sont retournés à Marseille pour y étudier leur théologie et se rendre propres à seconder leurs anciens qui ne peuvent pas suffire au travail qui arrive de toute part... » (EO 13, 126-127)

17 octobre 1835. A Tempier. A propos des Pères du Séminaire et d'un domestique. « ... Que les Pères du séminaire de Marseille soient mis tout de suite à la Règle et au travail ; ils ont eu assez de vacances; surtout point de grands jours de congé ; c'est assez qu'on en ait deux par an.

... Je n'ai, à proprement parler, besoin ni de cet homme, ni d'un autre pour me servir. Ce que je ne puis prendre sur moi, c'est d'avoir entre mes mains le sort d'un homme qui m'est dévoué, de pouvoir le rendre heureux ou malheureux, et de consentir à le plonger dans le malheur. Qu'on suppose toute autre créature dans cette même position par rapport à moi, je tiendrais le même langage, parce que j'éprouverais les mêmes angoisses. C'est ainsi que Dieu m'a fait ; et je dis bien que c'est Dieu qui m'a fait ainsi, car si vous remontiez dans toute ma vie, vous trouveriez je ne sais combien de traits qui se rapportent précisément aux sentiments que j'éprouve aujourd'hui. Dès l'âge de neuf ans, je faillis étouffer de douleur à la seule nouvelle de la mort d'une fille de ma bonne, par cela seul que ce chagrin rendait ma bonne malheureuse. Notez que ces objets n'étaient pas présents ; j'étais à Turin et elles étaient à Aix. Encore une fois, que cet homme ne soit pas malheureux et je cède sans difficulté. » (EO 8, 181)

18 octobre 1835. Acte de visite de Notre-Dame du Laus, cité en 2ème partie

20 octobre 1835. De Mgr Fortuné à son neveu. « La vieillesse, mon cher et bien tendre neveu, n'était rien jusqu'à présent pour moi, mais aujourd'hui j'en sens tout le poids, en me voyant privé du plaisir d'aller vous embrasser à Aix et de vous ramener ici. Ah ! Que j'envie le bonheur de Tempier et de Jeancard (*partis à Aix à la rencontre de Mgr de Mazenod*). Ne différez pas du moins de venir mettre le comble au mien, il ne sera parfait que quand je pourrai vous serrer dans mes bras et vous presser contre mon cœur qui ne respire que pour vous. » (*Dans Rey, I, p. 670, note*)

22 octobre 1835. Mgr de Mazenod est de retour à Marseille. A peine arrivé, il réunit le Conseil et décide l'expulsion du scolastique Roustan.

24 octobre 1835. De Guibert à Mgr de Mazenod. « Je ne sais si le diable nous en veut, mais je ne suis pas heureux dans mes voyages sur mer. Notre traversée (*Albini et Sicard accompagnaient Guibert*) a été des plus orageuse. Nous sommes restés 34 heures en mer, tandis qu'on fait le trajet en 18. Il a fallu lutter tout le temps contre une mer soulevée par la tempête. Au milieu de notre route, la machine se déranga au point que nous ne manœuvrions plus. Pendant les six heures entières que les ouvriers mirent à raccommoder les appareils, nous étions emportés par un vent contraire vers l'Espagne. Je crois que nous pourrions suspendre au sanctuaire du Laus un *ex-voto* représentant une barque chargée de la maison du séminaire et la tempête soulevée par l'enfer autour de nous. Après

avoir échappé à ce danger, avoué par le capitaine, nous avons aussi échappé à la quarantaine. Après deux heures de délibérations, l'intendance sanitaire a décidé que nous n'avions pas le choléra et il nous a été permis d'entrer chez nous samedi dans la matinée.

Depuis ce moment, nous nous occupons activement des préparatifs qu'exige une communauté de 70 élèves sans compter les professeurs et les domestiques. Il a fallu ajourner 45 séminaristes jusqu'au moment où le préfet nous cédera la place. J'ai vu le préfet, je suis avec lui dans les meilleurs termes ; il m'a protesté mille fois de son zèle pour notre séminaire. Il a appuyé d'une lettre de sa main la demande que je viens d'adresser à M. Guizot, ministre de l'Instruction publique, d'une bibliothèque. J'ai trouvé en arrivant les secours promis, un calice et des ornements d'autel envoyés par la Reine. Le Conseil général vient de nous voter un traitement. Ainsi la pièce de cent sous avec laquelle j'ai commencé a été véritablement le grain de sénevé de l'Évangile. Nous marcherons désormais avec un peu plus d'aisance. L'ardeur pour venir au séminaire est si grande, que nous sommes chaque jour assaillis par ceux qui sont différés et qui nous demandent un coin dans la maison pour y placer une paille. » (*EO Guibert, 378-379*)

4 novembre 1835. De Mgr Fortuné au Ministre. « J'ai accédé à la demande que Votre Excellence m'a faite par mon neveu. Dès dimanche prochain, le nom du Roi qui déjà se trouvait dans l'oraison sera aussi prononcé dans le chant du verset. Cependant je ne dissimulerai pas que pour en venir là, j'ai dû passer par-dessus certaines considérations qui ne sont pas dépourvues de quelque importance. Il m'a fallu entre autres difficultés abolir ce que j'avais moi-même établi en 1823. Ce changement va produire ici un grand étonnement. Néanmoins, ma décision étant d'accord avec la pratique des autres diocèses, j'ai cru devoir la prendre pour vous donner une marque de déférence qui, comme vous voulez bien me le faire espérer, sera agréable à Sa Majesté.

Je me flatte que Votre Excellence appuiera la demande que j'ai faite de Mgr d'Icosie pour mon coadjuteur. Il faut à ce prélat une position franche et assurée pour qu'il puisse exercer sur les esprits dans un intérêt de paix et de conciliation toute l'influence salutaire dont parle Votre Excellence et opérer ainsi tout le bien dont il est capable. Le clergé n'entrera bien dans toutes ses vues que lorsqu'il le saura non plus investi d'une autorité précaire, mais en possession de droits qui, en le rendant inattaquable pour le présent, lui assurent un avenir que la malveillance ne pourra détourner. » (*Dans Rey, I, p. 671*)

7 novembre 1835. De Guibert à Mgr de Mazenod. « Nous avons soixante et quelques élèves dans la maison. Cette communauté est vraiment imposante, et de fait elle impose le silence et même l'admiration à plusieurs qui peut-être ne faisaient pas des vœux pour le succès de cette œuvre. Il y a une telle ardeur chez nos élèves que je suis forcé de les modérer. Il s'en trouve un qui a craché le sang tout l'été, et que je ne veux pas recevoir. Il me disait qu'il aimait mieux mourir que de ne pas venir au séminaire.

L'ouverture s'est faite mercredi 4 novembre, solennellement. Le séminaire en surplis, la croix en tête, est parti de l'évêché processionnellement ; nous nous sommes rendus à la paroisse où Monseigneur a dit la messe du Saint-Esprit, précédée du chant du *Veni Creator*. Après la messe, le séminaire a reçu la bénédiction du Saint Sacrement, et nous sommes allés, en chantant le *Salve Regina*, prendre possession de notre maison. Vous apprendrez avec plaisir qu'après avoir choisi

pour patron du séminaire l'Immaculée Conception, nous avons découvert par une inscription qui existe à la préfecture, que l'ancien séminaire était aussi le séminaire de la Conception Immaculée. Ce hasard a tout l'air d'avoir été concerté. Notre communauté commence à marcher sur un pied très régulier. Les cours ont commencé hier 6.

L'expulsion d'un élève de l'an passé, appartenant à une des meilleures familles, a fait une sensation que je ne saurais décrire. De mémoire d'homme on n'a jamais dit ici à quelqu'un : « Vous n'êtes pas appelé au sacerdoce. » Toute la ville était après moi pour m'engager à rapporter ce jugement. Je suis demeuré doucement inflexible.

Maintenant que mon séminaire est en marche, je vais m'occuper de l'établissement des missionnaires. » (*EO Guibert, 379-380*)

10 novembre 1835. A Aubert. Regret d'être éloignés. « Mon cher enfant, je regrette que mon cœur soit obligé d'emprunter le service d'une plume pour t'exprimer des sentiments qui ne peuvent se rendre. Heureusement ta douce âme comprend la mienne sans qu'il soit besoin de parler, et rien ne m'échappe de ce qui émane de la tienne, que mon amour attire et unit à moi, indépendamment de la distance qui ne sépare que les corps. Ce que tu me dis des opérations de la grâce en toi me fait éprouver la plus sensible joie ; c'est ainsi que le bon Dieu en agit avec ses enfants de bonne volonté. Les impressions profondes que ton âme a ressenties ne serviront pas seulement à ton avancement dans ces jours de ferveur où la rosée du ciel tombe d'une manière sensible pour ta consolation et ton encouragement, mais aussi pour les temps d'épreuve et d'obscurcissement, supposé que le Seigneur t'y condamne comme il le fait quelquefois même à ceux qu'il aime beaucoup. Le souvenir des communications intimes de la grâce soutient alors ; on vit, pour ainsi dire, sur ses provisions.

... Je suis rentré dans ce tourbillon fastidieux si contraire à mes goûts et qui me détourne constamment des occupations qui me sont les plus chères. À peine sorti de la retraite, que j'ai eu la consolation de faire au grand séminaire avec mes chers oblats, il m'a fallu recevoir et rendre des visites indispensables. » (*EO 8, 181-182*)

16 novembre 1835. De Guibert à M. Schmit. « Je ne pensais pas que je pusse avoir, outre-mer, l'occasion de m'occuper de nouveau de l'affaire de l'évêque d'Icosie. Mais voici que le prélat m'écrit pour m'apprendre qu'il sera incessamment appelé à Paris pour prêter serment au Roi et me prie, s'il est possible, de l'accompagner dans ce voyage. Il voudrait, me dit-il, que j'assistasse à la conclusion d'une affaire qu'on n'aurait pas eu peut-être, sans moi, la pensée d'entamer. Je dois dire en effet que je n'avais reçu aucune instruction de Mgr d'Icosie et que j'ai pris à Paris l'initiative, fondé seulement sur la connaissance que j'avais des dispositions de cet évêque. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour me prêter à son désir, mais si mes occupations ne me permettaient pas de m'absenter, je voudrais pouvoir m'excuser auprès de lui en lui disant que je viens de vous écrire à son sujet. Il est bon d'ailleurs que vous sachiez avec quelle franchise et quelle loyauté Mgr d'Icosie vient de s'exécuter. Je ne puis vous faire mieux connaître l'état des choses et des esprits à Marseille qu'en vous transcrivant quelques lignes que m'écrit sur ce sujet l'abbé Jeancard, chanoine à Marseille, mon ami et mon condisciple. « A son arrivée à Marseille, l'évêque d'Icosie visita le préfet et le maire qui lui rendirent la visite. Il alla aussi chez le général qui étant absent n'a pu encore se mettre en rapport avec lui. Cependant le bruit commença à se répandre tout doucement

qu'il était bien avec les autorités ; de là des conjectures qui circulaient, qui allaient toujours croissant dans le public ; on supposait qu'il était allé à Paris et qu'il avait fait la paix avec le gouvernement. Telles étaient les dispositions des esprits, lorsque l'ordre fut donné aux paroisses d'ajouter le nom du Roi au *Domine, salvum fac*, d'après l'invitation que M. le Ministre en avait faite. Cette innovation a dû causer d'autant plus d'étonnement que depuis 1823, c'est-à-dire depuis la prise de possession de l'évêque de Marseille, on ne prononçait plus le nom du roi dans le verset, mais seulement dans l'oraison conformément à la rubrique suivie dans le diocèse. Cet ordre fut exécuté dans la ville dimanche dernier. Or par une coïncidence singulière, il s'est fait que ce jour-là, les autorités étaient invitées à assister à un *Te Deum* solennel qui a été chanté à la cathédrale pour la cessation du choléra en présence d'une foule immense. Le *Domine salvum fac regem Ludovicum Philippum* a retenti sous l'antique voûte aux oreilles de tout ce monde qui en a été vivement impressionné ; et comme l'évêque de Marseille était retenu dans sa chambre par un rhume, c'est l'évêque d'Icosie qui a officié à la tête du clergé de Marseille. M. Thomas qui était là a pu recevoir ce témoignage public de bonne harmonie entre l'Église et l'État, témoignage dont le mérite doit être attribué à l'homme qu'on n'a cessé de représenter comme ennemi de l'ordre actuel des choses.

Je ne dissimulerai pas, Monsieur le Chevalier, que j'ai un peu contribué à engager Mgr d'Icosie dans cette voie nouvelle pour lui et extraordinaire. Je sais que ceux qui se disaient autrefois ses amis sont dans un étonnement difficile à décrire et que l'on cause beaucoup à Marseille sur son compte. Aussi ai-je pleinement confiance que le gouvernement le traitera d'une manière convenable et qu'il ne se laissera pas vaincre en générosité. Je veux m'abstenir de rien proposer, quoique je sache que l'évêque de Marseille, son oncle, désire vivement l'avoir pour coadjuteur. Si on était dans le dessein de l'investir d'un titre quelconque, je crois qu'on ferait bien de le lui conférer quand on lui donnera l'ordre de partir pour Paris. Mgr d'Icosie ne pourrait manquer d'être sensible et reconnaissant pour ce qu'il y aurait de délicat dans ce procédé. La confiance dont on l'investira tournera toute au profit de l'État. L'exemple de cet évêque entraînera tout le clergé provençal vers le gouvernement. Qui pourra encore hésiter après Mgr d'Icosie ? J'ai toujours regardé cette réconciliation comme devant avoir la plus haute portée et quand j'y ai travaillé avec quelque zèle, outre le devoir de l'amitié que je remplissais envers ce prélat, j'ai cru aussi remplir un devoir de bon citoyen envers l'État. Je ne pousse pas plus loin ces réflexions, peut-être jugerez-vous à propos de les communiquer à Monsieur le Ministre. Je vous les envoie afin que vous en fassiez l'usage que vous croirez le plus convenable. J'ai l'honneur... L'abbé Guibert, chanoine, supérieur. » (*EO Guibert 380-382*)

6 décembre 1835. D'Albini à Semeria. L'Œuvre des Italiens. (*lettre retrouvée à Jaffna*). « Je vous suis très reconnaissant de votre aimable lettre ; ne craignez pas d'oublier le français en m'écrivant en langue italienne qui vous est si utile dans l'œuvre dont vous êtes chargé. Vous m'avez vraiment embaumé le cœur en m'apprenant que notre bien-aimé Père général a bien voulu lui-même prêcher à nos pauvres, ainsi qu'il me le faisait espérer dans la lettre qu'il daigna m'écrire de N.-D. du Laus ; mais j'y comptais aussi peu que ses occupations sans nombre, jointes à l'heure un peu indue de cet exercice, me présentaient la chose au-dessus de toute possibilité. Si Monseigneur fait de temps en temps quelques apparitions au milieu de nos bons Génois, vous verrez la joie peinte sur leurs figures et moi-même d'ici, si je puis me le promettre, en recevrai une grande consolation. Au reste, je ne cesse de bénir le Seigneur de la continuation de cette Œuvre qui a donné dans le temps les douces espérances que je vois réaliser par votre ministère. Oui, mon cher Père, c'est à vous que la Providence, dont vous êtes le petit benjamin, avait réservé de perfectionner une Œuvre que

j'avais si mal ébauchée. Aussi fais-je des vœux, et bien ardents (du moins il me le semble), pour que votre belle âme reçoive tous les jours un nouvel accroissement de zèle, de science et de sainteté.

Pour le confessionnal et la prédication, je me suis toujours bien trouvé de l'adage italien : *chi va piano va sano e lontano. Poco e bene*. Je ne voudrais pas par là ralentir votre zèle pour les confessions, mais pour que nous ne perdions jamais de vue nos saintes Règles, qui à cet égard sont bien sages, en nous accordant trois jours de la semaine, voulant aussi pourvoir au temps nécessaire pour vaquer à l'étude. J'ai reconnu dans presque toutes nos maisons (et ceci je le dis à vous) un besoin urgent d'instruction en matière de théologie. Vous me direz que cela regarde les supérieurs locaux, il est vrai, mais je ne pense pas qu'on puisse me refuser le droit de désirer que tous nos pères deviennent aussi instruits que possible et que chacun soit en état de me remplacer dans la chaire de théologie, autrement me voilà toujours sur les bancs sans pouvoir courir au secours de tant d'âmes abandonnées qui périssent ici en Corse par défaut de bons ouvriers.

Vous me demandez des nouvelles de notre séminaire. Nous n'y faisons pas précisément des merveilles comme on vous a dit, mais de la besogne nous en avons tous ici en bonne quantité. Vous pouvez bien vous imaginer qu'un séminaire d'environ 80 élèves où tout est à créer ne présente guère que des morceaux durs à avaler ; néanmoins nous y avons l'avantage de la vraie pauvreté ; lorsque vous vous sentirez porté à la pratiquer dans toute sa perfection, vous pourriez demander de venir la partager avec nous. Malheureusement, cela ne se voit que dans les commencements, parce qu'on nous assure que l'abondance viendra bientôt. Tant pis. Nos élèves ont une ardeur incroyable pour l'étude, mais pour les choses surnaturelles, jusqu'à présent, ils n'y entendent goutte. Nous leur avons donné une retraite, mais à grands coups de marteau. Ils promettent beaucoup, malheureusement le local ne se prête guère, ils sont obligés à demeurer deux et même trois dans la même chambre. Bientôt cependant nous irons dans un vrai séminaire, je le désire bien, car la surveillance est très pénible ici...

Dites bien des choses à tous nos chers pères du Calvaire et du séminaire. Vous seriez bien sage d'aller voir pour moi notre bon et vénérable père Mie. Je ne tarderai pas d'écrire au R.P. Honorat, il me serait bien difficile de l'oublier... Continuez de prêcher dans le même style que vous le faisiez lorsque je vous entendis. Je crois que le bien est là, et je puis vous assurer que pendant l'Avent je ne prêche pas différemment ici dans la paroisse dite du Faubourg et je suis compris et goûté ; être compris, c'est l'essentiel, mais applaudi, c'est de la sauce.

Je ne sais pas vous quitter, il faut cependant finir ma lettre car le sommeil m'y oblige. Priez pour moi, mais tout de bon. Albini O.M.I. » (*EO Albini, 171-173*)

Début décembre 1835. D'Albini à Mgr de Mazenod. « Monseigneur et Révérendissime Père, Voilà déjà environ deux mois que je suis parti de Marseille que je n'ai guère regrettée jusqu'ici, si ce n'est sous le rapport de la régularité. Je désire bien que nous puissions vivre ici au moins en partie selon nos saintes Règles comme nos autres Pères ; mais je doute fort que nous y parvenions. Je n'ai point d'autre peine pour le moment. Si j'avais pu vous voir avant mon départ, il me semble que j'avais bien des choses à vous dire et des avis à vous demander. Vous me disiez assez, dans votre lettre datée de N.-D. du Laus, pour m'encourager à entreprendre sans crainte la nouvelle carrière que le Seigneur a daigné nous ouvrir dans cette île et je commence à voir que le bien que

l'on pourrait y faire est au-dessus de toute expression, si j'étais animé du même esprit de ce saint missionnaire humble et mortifié, je veux dire que le bx Léonard qui a sanctifié ce pays. Je verse souvent des larmes lorsque je pense que par ma lâcheté et mon peu de vertu, je gênerai la besogne ici comme j'ai fait déjà ailleurs, mais en attendant je suis toujours le même : sensuel, bizarre, susceptible, etc. Priez, mon Père, pour que je mette une bonne fois la main à l'œuvre pour me corriger.

Vous pouvez être sûr que je prie tous les jours pour vous et pour Monseigneur, votre vénérable oncle. Je vous dirai qu'en disant la sainte messe au Canon le *pro Antistite nostro Carolo Fortunato* m'échappe souvent et je ne le rétracte pas. Notre cher et toujours aimable père Semeria vient de m'écrire une longue épître, que j'ai lue par deux fois avec beaucoup de plaisir, parce qu'il me parle fort en détail de la joie que votre apparition a causée à nos bons Génois, le jour que vous avez daigné leur faire vous-même l'instruction, ainsi que vous l'aviez promis. Il me dit aussi qu'ils continuent à assister à l'exercice en aussi grand nombre qu'auparavant ; cela ne fait que me confirmer davantage dans l'idée que j'avais toujours eue de ces braves Italiens, qui venaient aux instructions vraiment pour le bon Dieu et nullement pour l'homme. Je lui recommande bien l'étude dans ma réponse, parce que je voudrais qu'un jour il pût me remplacer dans l'enseignement, pour que je fusse libre de parcourir les petits villages de l'Ile. Je ne serai content que lorsque ce plan se réalisera ; il va sans dire que je tâcherai de ne pas me rendre indigne d'y être envoyé par vous.

Le P. Guibert vous a toujours tenu au courant de notre séminaire qui nous donne dans les commencements un peu de peine à cause du local étroit qui nous a mis dans la nécessité de doubler et tripler les chambres ; chose qui présente des inconvénients graves, et les pauvres directeurs sont obligés de doubler leur surveillance. Au reste, nous sommes heureux d'avoir par là-même une occasion féconde de mérites. Nos élèves promettent beaucoup, et ils ont une ardeur martiale pour l'étude, mais ils sont tous nouveaux dans les choses surnaturelles : sacrements, oraison, examen de conscience, c'est de l'arabe pour ces pauvres enfants. Nous nous portons tous bien, excepté le supérieur qui aurait besoin de repos et de ménagement et il ne paraît guère d'humeur à s'y soumettre. Le P. Sicard s'acquitte tout à fait bien de sa tâche, il prend du courage et hier au soir, il a même assisté à notre premier examen et mis dans l'embarras un jeune philosophe qui est un des premiers. Quant au p. Telmon, je ne touche pas cette corde ; le p. Guibert se réserve, m'a-t-il dit, de vous en faire le portrait. Pauvre religieux ! Votre très soumis fils, Albini, prêtre O.M.I. » (*EO Albini, 174-175*)

11 décembre 1835. A Mgr de Forbin Janson. L'affaire d'Icosie est en bonne voie, mais à Nancy, c'est le statu quo. « Je vous sais bien bon gré, mon cher Seigneur et bon ami, d'avoir voulu être le premier à m'apprendre une nouvelle qui m'intéresse vivement. La chose m'était annoncée, je devais y compter, mais j'aime bien à savoir que l'affaire est terminée. C'était le vœu du Souverain Pontife et celui de tous mes amis. La Providence s'en est visiblement mêlée et je l'en bénis, accoutumé que je suis à me laisser conduire par sa main paternelle.

Les détails que vous me donnez sur votre affaire m'ont fait dresser les cheveux sur la tête. Comment expliquer tant de fureur, une haine si implacable et contre qui ? Bon Dieu, quel mérite ces gens-là vous procurent ; mais aussi quelles angoisses, quels déchirements de cœur pour un pasteur tel que vous ! C'est inhumain, c'est diabolique. Il n'y a en effet que le démon qui puisse inspirer

une rage pareille. J'avais espéré que le Gouvernement serait parvenu à faire entendre raison à ces hommes égarés, je vois d'après votre lettre qu'il n'en est rien. Dans cet état désespéré, pourquoi ne pas venir à Aix ou à Avignon ? Le cœur me saigne quand je considère un prélat si zélé, si capable de faire le bien, réduit à l'inaction. Vous auriez certainement réussi à Aix, et certes je n'aurais rien oublié pour vous faciliter le succès de toutes vos bonnes résolutions dans un pays où j'ai quelque influence. Le bon Dieu a peut-être d'autres desseins sur vous. Tout ce que je désire, c'est que vous n'y mettiez jamais des obstacles pris dans des considérations purement humaines. Nous sommes avant tout et essentiellement les hommes de l'Église. Le salut des âmes est notre vocation spéciale. C'est l'œuvre vers laquelle nous devons tendre de tous nos efforts, les accidents que Dieu permet ne doivent pas arrêter l'action toujours surnaturelle de notre marche, nous ne devons reculer que devant ce qui est péché, tout le reste doit être surmonté, franchi à cause de l'excellence de la fin, et il faut le dire, à raison du devoir.

Mon oncle me charge de vous exprimer la part qu'il prend à toutes vos tribulations, ma mère et ma sœur partagent ces sentiments. Ils vous remercient de votre bon souvenir. Vous savez, cher ami, ce que je suis pour vous. C'est pour la vie et au-delà. » (*EO 15, 264-265*)

15 décembre 1835. De Guibert à Mgr de Mazenod. « Ne parlons pas, je vous prie, de l'ennui du voyage ; il ne peut y en avoir pour moi. La fatigue est trop peu de chose. Ainsi me voilà prêt : donnez le signal et je mets à la voile. Je suis même impatient de ces délais et si on ne tarde trop à écrire, je ne sais si nous ne ferions pas mieux d'aller lire leur lettre à Paris. » (*EO Guibert, 382-383*)

16 décembre 1835. A Aubert. Ma vie est un purgatoire continu. « Au nom de Dieu, mon cher enfant, ne me fais jamais de reproches sur le retard de mes lettres et la lenteur de ma correspondance ; cela ne peut pas être autrement. Ma vie ici est un purgatoire continu, je n'ai pas le temps de respirer. J'ai écrit dernièrement à L'Osier une lettre reprise six fois et restée quinze jours sur mon bureau. » (*EO 8, 182*)

17 décembre 1835. De Guibert à Mgr de Mazenod. « Le p. Albini veut absolument que notre séminaire devienne un séminaire modèle. Quant au personnel, je vous dirai seulement aujourd'hui que le p. Albini est toujours un saint, et qu'il est fort content. Je suis à mon tour très content de lui et du p. Sicard que j'ai établi économe en second, pour échapper à ce qu'il y a d'odieux et d'ignoble dans certains détails. Mais je tiens la clef du trésor ; quoiqu'il fût allé très avant dans l'algèbre, j'ai été dans le cas de lui apprendre ou du moins de lui rappeler les quatre règles d'arithmétique. Il s'acquitte bien de son affaire ; il est édifiant et se tire de sa classe beaucoup mieux que je n'aurais pensé d'abord. Je ne vous montrerai pour le moment que le bon côté du p. Telmon. Il fait sa classe avec talent, mais sans méthode et sans égard à la faiblesse de nos écoliers. Je suis obligé de lui faire moi-même une classe pour le former à l'enseignement. Il y a bien d'autres devoirs de directeur auxquels il est bien étranger. Heureusement il écoute les observations, jusqu'ici du moins. Je lui permets de temps en temps, ainsi qu'au p. Albini de prêcher en italien à la paroisse où nous faisons les offices que nous partageons avec le curé. Il a une si grande facilité, que c'est à étonner les prêtres de ces pays-ci. Il a, dimanche, donné un discours de trois quarts d'heure sans avoir fait, de l'aveu de tous, une seule faute contre le langage. Quant au fond, je vous assure que ce dernier fut bon et bien nourri. Personne ne prêche ici, si ce n'est les directeurs du séminaire. Point de prêches, point de catéchisme, c'est déplorable ! » (*EO Guibert, 383*)

18 décembre 1835. Du Garde des Sceaux à Mgr l'Evêque d'Icosie *in partibus*. « Monseigneur, Le Conseil d'État a terminé l'examen du Bref apostolique qui vous confère le titre d'Evêque d'Icosie et j'ai soumis à la signature du Roi le projet de l'ordonnance qui doit en autoriser la publication. Vous pouvez donc vous disposer à venir prêter votre serment entre les mains de Sa Majesté.

Je me félicite sincèrement de la prochaine conclusion de cette importante affaire. Ce sera avec un vrai plaisir que je saisirai l'occasion de vous offrir de vive voix, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération. » (*Dans Rey I, p. 673*)

30 décembre 1835. A Rossi. Revenir en communauté. « Il est vraiment déplorable, mon cher père Rossi, de voir jusqu'à quel point vous entretenez dans votre esprit une funeste illusion. Croyez-vous qu'on puisse se moquer de Dieu comme on se moque des hommes ? Comment ne voyez-vous pas que vous êtes apostat dans l'âme et que les pitoyables raisons que vous alléguiez ne sont que de misérables prétextes tout à fait impuissants pour couvrir le crime de votre défection ? Vous avez fait des vœux perpétuels, vous avez juré en la présence de Notre Seigneur Jésus-Christ de persévérer jusqu'à la mort dans la Congrégation qui contractait avec vous sous cette formidable garantie. Si, par malheur, des raisons majeures étaient survenues après votre profession pour demander une dispense que l'on jugerait inévitable, ce devrait être avec le sentiment d'une profonde douleur, à regret, forcément. Est-ce là ce qu'il faut conclure de votre conduite ? Non certes.

Et vous avez pu croire que j'aurais aussi peu de conscience que vous et que je conclurais, de ce que par votre très grande faute vous êtes un membre inutile dans notre Congrégation, que je dois consentir à rompre illicitement, et par suite invalidement, des liens qui ont été contractés pour toujours ? Il ne dépend que de vous d'utiliser la mesure de talents que vous avez reçue dans la Congrégation qui vous a adopté. Tant pis pour elle, si elle n'a acquis en vous qu'un mince sujet ; elle n'est pas autorisée pour cela à se défaire de vous ; c'était son affaire de vous apprécier pendant votre noviciat, comme c'était la vôtre, pendant ce temps d'épreuves, de peser les avantages qu'elle vous offrait. Vous n'étiez pas un enfant ; vous saviez ce que vous faisiez. Malheur à vous si dans le secret de votre cœur vous aviez fait des calculs sacrilèges. Quant à la Congrégation, elle subit toutes les conséquences de son contrat ; elle se croit obligée de vous garder tel que vous êtes, les raisons que vous alléguiez n'ayant à ses yeux aucune valeur. Votre conduite et les sentiments que vous manifestez peuvent bien vous rendre indigne d'elle, à cause de leur opposition avec les devoirs stricts de votre vocation, mais ce serait ici la matière d'un jugement en expulsion qui laisserait peser sur vous toute la responsabilité des affreuses conséquences qui en résulteraient pour vous, puisqu'il dépendrait de vous de rendre ce jugement favorable en rentrant dans votre devoir. Quelle pitié de vous voir pour ainsi dire palper dans vos ténèbres pour vous accrocher à tout ce que votre imagination vous présente... En dernière analyse, les raisons que vous alléguiez ne peuvent être admises à cause de leur excessive futilité, et la Congrégation respectant trop les engagements sacrés et le serment redoutable qui lie ses membres pour les en dispenser sans de graves et puissants motifs, vous êtes et demeurez membre de la Congrégation, et en cette qualité vous êtes tenu à l'obéissance que vous avez vouée ; en conséquence je vous ordonne de vous rendre au plus tôt dans notre maison de N.-D. du Laus ; et dans la supposition qu'il vous vînt à l'esprit de vous adresser directement au Saint-Siège, dans l'espérance d'obtenir la dispense que je suis obligé en conscience

de vous refuser, je vous ordonne en vertu de la sainte obéissance de joindre copie exacte de la présente lettre à la demande que vous pourriez avoir la malheureuse pensée de faire, parce qu'il est essentiel que la Sacrée Congrégation soit bien informée avant de juger.

Vous comprenez, mon cher père Rossi, qu'il ne faut rien moins que le devoir de la conscience pour ne pas ouvrir les deux battants à un homme qui se montre si peu digne de la famille qui l'a accueilli et reçu dans son sein au jour de ses tribulations et lorsqu'il n'avait pour ainsi dire ni feu ni lieu ; mais, encore une fois, on ne se joue pas de Dieu : *Deus non irridetur*. Puissiez-vous donc comprendre enfin toute l'étendue de vos devoirs et ne pas différer de les accomplir. Je prie Dieu de vous bénir. + Charles Joseph Eugène, évêque d'Icosie. » (EO 8, 183-184)

II. DOCUMENTS ET COMMENTAIRES - 1835

1. La Corse, première mission *outré-mer* des Oblats
2. Le choléra en Provence en 1835 – Accident de Mgr Fortuné
3. L'affaire d'Icosie, crise et dénouement
4. Actes de visite de Notre-Dame de l'Osier et de Notre-Dame du Laus
5. Les autres communautés
6. La formation

1. La Corse, première mission *outré-mer* des Oblats

Le 15 mars 1835, l'évêque d'Ajaccio, Mgr Casanelli d'Istria, débarque à Saint-Florent, petit port du nord-ouest de la Corse. Trois prêtres originaires du continent l'accompagnent, dont le Père Joseph Hippolyte Guibert, supérieur nommé du séminaire à fonder. Ils ont quitté Toulon le 9 sur un *bâtiment de l'Etat*, à voile, évidemment. La violence du vent força le bateau à relâcher dans « ce mauvais village à quatre lieues de Bastia », écrit Guibert. L'abbé Sarrebayrouse, prêtre du diocèse d'Auch, dont l'évêque a fait son vicaire général, est un des compagnons de voyage.

En 1817 déjà, le ministre de l'Intérieur avait demandé au diocèse d'Aix des prêtres pour la Corse. Un rapport du préfet faisait état du relâchement des mœurs, de beaucoup d'individus « nés depuis 1793 » qui n'étaient « ni inscrits à l'état civil ni baptisés ». Il demandait des missionnaires qui « prêcheraient l'obéissance aux lois et l'amour du travail, ils tonneraient contre l'assassinat, ils feraient déposer les stylets aux pieds du confessionnal... » (*Dans Leflon II, p. 71, note 3*). Les Missionnaires de Provence s'étaient dits intéressés, mais le projet n'avait pas abouti. Puis, au début des années 1830, Guibert insistait auprès du Supérieur général : « Il faut un élément au zèle d'une congrégation naissante ; le repos nous serait mortel... » Il pensait à l'Amérique du Nord.

Pour la petite Congrégation des Oblats, en 1835 ils ne sont pas trente, Mgr de Mazenod voit la Corse comme un « vaste horizon qui s'ouvre devant nous » (18 octobre 1834). Guibert, pour sa part, dit se sentir « sur une terre étrangère, séparé par les mers » (9 avril 1835). Terre d'autant plus étrangère que les gens ne parlent pas le français. Il y a dans cet éloignement et ce dépaysement comme un avant-goût de ce que vivront les Oblats en 1841 avec le Canada, même si, en 1835, seul un petit nombre est concerné.

Que dire de la Corse en 1835 ?

Par chance, les premières lettres de Guibert nous sont parvenues. Elles sont à lire en premier lieu. On les trouve dans la première partie de ce travail. Avec lui, on découvre une terre nouvelle et étrangère. Pour présenter la Corse, je m'appuie principalement sur Robert Colonna d'Istria : *Une famille corse. 1200 ans de solitude*. paru en 2018 dans la collection *Terre humaine*, chez Plon. Ainsi que sur les études de l'abbé François J. Casta : *Christianisme et société en Corse*, Ajaccio 2013. Il existe aussi un *Que sais-je ? : Histoire de la Corse*. Il convient enfin de mentionner la biographie de Mgr Casanelli d'Istria, en deux volumes, écrite par le p. Ortolan, o.m.i., et publiée en 1900. Casta, qui la cite, en juge tendancieuses quelques pages...

Il n'est pas inutile de redire que la Corse est avant tout une île. Un peu plus de 300 km de mer séparent la Corse de Marseille. La côte italienne est à une centaine de kilomètres. Quant à la Sardaigne, sœur jumelle, le détroit de Bonifacio mesure à peine 30 km. « Pour l'insulaire, son île est centre et pilier, point de commencement, résumé, concentré du monde, explication de tout... Avant

d'être une donnée géographique, l'île est une île mentale. Elle est le centre du monde. Les formules qui le soulignent ne manquent pas : Tu ne peux pas comprendre parce que tu n'es pas d'ici. Ici ce n'est pas pareil. Ce n'est pas aussi simple que cela... » *R. Colonna d'Istria, pp. 19-20.*

Autre trait, majeur lui aussi, c'est que, mise à part la Plaine orientale, la Corse est une île très montagneuse, d'où d'énormes difficultés de communication et des compartimentages. Qui n'a entendu parler des routes corses ? « Terre de rocs, de pics, de falaises, de maquis impénétrable, qui aux frontières géographiques de l'île impose d'autres limites, beaucoup plus étroites, celles d'une vallée, d'un canton, d'un village, territoires qui servent de repères aux habitants. Le village, saint des saints de la vie insulaire... » *R. Colonna d'Istria p. 21.*

A lire le *Que sais-je ?*, on découvre qu'au XVIII^e siècle, la Corse a été très bousculée et s'est beaucoup cherchée. La souveraineté de Gênes est particulièrement mise à mal. Il y a les années d'indépendance avec Pascal Paoli. Sont rappelées des interventions françaises, plus ou moins demandées par Gênes. Le traité de Versailles de 1768 entérine le rattachement à la France, sans qu'apparaisse clairement ce que cela a changé au quotidien des Corses. Il en va de même du décret de la Constituante de novembre 1789 : « La Corse fait partie de l'empire français et ses habitants seront régis par la même constitution que les autres Français. » Même avec le Corse Napoléon Bonaparte, la Corse reste une île avec ses originalités. La chroniqueuse de Marseille, Julie Pellizzone, a ce mot en 1835 : « Le fameux Gérard n'est point français, on dit que c'est un Corse. » C'est au cours de tout le XIX^e siècle que va se concrétiser le *rapprochement* avec la France.

Pour ce qui est de la langue corse, que peut en dire quelqu'un de l'extérieur ? « Elle n'a jamais, jusqu'à une époque très récente, fait l'objet de la moindre codification. De sorte que sa pratique a évolué au gré des usages et qu'au fil du temps on a vu apparaître des dialectes dans les différentes régions de l'île. » *R. Colonna d'Istria, p. 325.* Voici quelques notes tirées de l'ouvrage de Casta, pp. 365...367. « Si le français n'est pas la langue maternelle des Corses, l'italien ne l'est pas davantage, bien qu'unanimement compris. Néanmoins, la distinction fut toujours faite entre la *lingua dei signori*, l'italien, et la *lingua dei pastori*, le corse. » La langue italienne utilisée par les gens cultivés était considérée comme plus distinguée que le langage des bergers. Le *Catéchisme impérial* de Napoléon sera utilisé dans sa version italienne. Le premier mandement de Mgr Casanelli, lui-même corse, en 1834, sera écrit en italien...

De toutes façons, le français est une langue importée. Le passage du bilinguisme officiel corse-italien au bilinguisme italien-français fut long et laborieux... En 1821, les autorités françaises exigèrent que les candidats à l'ordination passent un examen de français, plusieurs ne furent pas admis... C'est seulement en 1852 que le français devient langue obligatoire des actes administratifs et de l'enseignement. En 1861, Mgr Casanelli écrivait au ministre : « Il ne faut pas dissimuler que nos populations rurales n'entendent pas plus le français que celles du Languedoc, de la Provence ou de l'Alsace et que, pour être compris d'elles, il est absolument nécessaire de prêcher dans leur langue. Il y en a pour bien longtemps encore avant que l'on parle français dans notre île. » « La Troisième République finira par imposer la prééminence de la langue française. » Cette évolution est évidemment liée au développement de la scolarisation, notamment dans le rural, scolarisation encore plus tardive pour les filles.

C'est le concordat de 1801 qui réunit les six anciens diocèses historiques pour former l'unique diocèse d'Ajaccio, lequel comptait alors environ 150 000 habitants. Le général Sebastiani, proche de Bonaparte, fit nommer comme évêque son oncle, Louis Sebastiani. Ortolan est assez sévère sur les faiblesses de son épiscopat. Casta souligne les difficultés qu'il rencontra, au sortir de la Révolution, pour mettre de l'unité entre les anciens diocèses et leurs clergés, qualifiés de profondément ignorants, et il ne faut pas oublier les anciens religieux... Il y avait alors plus de 1000 prêtres, dont la moitié au moins sans charge pastorale.

Casta (p. 212) cite un rapport du préfet d'Ajaccio daté de 1824, qu'il qualifie de désobligeant et tendancieux. Nous le lisons donc avec les nuances qui conviennent : « Les ordinations faites cette année par Mgr l'Evêque diocésain s'élèvent à près de 200... Ce nombre d'ordinations qui se présente à peu près chaque année est beaucoup trop considérable ; attendu que la Corse ne renferme que 180 000 habitants, qu'il y a déjà plus de 600 prêtres non employés, dont près de la moitié non susceptibles de l'être, et que presque la moitié de ceux que l'on ordonne ne sont pas pourvus de connaissances et autres qualités nécessaires... » Le préfet pensait sans doute à la méconnaissance du français, mais aussi à d'autres insuffisances non explicitées...

Les *Missions des OMI* de 1875 publient un long article du p. Corne sur les 40 ans de service oblat au séminaire d'Ajaccio. Auparavant, en l'absence de séminaire, l'éducation ecclésiastique se faisait presque entièrement dans les familles, le curé enseignant les rudiments du latin. Il y avait quelques formations complémentaires, plus ou moins fréquentées. L'évêque ordonnait après un minimum de contrôle. Une majorité des ordonnés étaient sans emploi... Les locaux pour le séminaire faisaient défaut, la préfecture, y compris le logement du préfet, occupait l'ancien grand séminaire. La construction d'une nouvelle préfecture se faisait attendre et le gouvernement exigeait une forte participation financière du diocèse ! On manquait de formateurs, l'Administration exigeait d'eux qu'ils connaissent le français, et même qu'ils aient reçu leur formation sur le continent... Guibert se heurtera à ces difficultés.

Mgr Sebastiani décéda le 9 décembre 1831, il avait 86 ans et 30 ans d'épiscopat. Casta prend sa défense. « La patience, la diplomatie, la charité de cet évêque ont réussi à la longue à ramener, tant bien que mal, sans y parvenir pleinement, la paix et l'unité dans son diocèse, à régler des problèmes nouveaux et urgents. Ils ne se poseront pas à son successeur en des termes identiques. Le travail de réorganisation a été accompli, pour l'essentiel tout au moins. Par la suite, et avec d'autres moyens, on n'interviendra que pour compléter, corriger et parfaire. Dieu sait s'il y en avait besoin. » (p. 223)

La nomination du successeur se fit attendre, les candidats étaient nombreux. Le roi Louis-Philippe réussit à dépasser les rivalités de clans et porta son choix sur Sante / Toussaint Casanelli, 39 ans, originaire de Vico. Formé à Rome, il avait travaillé à la Curie romaine et Pie VIII l'avait anobli en lui donnant le nom de Casanelli d'Istria. Il devint secrétaire du cardinal d'Isard, un Aixois, qu'il accompagna à Auch comme vicaire général, quand le cardinal y fut nommé archevêque. L'ordonnance royale nommant Mgr Casanelli d'Istria à Ajaccio parut au *Journal officiel* le 28 juin 1833. Le nouvel évêque fut accueilli avec enthousiasme à Ajaccio en mars 1834.

Certains pensent, non sans raisons, que le cardinal Fesch, oncle de Napoléon, qui bien qu'exilé à Rome reste en titre archevêque de Lyon, aurait indiqué les Oblats à Mgr Casanelli comme pouvant l'aider pour son séminaire. C'est vraisemblable. En effet, durant son séjour forcé à Rome en 1833, Mgr de Mazenod avait fait la proposition d'y établir un grand séminaire pour les diocèses suburbicaires. Il avait déjà en tête le corps professoral (Guibert, Albini, Telmon, etc., voir sa lettre du 12 septembre 1833 à Tempier). Au lieu de Rome, la fondation se fit en Corse.

On ne sait pas bien comment les contacts s'établirent. La première lettre connue est celle de Mgr de Mazenod à Mgr Casanelli en date du 19 septembre 1834. Elle confirme « l'engagement pris » de seconder l'évêque dans sa mission. « Le champ me semble si vaste et si fertile, quoique recouvert de ronces, que si je n'étais encore que simple prêtre, je ne céderais à personne l'honneur de me donner à vous pour vous aider à le défricher ; mais ce que je ne puis faire moi-même, d'autres le feront pour moi. » (*EO 13, 121-122*). Il y a ensuite la lettre à Guibert en date du 18 octobre 1834 : « Un vaste horizon s'ouvre devant nous : nous sommes peut-être appelés à régénérer le clergé et tout le peuple de Corse. L'Evêque nous appelle pour diriger son séminaire et il est disposé à nous confier les missions de son diocèse ; il faut prendre ou laisser... Mais qui envoyer pour fonder cet

établissement important ? Il faut des professeurs, il faut surtout un supérieur très capable. Nous n'avons que vous... » Guibert répondait le 28 : « Me voici. Envoyez-moi. ». Mgr de Mazenod pouvait alors confirmer son accord dans une lettre à Mgr Casanelli en date du 19 novembre. Ces lettres sont intégralement citées dans le travail sur 1834. L'évêque d'Ajaccio s'arrêta à Marseille en décembre et l'accord fut précisé.

Corne publie le texte de la convention, malheureusement sans indiquer de date : « Mgr l'Evêque d'Ajaccio, tant en son nom qu'en celui de ses successeurs, confie à perpétuité à la Congrégation des Oblats de l'Immaculée Conception de Marie son séminaire diocésain, pour être régi au temporel et au spirituel selon les Règles et usages de ladite Congrégation. » (*dans Missions 1875, p. 12*)

Les documents cités en première partie nous font connaître les débuts de cette fondation. Dans sa lettre du 28 mars 1835, Guibert raconte son voyage depuis Bastia (trois journées à cheval, en solitaire) et son arrivée à Ajaccio, dans un pays dont il ne connaît pas la langue, souligne Corne. Il est bientôt suivi par Telmon et le Frère Ferrand, embarqués à Toulon le 23 avril. Tout est à faire, à commencer par des locaux à trouver, puis à aménager et à meubler en urgence. Guibert insiste sur le travail réalisé par le Frère Ferrand. Albini était prévu, il fallut faire sans lui... Mgr de Mazenod, devant les protestations bien prévisibles des Italiens de Marseille, ne l'avait pas laissé partir (voir sa lettre à Guigues du 27 mai). En septembre, Semeria sera ordonné prêtre, un peu précipitamment ; il put alors prendre la suite d'Albini à l'Œuvre des Italiens (voir ci-dessus les deux lettres d'Albini en décembre). Albini put partir vers la Corse.

Au début de mai, le séminaire ouvrit, avec un petit nombre d'élèves. Cette première période d'un mois fut celle des apprivoisements mutuels. Les Oblats venus du continent découvrirent les grandes attentes de leurs élèves et leur volonté de se former. Les élèves découvrirent l'enrichissement qui leur était offert, le séminaire avait sa discipline, mais c'était tout autre chose qu'une prison... On sait les démarches de Guibert à Paris pour obtenir les aides nécessaires, séjour prolongé par les affaires d'Icosie. A la mi-octobre, Guibert pouvait revenir à Ajaccio, accompagné cette fois d'Albini et de Sicard. Dans les premiers jours de novembre, corps professoral et locaux permettaient une véritable rentrée avec plus de 60 élèves...

Extraits de la *Lettre pastorale de Mgr Casanelli d'Istria*, évêque d'Ajaccio, à l'occasion de son sacre, 8 décembre 1833 (traduit de l'italien par M. C.)

« Frères très chers, ... Nous avons cru entendre la voix de l'Ange de notre Eglise, qui nous appelait à vous faire expérimenter sans retard les bienfaits de notre ministère... Hélas ! Nous savons que l'ennemi est venu de nuit et qu'il a semé l'ivraie... Il convient de le dire avec fierté, notre Patrie, qui en tout temps a produit de grands hommes, n'a jamais engendré un incroyant ennemi de la Religion. L'impiété s'est introduite de l'extérieur dans un pays qui n'est pas le sien...

Nous sommes l'architecte qui doit faire renaître de leurs ruines de précieuses constructions. Nos faibles mains se mettront rapidement à cette belle œuvre et rassembleront les pierres du sanctuaire que le malheur des temps avait éparpillées. Avec les aides financières qui nous ont été promises et avec celles que votre piété fournira nous verrons bientôt s'ouvrir des maisons ecclésiastiques (*ecclesiastiche abitazioni*) dans lesquelles les jeunes lévites seront éduqués aux vertus de leur saint état et dont vous verrez sortir des ministres instruits et zélés...

Et vous, jeunes Ministres de Jésus-Christ, que le Seigneur a préposés au soin du troupeau, nous venons pour vous encourager, pour ranimer votre zèle sur les traces de notre divin Maître. Souvenez-vous que nous ne sommes pas des hommes du monde, mais des hommes de Dieu... N'oubliez jamais que la sainteté et la science sont également nécessaires à un prêtre de Jésus-Christ.

Le Seigneur repousse du sanctuaire aussi bien le prêtre attaché au péché que l'ignorant, aveugle par lui-même, ayant la témérité de guider autrui... Joignez à la doctrine une vie irrépréhensible et exemplaire...

Frères très chers, vous vous glorifiez d'avoir gardé la foi et beaucoup d'autres contrées jaloussent votre sort. Mais pensez que sans les œuvres, la foi est morte... »

2. Le choléra en Provence en 1835. Accident de Mgr Fortuné.

« L'hiver de la fin de l'année 1834 fut un des plus rigoureux dont on ait gardé le souvenir en Provence... Une des conséquences de ce froid excessif et de la mortalité extraordinaire qu'il causa parmi les enfants, les vieillards et les personnes d'un tempérament affaibli, fut l'apparition soudaine à Marseille du choléra. Jusque-là, malgré les plus vives alarmes, cette grande ville, où sont agglomérés toutes les misères et tous les vices, avait pu, grâce aux sages prescriptions de la municipalité, se garantir du redoutable fléau qui avait désolé le nord de la France. Mais vers les premiers jours du mois de janvier 1835, quelques cas se déclarèrent dans les vieux quartiers. Bientôt ces cas se multiplièrent dans des proportions effrayantes, et la ville entière se trouva décimée par l'épidémie. » (*Rambert I, pp. 668-669*).

« Pendant les derniers jours de juillet, la ville présenta un spectacle affreux, écrit Rey, qui cite un témoin : Je me souviens d'avoir parcouru un jour toute la rue Paradis, ne rencontrant sur mes pas que deux ou trois personnes ; à la rue Vacon, j'ai vu jeter les cadavres par la fenêtre dans les tombereaux qui passaient. On n'a jamais su le nombre de ceux qui sont morts dans les derniers jours de juillet ; des familles entières disparaissaient dans les 24 heures, on ne prenait plus la peine de porter les morts à l'église, ni de les faire enregistrer. » (*Rey I, p. 634*)

« Venant d'Asie, le fléau avait touché Paris en 1832. Ce fut en l'été 1835 qu'il fut à son paroxysme à Marseille. Le 25 juillet, il fit 210 victimes ; le 26, 173. Ceux qui le pouvaient quittèrent la cité. De véritables camps de réfugiés se formèrent à Mazargues qui était alors en dehors des limites de l'agglomération urbaine, à Montredon, sur les bords du Jarret, les malheureux couchant en plein air, exposés aux orages. La moitié des habitants auraient fui. » Un tableau du peintre marseillais Loubon fait voir cet exode dans la montée de la Viste. « Mais le choléra a d'autres incidences. Il redouble la foi religieuse. A en croire la *Gazette du Midi*, la dévotion des Marseillais pour l'antique chapelle de Notre-Dame de la Garde s'est accrue encore... Les églises sont toujours pleines et l'affluence des fidèles qui assistent aux prières contraste avec la solitude d'un grand nombre de quartiers... Le choléra sert aussi l'opposition décidée à utiliser toutes les armes. Tous ces malheurs, affirme la *Gazette*, sont dus à la centralisation parisienne et à l'administration nouvelle. » (*Baratier, Histoire de Marseille p. 325*)

Aix n'est pas mieux loti. « Ce jour, le 16 juillet, restera mémorable dans l'esprit des habitants, écrit Courtès ; ce matin, à 4 heures, le nuage funeste a enveloppé la ville et à 10 heures plus de 30 victimes avaient été frappées par le choléra comme par la foudre. J'ai été obligé d'envoyer deux prêtres à l'hôpital pour aider l'aumônier de service ; tous les cholériques ont été administrés, il en est mort la moitié. Il est 10 heures du soir, le p. André rentre, il a confessé pendant toute la journée. Le Grand Séminaire a été transformé en hôpital... » (*Rey I, p 632*).

« J'ai eu l'avantage d'assister la plupart des cholériques. Je suis chargé seul de l'hôpital St-Jacques. Fatigue extrême. J'ai la confiance de mourir dans les 24 heures dans l'exercice de l'obéissance et de la plus grande charité. Plus de 150 cas. Conduite édifiante des étudiants en droit. La ville est déserte. La paroisse de St-Jean n'a plus que quelques habitants. » (J.J. Lagier, 16 juillet). « Le p.

Lagier, qui a été sublime pendant tout ce temps d'épreuve, me disait hier qu'ils se sentaient investis comme d'une force surnaturelle et qu'ils éprouvaient une secrète onction qui leur faisait accomplir leur saint ministère avec autant de courage que de joie. » (Mgr de Mazenod, 7 août)

Voici enfin des extraits de la chronique souvent citée de Julie Pellizzone. « L'été du choléra. Vers les fêtes de Noël 1834 et partie de l'hiver 1835, nous avons eu le choléra à Marseille. Il avait fait assez de ravage, mais il avait cessé sans avoir causé une bien grande terreur. Cependant plusieurs milliers de personnes avaient pris la fuite à cette époque, mais c'était dans la classe aisée, et ils s'étaient hâtés de retourner à leurs affaires, sitôt qu'ils avaient appris la fin du fléau. On avait descendu la Sainte Vierge de la Garde en ville, on avait fait des processions générales et les esprits s'étaient calmés. Etaient venues ensuite l'octave de la Fête-Dieu. Et le peuple de Marseille, privé depuis quatre ans des processions d'usage à cette époque (*elles étaient interdites*), les avait vues réapparaître avec un plaisir infini.

Lorsque le bruit se répandit que le choléra était à Toulon, l'alarme devint plus forte de jour en jour. Et bientôt toute la population de Toulon veut se réfugier à Marseille... Bientôt ce mal a fait ici des progrès épouvantables. Le Cours et la Canebière ont été ravagés des premiers ; les grandes rues qui y aboutissent ont suivi. La mort a plané sur toute la ville sans distinction de rang ni d'état, les magasins sont fermés, la terreur est devenue générale. Chacun a pris la fuite pendant toute la semaine dernière, c'est-à-dire depuis le 20 juillet jusqu'au 27, on n'a vu autre chose dans les rues que des voitures chargées d'effets et d'individus, fuyant dans tous les sens par familles entières, à pied, chargées de leurs paquets, jusqu'aux enfants traînant eux-mêmes ce que leurs parents ne peuvent porter, des femmes emportant leurs nourrissons dans leurs bras, tandis que les mains succombaient sous le poids des hardes ou autres effets à leur usage.

Ce tableau déchirant était accompagné d'un autre bien plus horrible. C'étaient les tombereaux chargés de cadavres qui se succédaient rapidement vers le cimetière. Les prêtres courant de toute part pour exercer leur saint ministère, le viatique porté en toute hâte de tout côté à des gens qui n'en avaient plus besoin. Les bourgeois les plus notables portant eux-mêmes leurs voisins dans la sépulture faute d'enterrements ordinaires ; un père obligé d'enterrer lui-même sa propre fille, une sœur, sa propre sœur, un frère s'efforçant de fabriquer une bière pour y déposer son frère. Et, malgré tout cela, des morts gisant de trois à quatre jours dans leurs chambres, faute de moyens pour les enterrer ! Les églises ouvertes nuit et jour prêtes à recevoir la foule des cadavres qu'on venait y déposer ; les tombereaux à la porte pour les recevoir, les fossoyeurs refusant le service, les prêtres ne pouvant plus suffire au leur, les médecins même succombant à leur dévouement, etc. Voilà une faible esquisse de ce que Marseille vient d'éprouver...

Les brouillards sont toujours permanents, la chaleur est excessive et le vent brûlant comme le typhus... La ville d'Aix a subi le même sort que nous, il a péri bien du monde et la ville est déserte...

Le vendredi 31 juillet, il devait y avoir une cérémonie expiatoire à Marseille, en raison de la nouvelle peste qui nous opprime. Un autel a été dressé au bout du petit Cours et préparé pour y dire la messe. Elle y a été célébrée en effet à 10 heures du matin par notre évêque Monseigneur de Mazenod en personne.

Après la messe, au moment où il tenait le Saint Sacrement dans ses mains et où il descendait la plus haute marche de l'escalier de bois qui entourait l'autel, tout à coup, il disparaît ainsi que les chanoines qui l'assistaient, et l'on voit l'autel s'ébranler et prêt à tomber sur lui. Un cri d'effroi s'élève de toute part et se propage de bouche en bouche. On voit dans cet événement un guet-apens contre l'évêque et contre la religion. L'imagination se monte dans les têtes provençales, déjà exaspérées par les maux qui nous accablent. On s'exagère tout des uns aux autres. L'évêque et ses

chanoines ont péri, victimes de la malveillance, il ne reste plus qu'à les venger ! Il faut s'armer contre les scélérats, auteurs de ce crime. Il faut mourir martyr de la religion et de l'honneur !

Cependant la troupe de ligne, qui avait vu chanceler l'autel prêt à tomber en avant, avait couru pour le soutenir. Le respectable évêque avait été relevé de la chausse-trappe où il était tombé, tenant toujours l'ostensoir dans ses mains et l'on s'était convaincu que la maladresse du menuisier seule avait causé tout ce désordre. Une planche de la plus haute marche avait été mal clouée et avait cédé au poids des prêtres qui étaient dessus. Ils étaient tombés sous l'escalier, et l'autel, perdant le point d'appui sur lequel il portait, avait été prêt à les écraser. Heureusement et grâce à l'activité de la troupe, il y eut plus de peur que de mal.

On conduisit M. de Mazenod dans une maison voisine pour lui donner les soins que son âge et l'événement exigeaient. Lorsqu'il fut remis de sa frayeur, il parut au balcon de cette maison. Alors les applaudissements et les cris de joie se firent entendre de toutes parts. « Vive la religion ! Vive Monseigneur ! » retentirent longtemps sur toute la longueur du Cours, enfin tout se calma et la fête se termina à la satisfaction générale. Le soir du même jour, il y eut encore une procession solennelle pour demander à Dieu la cessation du choléra...

J'ai oublié de noter que le peuple de Marseille, dans son enthousiasme pour son évêque, avait dételé les chevaux de sa voiture et l'avait traînée jusqu'à l'évêché, tandis que Mgr de Mazenod, dans ladite voiture, n'avait cessé de donner sa bénédiction sur son passage. Avant la chute de l'autel, un officier de l'état-major de la garnison avait fait amende honorable pour la troupe et prononcé un discours qui fit pleurer tout le monde. Les soldats ont montré une grande dévotion à la Sainte Vierge de la Garde en cette occasion, mais c'est que le choléra les avait attaqués ferme. L'effigie de la Sainte Vierge a resté quinze jours en ville, elle a été remontée chez elle le dimanche 9 août, et elle n'y est arrivée qu'à 8 heures du soir. » (*Souvenirs III*, pp. 357... 362)

Premier mandement de Mgr Fortuné, date non précisée

« Jamais notre mission ne nous a paru plus grande et plus sublime. Ainsi, du haut de la croix, Jésus-Christ a prié pour eux ; ainsi chaque jour, il s'offre en sacrifice sur l'autel. Ah ! Dévouons-nous, sacrifions-nous aussi pour ce peuple racheté de son sang et, s'il le faut, recevons la mort pour sauver de la mort ceux qu'il nous a donnés.

Dans notre affection pour notre peuple, nous éprouvions une sorte de bonheur à pouvoir nous dévouer pour son salut et il nous eût été doux de donner pour lui le peu de jours que nous avons à vivre si, à ce prix, nous pouvions obtenir qu'il devînt, comme nous disions au Seigneur, un peuple de saints. Nous rappelant que c'est par nous qu'il tient à l'Église et à Dieu et qu'il est à nous par des liens formés par l'amour et le sang de Jésus-Christ, il nous semblait que ces liens divins nous étaient devenus plus chers, que ce peuple bien-aimé, nous l'aimions encore davantage à cause de sa piété et de son malheur, que notre union avec lui était plus intime et que notre alliance avec notre Eglise se renouvelait plus belle et plus touchante sous le sceau de Jésus-Christ...

Daigne le Seigneur récompenser tous les services rendus aux malheureux et acquitter lui-même notre reconnaissance pour le bien qu'on a fait à qui que ce soit de nos ouailles. Ce bien, il nous semble que c'est à nous qu'on l'a fait car, dans la calamité qui pesait sur notre diocèse, nous avons ressenti les douleurs de tous et si nos sentiments ne nous trompent point, nous pleurons avec ceux qui pleuraient et nous avons pu dire avec l'Apôtre : qui de vous est malade sans que je sois moi-même malade ? »

Mandement de Mgr Fortuné, 24 juillet 1835

« ... Nous ne saurions aujourd'hui différer plus longtemps la réalisation de cette sainte et salutaire pensée (organiser des supplications solennelles), qui nous est inspirée à la fois et par la récente

expérience des divines miséricordes et par notre amour inaltérable pour nos ouailles infortunées, et par les vœux ardents d'une population toujours empressée dans ses malheurs d'invoquer les secours d'En-Haut. Nous venons donc vous annoncer l'heureuse nouvelle d'une protection plus particulière de la Sainte Vierge par suite de la présence dans nos murs de l'image vénérée de Notre-Dame de la Garde, qui sera apportée processionnellement dans notre Eglise Cathédrale, où à cette occasion auront lieu divers exercices de piété.

Nous connaissons trop bien les sentiments des fidèles de Marseille pour qu'il soit nécessaire que nous les pressions de venir se placer eux et leurs familles sous l'égide de la Mère de Dieu, qui est aussi leur mère. Vous y viendrez, et nous, qui sommes votre pasteur et par qui vous devez être unis avec les Saints qui sont dans le Ciel comme avec ceux qui sont sur la terre, nous nous efforcerons par nos prières de vous placer tous dans le cœur même de Marie comme dans un sanctuaire inaccessible à tous les maux, comme dans une forteresse inexpugnable où vous serez à l'abri de tous les coups.

Notre Bonne Mère, elle qui est si compatissante, permettra à notre tendre sollicitude pour ceux qui sont nos enfants, que nous osions ainsi confier à son amour le peuple dont nous sommes chargé et que nous sommes impuissant à défendre ; elle le prendra sous sa protection spéciale, elle daignera lui ouvrir son cœur comme un asile inviolable ; oui, nous n'en doutons pas, elle aura pitié de ce peuple malheureux qui l'invoquera et qui est si dévoué à sa gloire ; elle aura pitié de nos vieux ans accablés d'une affliction si profonde.

Une fois reçus dans le cœur de Marie, nous pourrons plus facilement faire pénétrer nos prières jusqu'au cœur de son divin Fils, toujours si intimement uni à celui de sa Sainte Mère : alors ce ne sera pas en vain que du sein de la calamité qui nous désole, nos voix pousseront des cris de détresse vers le cœur de Jésus ; nous en recevrons des consolations abondantes, un secours efficace ; nous attirerons sur nous des torrents de grâce tandis que du milieu d'une sorte de feu dévorant qui donne sans cesse la mort autour de nous, nous tournerons nos regards vers cette source inépuisable de la divine miséricorde...

Ce sont nos iniquités qui ont armé le bras de Dieu contre nos malheureuses contrées, mais nos iniquités nous seront remises : nous allons tous faire amende honorable à N.S.J.C., que nos péchés ont si souvent et si cruellement blessé dans sa tendresse pour son peuple. Nous le supplions... »

3. L'affaire d'Icosie, crise et dénouement

Il ne peut être question de reprendre ici tout le dossier, complexe, de l'affaire d'Icosie. Leflon y consacre un chapitre (II, pp. 450-525). Elle empoisonna, on l'a dit, trois années au moins de la vie et du ministère d'Eugène et, par là, de la Congrégation dont il était le Supérieur général. Je vais tenter de rappeler l'essentiel de ce qui fut alors vécu.

Les blessures de 1789-1815 restent vives. Blessures est un mot trop faible ; tant de vies ont été sacrifiées, tant d'espoirs ont été perdus, les malheurs se sont multipliés. Après avoir été coupée en deux (deux évêques, deux clergés...), l'Église de France s'est vue rejetée, on a voulu la détruire... Comment oublier que l'évêque qui ordonna Fortuné a été guillotiné ? En 1830, on craint, non sans raison, le retour au pouvoir des Jacobins de 1793.

L'Église en France vit sous le régime du Concordat de 1801. Pour assurer sa survie, elle a tant bien que mal accepté d'être mise sous tutelle. Il nous est difficile de penser que les évêques sont alors choisis par le gouvernement, que l'existence des paroisses dépend des préfets... Qu'on le veuille ou

non, le fait que les membres du clergé reçoivent un traitement du Trésor public en fait plus ou moins des fonctionnaires...

Mgr Fortuné, tout comme son neveu et Tempier, et la majorité du petit peuple de Provence sont légitimistes. Leur pensée, faut-il dire leur croyance ? est que la royauté a été confiée par Dieu aux Bourbons, le sacre le confirme. La survie de l'Église, pensent-ils, est liée à la survie de la dynastie. Il leur faudra du temps, ils auront beaucoup à prendre sur eux-mêmes, pour être à l'aise avec les nouvelles autorités, souvent opposées à l'Église. Rappelons que Mgr Forbin Janson n'a pas pu remettre les pieds dans son diocèse de Nancy après 1830.

Plusieurs votes, tant à la municipalité qu'au département, ont demandé qu'au décès de l'actuel titulaire le siège épiscopal de Marseille (rétabli en 1823) soit supprimé. Pour répondre à cette suppression programmée, Mgr Fortuné demande au pape de nommer évêque *in partibus* son neveu. C'est ainsi qu'en 1832, Eugène est sacré évêque d'Icosie, en dehors des règles concordataires. Sa situation personnelle et son statut en sont profondément modifiés. Les conséquences sont considérables et pour le diocèse et pour la Congrégation des Oblats.

Cependant le gouvernement prend très mal la chose : Eugène de Mazenod, dont on se méfie, a accepté sans autorisation une fonction que lui a confiée un chef d'Etat étranger, le pape. On lui retire d'abord son statut et son traitement de vicaire général, puis la citoyenneté française, il est sous la menace d'une expulsion. De son côté, pour des raisons diplomatiques, le Saint-Siège lui demande d'abandonner les procédures envisagées auprès des tribunaux pour obtenir justice. A la même époque, plusieurs journaux marseillais déchaînent contre lui une campagne calomnieuse, dont des prêtres se font pour le moins complices. Il se sent rejeté, abandonné. C'est un très long passage à vide. (*Voir la présentation de l'année 1835*)

Coïncidence imprévue. En juillet 1835, Guibert doit entreprendre à Paris des démarches indispensables pour obtenir du gouvernement les aides nécessaires pour le grand séminaire d'Ajaccio. Mgr Fortuné et Tempier donnent leur accord : si possible et à l'insu d'Eugène, il glissera un mot sur la situation malheureuse dans laquelle se trouve leur « ami ».

La reine Marie-Amélie, épouse du roi Louis-Philippe, est la dernière des filles de Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles. Les Mazenod ne lui sont pas inconnus. Marie-Caroline leur versait une pension. Eugène a fréquenté la cour de Palerme dans sa jeunesse. A leur retour en France en 1817, les trois frères Mazenod, dont Fortuné, avaient dans leurs bagages un cadeau de la reine pour sa fille, alors duchesse d'Orléans. De son côté, le roi Louis-Philippe travaille à sortir des ambiguïtés des premières années de son règne et cherche la conciliation avec l'épiscopat. Il est connu que le Roi et la Reine, très pieuse, échangent beaucoup.

Les historiens recensent entre 1832 et 1846 sept attentats d'origine anarchiste contre la personne du Roi. Le 28 juillet 1835, lorsque le cortège royal arrive à la hauteur du 50 boulevard du Temple, éclate une fusillade. On compte une quarantaine de tués, dont le maréchal Mortier, six généraux, vingt-et-un spectateurs... « Le Roi fut effleuré au front, son cheval et ceux des princes furent touchés. Thiers, le premier ministre, eut son pantalon blanc éclaboussé de sang. Aux Tuileries, la Reine était atterrée. » Guibert venait d'arriver à Paris.

Grâce aux recommandations de Mgr Casanelli d'Istria, Guibert obtient assez facilement les audiences souhaitées, dont sa correspondance, citée en première partie, fait de longs comptes rendus. L'accueil ouvert que lui font le Roi, puis la Reine, était particulièrement inespéré. On attend des démarches de la part de l'évêque de Marseille et de son neveu. Que le Roi et sa famille aient échappé par miracle à l'attentat de Fieschi en donne l'occasion... Le difficile est d'obtenir plus de souplesse de la part d'Eugène, lequel campe dans son bon droit. Acceptera-t-il un compromis, qui

risque de l'engager dans de nouvelles responsabilités ecclésiales, alors qu'il se sent incapable de les porter dans les circonstances actuelles ?

Cédant finalement aux instances de Tempier, de Guibert et de son oncle, Mgr de Mazenod écrit les lettres demandées. Le Conseil d'État accepte alors d'enregistrer son bref de nomination comme évêque d'Icosie. En janvier 1836, il est appelé par le Roi à prononcer le serment exigé. La porte est maintenant ouverte à sa nomination comme évêque de Marseille, laquelle adviendra en 1837. « Ainsi, écrit Leflon, grâce à Guibert, qui sait utiliser le changement de climat politique et dissiper par d'heureux contacts les préventions personnelles réciproques, se trouve réglé en quelques mois un pénible conflit, que depuis deux ans la diplomatie officielle de Rome et de Paris n'avait pas réussi à résoudre. » (*Leflon II, p. 525*).

Les lettres citées en première partie sont longues et répétitives. L'ordre chronologique, que j'ai tenu à conserver, permet d'accompagner les événements et leur histoire. Mais on peut aussi lire séparément les lettres de Guibert, celles de Tempier, celles de Mgr de Mazenod. On découvre alors comment chacun, avec son caractère et ses limites, agit dans le brouillard pour faire œuvre d'Église. Il y a là une forme majeure de travail communautaire, qui donne à réfléchir sur comment l'Église se construit. On n'ose guère penser à l'absence d'avenir qu'aurait entraîné le choix vers lequel Eugène de Mazenod penchait, selon sa lettre écrite du Laus le 23 août : il n'a pas d'autre vocation que de rester au sanctuaire pour y mener une vie cachée de prière...

Circulaire de Mgr Fortuné aux curés du diocèse, à la suite de l'attentat du 28 juillet

« L'Église, elle qui réprovoque avec une si haute et si inflexible autorité tout ce qui est mal, ne saurait rester indifférente lorsque la société vient d'être effrayée par un crime affreux qui a fait jeter un cri d'horreur à toutes les opinions. Mais elle ne se contente pas alors de dire anathème au crime ! Elle montre à ses enfants les fruits de mort qui naissent des doctrines d'impiété ; elle leur rappelle que, pour les nations comme pour les individus, il n'y a de salut que dans son sein, et elle apprend à tous que, divinement établie, que constamment assistée d'En-Haut, qu'infailible, immuable et toujours sainte dans ses enseignements, elle a seule en toute vérité les paroles de la vie et la puissance de maintenir invariables parmi les hommes ces principes éternels de morale sans lesquels toute société, divisée contre elle-même, se dissout et périt.

Si en même temps elle a des larmes et des regrets pour les victimes infortunées d'un assassinat infernal, elle a aussi des prières secourables pour celles qui sont mortes dans sa communion. Ce n'est point un vain honneur qu'elle accorde à leur mémoire à cause de leur fin malheureuse, sa charité les suit jusques au-delà de la tombe, et alors encore elle s'occupe avec une touchante et maternelle sollicitude de leur destinée dans l'éternité, les recommandant au Dieu des miséricordes, par l'immortelle vertu du sang de Jésus-Christ, offert en sacrifice sur nos autels.

Vous entrerez donc, Monsieur le Curé, dans l'esprit de l'Église en remplissant l'intention exprimée dans la lettre close que nous avons reçue du Roi, qui nous demande un service funèbre pour le repos de l'âme des catholiques mortellement atteints par suite de l'attentat du 28 juillet dernier.

Par cette même lettre close, le Roi nous fait savoir encore que son désir est qu'il soit chanté « dans toutes les églises de notre diocèse un *Te Deum* solennel en action de grâces pour la protection éclatante dont Dieu a couvert ses jours et ceux des princes ses fils ». Il est d'autant plus juste de se conformer à cette pensée du Roi, qu'en rendant un solennel hommage à la divine Providence, qui a fait échouer un projet criminel, par là même nous proclamons devant un siècle qui ne croit guère qu'à l'homme, l'action souveraine de Dieu, qui selon ses desseins toujours adorables décide de tous les événements et tient en ses mains puissantes l'avenir des princes et des peuples.

En conséquence il sera célébré pour les victimes catholiques de l'attentat du 28 juillet dernier un service funèbre le 12 du courant dans notre Eglise cathédrale, et le 14 du même mois dans toutes les églises paroissiales de notre diocèse. Il sera encore célébré un *Te Deum* solennel le 13 août dans notre cathédrale et le 16 août dans toutes les autres églises du diocèse à l'issue de la grand-messe du dimanche.

Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de mon affection paternelle.

Marseille, le 10 août 1835 + Charles-Fortuné, Evêque de Marseille

4. Actes des visites canoniques

Visite Canonique effectuée à Notre-Dame de l'Osier par Mgr Eugène de Mazenod en 1835

Par chance, le registre des actes de visite de la maison de Notre-Dame de l'Osier a échappé à l'incendie de Noël 1948. Il se trouve maintenant aux Archives oblates de la Province de France à Marseille. L'Acte de 1835, entièrement de la plume de Mgr de Mazenod, ouvre ce registre. On trouve peu d'écrits aussi explicites sur ce que notre Fondateur attendait d'une communauté au service d'un sanctuaire. En voici le texte intégral. Les textes des Constitutions sont cités en français.

Laudetur Jesus Christus et Maria sine labe concepta !

Charles Joseph Eugène de Mazenod, par la miséricorde divine et la grâce du Saint Siège Apostolique Evêque d'Icosie, Supérieur Général de la Congrégation des Missionnaires Oblats de la Très Sainte Vierge Marie conçue sans la tache du péché originel, à nos chers fils en J.C. les prêtres de notre Congrégation formant la communauté de Notre-Dame de l'Osier, commune de Vinay en Dauphiné, salut et bénédiction en N.S.J.C.

Nous étant rendu à Notre-Dame de l'Osier pour y visiter le nouvel établissement que la divine Providence a ménagé à notre Congrégation, notre premier soin a été de remercier le Seigneur de la faveur insigne qu'il a daigné nous accorder en nous appelant dans ce sanctuaire pour y relever le culte de la très Sainte Vierge et puiser dans le sein de cette bonne Mère les grâces qui sont nécessaires aux sujets de notre Institut pour s'acquitter dignement du grand ministère apostolique qu'ils doivent exercer dans ces contrées.

Nous n'avons pas tardé de nous apercevoir qu'il ne reste plus que les vestiges de ce qu'a pu être en ce saint lieu la dévotion à Marie dans le siècle passé. Comment en serait-il autrement après une révolution de quarante années et l'abandon du sanctuaire qui en a été la suite ? La Sainte Vierge n'a pas cessé de faire éprouver les effets de sa puissance à ceux qui l'ont invoquée avec confiance dans ce laps de temps, mais insensiblement on n'a plus compris à quoi engageaient ces faveurs insignes de la Mère de Dieu, qui sont avant tout la gloire de son divin Fils et la conversion des âmes qu'il a rachetées de son sang précieux.

Les fidèles qui accouraient dans ce saint lieu pour y remercier la Sainte Vierge des grâces et des guérisons qu'ils avaient obtenues en invoquant Notre-Dame de l'Osier, ceux qui y venaient en foule pour lui en demander des nouvelles, trouvaient ordinairement la porte du sanctuaire fermée, il n'y

avait point de prêtres pour recevoir leurs offrandes et pour être les interprètes de leurs vœux. Ce soin était confié à une fille du hameau au grand étonnement de tant de pèlerins qui se retiraient dans leurs familles peu édifiés et souvent contristés de n'avoir pas trouvé tout ce que leur fervente piété leur promettait de rencontrer à L'Osier. Ainsi point de ressources pour se confesser, ni pour communier, point de bons conseils, point d'instructions. Il fallait repartir bien fatigués sans avoir seulement pu entendre la Messe qu'on était obligé d'aller chercher ailleurs, si l'on avait choisi le dimanche pour visiter le sanctuaire.

De là, on vit la dévotion dégénérer insensiblement. Elle se réduisit peu à peu à n'être plus pour ainsi dire qu'un but de promenade que l'on venait toucher machinalement pour pouvoir dire qu'on était venu à L'Osier. A certains jours, ce n'était même plus pour la plupart qu'un rendez-vous de dissipation, où l'on venait uniquement pour s'amuser, sans aucune inspiration religieuse qui pût, sinon sanctifier, du moins excuser ce déplacement.

Mgr l'Evêque de Grenoble, touché de cet état de choses, finit par ériger en succursale la chapelle de Notre-Dame pour qu'un prêtre fût placé à poste fixe dans un lieu si fréquenté. Mais l'habitude de ne venir au Sanctuaire que pour offrir, c'est-à-dire pour déposer une faible aumône aux pieds de la Sainte Vierge était trop invétérée pour qu'un seul prêtre, détourné d'ailleurs par les devoirs de ses fonctions curiales, pût se flatter de ramener les fidèles à des pratiques plus utiles pour la sanctification de leurs âmes. Tous ceux qui continuaient d'accourir de dix et quinze lieues à la ronde pour accomplir les vœux qu'ils avaient pu faire, se contentaient de venir offrir aux pieds des autels le faible témoignage et comme l'expression de leur gratitude, mais ne se mettaient nullement en peine de rechercher autre chose, ainsi on les voyait quitter un sanctuaire, qui eût dû être pour eux comme un port de salut, sans avoir eu seulement la pensée de demander à se confesser, par conséquent sans s'être réconciliés avec Dieu et tout aussi pécheurs qu'ils y étaient venus. La dévotion de Notre-Dame de l'Osier n'était donc certainement plus ce que le Seigneur avait voulu qu'elle fût, lorsqu'il fit éclater la puissance de sa Sainte Mère par tant de miracles opérés en ce lieu.

Cependant les prodiges se sont perpétués et ils continuent de nos jours. Ce qui prouve évidemment que la volonté de Dieu est toujours que la Sainte Vierge soit spécialement honorée dans ce sanctuaire que son divin Fils lui avait choisi depuis près de deux siècles pour être le trône de sa miséricorde.

Mgr l'Evêque de Grenoble, sans doute aussi convaincu de cette vérité que de l'insuffisance des moyens qu'il avait employés jusqu'à présent pour seconder les desseins si clairement manifestés de la volonté divine, s'est enfin déterminé à appeler notre Congrégation spécialement chargée par l'Eglise de propager le culte de Marie et consacrée par une vocation expresse à la conversion des âmes, afin qu'elle travaillât à ramener la dévotion de Notre-Dame de l'Osier à sa primitive institution, en même temps qu'elle emploiera un certain nombre de ses membres au saint ministère des missions dans le diocèse.

Ainsi la Congrégation est placée à L'Osier précisément selon l'esprit de son Institut pour évangéliser les âmes les plus abandonnées de ce vaste diocèse et pour contribuer de tout son pouvoir à relever la gloire de la Sainte Vierge en donnant une meilleure direction à la dévotion des fidèles envers cette bonne Mère de tous les chrétiens, notre bien aimée Patronne.

Et voilà comment, par une disposition admirable de la Providence, la Congrégation accomplit ses grandes destinées, la double mission qu'elle a reçue du Chef suprême de l'Eglise exprimée dans les

Lettres Apostoliques de son institution : *« Nous espérons enfin que les membres de cette sainte famille qui, sous la sauvegarde de certaines lois, si propres d'ailleurs à former les cœurs à la piété, se sont dévoués au ministère de la prédication et reconnaissent pour patronne la Mère de Dieu, la Vierge immaculée, s'appliqueront, selon la mesure de leurs forces, à ramener dans le sein de la miséricorde de Marie les hommes que Jésus-Christ, du haut de la croix, voulut lui donner pour enfants. »*

Aussi quelle a été notre consolation en voyant cette communauté naissante au milieu de laquelle nous avons le bonheur de vivre depuis près d'un mois, pénétrée de la grandeur et de l'importance du ministère qu'elle est appelée à remplir dans ces contrées. Quelle a été notre joie en voyant tous les sujets qui la composent animés d'un bon esprit et reconnaissants d'avoir été choisis pour commencer ce bel œuvre de régénération. Il n'en est pas un seul qui dans les communications particulières que nous avons eues avec chacun d'eux, ne nous ait manifesté la résolution la plus déterminée de se rendre de plus en plus digne de la préférence qui leur a été accordée et d'attirer sur eux et sur leur ministère les bénédictions de Dieu par la parfaite régularité de leur conduite et l'observance exacte de leur sainte règle. Il ne faut rien moins que cela pour assurer la réussite des efforts de leur zèle au milieu des difficultés et des contradictions qui se rencontrent sans cesse sur les pas de tous ceux qui veulent faire le bien. Nous avons la confiance qu'on ne s'écartera jamais de ces dispositions inspirées par la grâce de Dieu, et obtenues sans doute par la protection de notre Sainte Mère la Très Sainte Vierge Marie.

A ces observations générales, nous ajouterons quelques remarques particulières, qui fixeront la coutume dont on ne devra jamais s'écarter, maintenant que la communauté est formée à l'instar de toutes les autres de notre Institut. On conçoit qu'il n'a pas été possible de mettre en vigueur tous les points prescrits par la Règle lorsque, d'abord un seul des nôtres vint prendre possession de la maison, puis lorsqu'un second s'adjoignit à lui. Mais aujourd'hui que la communauté est formée de quatre membres, qu'il y a un supérieur, que ses deux assesseurs sont nommés, que d'un jour à l'autre on peut renforcer la famille d'un et même de deux sujets encore, il faut que l'observance soit ponctuellement maintenue à l'édification commune. Déjà plusieurs choses se sont régularisées depuis que nous avons commencé cette visite et il n'a fallu pour cela qu'une simple observation, tant chacun est disposé à faire son devoir en tout. Nous en ferons néanmoins mention dans ce premier acte de visite pour qu'on sache à quoi s'en tenir dans la suite des temps, lors même que momentanément la communauté serait réduite à un plus petit nombre de sujets.

Et d'abord, on ne doit jamais manquer de faire l'oraison du matin, lors même que le dimanche il y aurait un grand concours de fidèles à l'église. Cet exercice est rigoureusement prescrit pour la communauté qui, non seulement ne doit jamais s'abstenir de le faire, mais ne doit pas même le différer. Le supérieur peut permettre, pour de légitimes raisons, à un sujet de s'absenter de cet exercice, soit que ce sujet ait besoin de repos, soit que le supérieur juge à propos de le charger de dire une messe matinale, bien entendu qu'il fera alors son oraison en particulier. Mais nous défendons qu'on quitte cet exercice commun pour aller confesser.

Personne ne peut avoir oublié quelle importance on attache dans notre Institut à la récitation de l'office divin en commun : *« L'Institut regarde cet exercice comme la source de toutes les bénédictions qui doivent se répandre sur l'ensemble du saint ministère de toute la Société. »* Aussi est-il recommandé dans toutes nos communautés de s'attacher tellement à l'acquiescement de ce devoir selon l'esprit qui nous est propre qu'alors même que par l'absence du plus grand nombre des

sujets d'une maison, il ne se trouverait que deux membres de notre Institut dans la communauté, ils doivent se réunir au chœur aux heures fixées pour réciter l'office ensemble. Il n'est donc pas surprenant que nous ayons désapprouvé que l'on eût supprimé l'office en commun de Prime et Tierce sous prétexte qu'à l'heure où on le récite ordinairement, on est occupé à chanter des grand-messes. Mieux aurait valu ne point chanter de grand-messes. Mais puisque nous nous sommes décidés pour ne pas contrarier brusquement l'ancien usage du pays d'accorder jusqu'à nouvel ordre la dispense nécessaire pour qu'on continue à chanter ces grand-messes, nous fixons l'office de Prime et Tierce immédiatement après l'oraison même les dimanches et fêtes que cet office doit être dit en commun comme les autres jours. On se procurera sans délai un martyrologe pour en faire la lecture à Prime. Cette lecture du martyrologe est de rigueur faisant partie de l'office public de Prime.

Puisque nous parlons de l'office, nous recommandons qu'on garde le bréviaire entre les mains en le récitant quoique l'on sache par cœur la plupart des psaumes. Quelque sûr que l'on soit de sa mémoire, il arrive souvent que l'on se trompe et tout le chœur en est dérangé, ce qui est déjà un grand inconvénient. Saint Charles Borromée avait donc très sagement prescrit qu'on lût toujours, même ce que l'on savait. C'est d'ailleurs un secours de plus contre les distractions hélas trop communes pendant la prière. Les yeux sont fixés sur le livre, on prie par un sens de plus. On n'est pas exposé à regarder les divers objets qui se présentent aux regards et l'on captive plus aisément son imagination, qui s'égare facilement quand on tient les yeux fermés.

Le dimanche, on dira Complies immédiatement après l'office public de l'Eglise, Matines et Laudes immédiatement avant le souper, laissant néanmoins un quart d'heure d'intervalle entre l'office et le repas pour y placer l'oraison du soir qui, le dimanche, est abrégée de moitié à cause des prières qu'on a faites devant le Saint Sacrement au salut. L'office de Sexte et None aura lieu le dimanche à la même heure que les autres jours et sera suivi de l'examen commun de coutume.

On sonnera la fin de la récréation, qui ne devra pas dépasser l'espace d'une heure, assez à temps pour qu'on puisse dire le chapelet et les prières qui suivent avant de se rendre à l'église pour chanter Vêpres.

En un mot, le service extérieur ne doit jamais détourner la communauté de ses exercices de règle qui doivent passer avant tout dans l'affection comme dans la pratique de chaque sujet de notre Institut.

D'après ces principes qui découlent de l'esprit propre de notre Congrégation et qui doivent par conséquent être adoptés par tous les membres de la Société, on ne sera pas surpris que nous n'ayons pas pu approuver que l'on eût supprimé le dimanche tout exercice commun, pour se livrer sans partage au service extérieur. C'est à dessein que nous consignons ici cette observation qu'on doit considérer comme une décision qui servira de règle imprescriptible de conduite pour l'avenir.

Nous n'avons pas trouvé que le service divin se fit avec assez de décence et de dignité. Il nous a semblé qu'on s'est beaucoup trop facilement accommodé du désordre épouvantable qu'occasionne dans l'église cette troupe de maçons et de peintres qui l'ont envahie et qui ne s'y conduisent pas toujours avec respect. On n'a pas senti assez ce qu'exigent de respect extérieur et nos saints Mystères qu'on ne devrait pas célébrer au milieu de ce bruit, de ces cris, de la poussière et des décombres, et le sanctuaire du Saint des Saints vraiment profané par tant d'irrévérances. Aussi le dirons nous ? Nous ne savons s'il faut l'attribuer à cet état de choses qui prive les sens des objets

extérieurs propres à les captiver, nous nous sommes aperçu qu'on ne gardait pas un maintien assez recueilli en la présence du très Saint Sacrement lorsqu'on le place sur cet autel dégoûtant, on ne tient point les mains jointes comme la rubrique et la piété l'exigent, on ne s'incline pas assez profondément ni assez posément quand on fait la révérence ou prostration avant de monter à l'autel pour donner la bénédiction. On fait aussi la genuflexion trop rapidement et comme si l'on était mû par un ressort, tandis qu'étant arrivés sur la plus haute marche, il faudrait faire la prostration à deux genoux, enfin que l'on saisit l'ostensoir sans gravité, tandis qu'il ne faudrait y porter les mains qu'avec un saint tremblement et dans l'attitude du plus profond respect dont on doit être pénétré en ce moment ; à plus forte raison encore quand on en retire la Sainte Hostie pour la déposer dans le tabernacle. Il suffit de faire remarquer ces défauts pour qu'ils soient corrigés à l'instant. Que l'on s'applique donc à l'avenir à faire toutes les cérémonies avec exactitude et respect, que l'on mette même une sorte de magnificence dans le culte extérieur, dès que l'église sera appropriée et que l'on sera délivré de tous ces ouvriers. il faut que l'aspect du lieu et des personnes contribue également à inspirer la piété à tous ceux qui fréquenteront ce sanctuaire.

Que l'on mette surtout le plus grand soin à offrir le Saint Sacrifice comme il faut. Pour cela, que chacun relise les rubriques du Missel romain et les explications qui en sont données par le Bienheureux Liguori ou quelque autre auteur approuvé tel que M. Carron, de St-Sulpice, qui a fait un livre exact sur cette matière intitulé, je crois, Explication des cérémonies de la messe.

Quand on est à l'autel, on ne doit pas parler, si ce n'est à voix basse, dans un cas d'extrême nécessité. On doit éviter de garder un maintien nonchalant et pour ainsi dire sans façon. On doit être tellement pénétré du respect pour l'action redoutable que l'on fait qu'on ne se laisse pas aller si facilement à se gratter la tête ou à se frotter le visage à la moindre démangeaison que l'on ressent. Que l'on ne bondisse pas aux genuflexions que l'on fait à la consécration et pendant le reste du sacrifice. Que l'on prononce distinctement toutes les paroles et, lorsqu'on doit donner la communion aux fidèles, que l'on fasse les signes de croix comme ils sont prescrits, que l'on élève et donne le corps de Jésus-Christ avec un profond respect, beaucoup de gravité et d'attention.

On doit savoir que la rubrique exige que l'on vienne à l'autel et que l'on retourne à la sacristie la tête couverte du bonnet carré, tenant le calice d'une main et l'autre appuyée sur la bourse, ce que je n'ai pas vu observé à L'Osier.

Il a été très sagement établi dans ce sanctuaire, à l'instar de ce qui se pratique à Notre-Dame du Laus, que le prêtre dise les litanies de la Sainte Vierge après la messe, se tenant à genoux sur la dernière marche. Il faut alors laisser le calice sur l'autel et faire cette prière les mains jointes, donnant au servant le temps d'intercaler l'*ora pro nobis* sans confusion ni précipitation. On remontera à l'autel pour y prendre le calice, quand on aura terminé l'oraison qui suit les litanies.

La différence de rite a pu jeter quelquefois nos pères dans l'embarras pour le service qu'ils font dans l'église extérieure qui est une église paroissiale du diocèse de Grenoble qui suit le rite viennois, tandis que notre Congrégation suit le rite romain. Voici la règle qu'il faudra suivre :

1° Lorsqu'on dit la messe dans l'intérieur de notre maison comme on le fait présentement que nous y avons fait porter la sainte réserve, nul doute qu'on soit obligé de suivre le rite romain.

2° Il faut suivre encore le rite romain lorsqu'on dit des messes basses dans l'église extérieure pendant la semaine.

3° Le dimanche même, quand il n'y a pas concours, on suivra le rite romain. il suffit que M. le Recteur de la paroisse suive son rite.

4° Dans le cas où l'on craindrait d'être embarrassé par quelque circonstance que nous ne pouvons prévoir, il faudrait dire la messe selon le rite romain à l'autel intérieur qui est placé dans le chœur.

5° Cependant comme l'église extérieure appartient au diocèse de Grenoble dans lequel est en vigueur le rite viennois et que cette église est paroissiale, on devra suivre ce rite à la messe paroissiale et à la grand-messe ainsi qu'aux Vêpres chantées les dimanches et fêtes.

6° On pourra suivre aussi ce même rite pour les grand-messes que nous avons autorisé de chanter les jours ouvriers quand on verra, au jugement du supérieur, quelque inconvénient à faire autrement.

Le congé du jeudi n'est toléré que dans les maisons où se trouvent nos étudiants et nos novices et dans nos séminaires. Il est inconnu dans nos autres communautés. Nous permettons seulement que deux fois l'an aux jours choisis par le supérieur local, on s'accorde une récréation extraordinaire qui dure tout le jour. On peut dans cette circonstance faire porter le dîner dans le lieu qui aura été désigné pour s'y récréer.

Hors de là, les sorties que l'on peut toujours faire avec la permission du supérieur local, après Vêpres, entre cet office et celui de Matines ou après Matines entre cet office et l'oraison, suffisent aux besoins ordinaires pour ceux qui se persuadent que l'exercice est utile à leur santé. Cela ne veut pas dire que l'intervalle entre ces divers exercices soit un temps de récréation dans nos communautés. A Dieu ne plaise qu'on ménageât si peu parmi nous quelque chose d'aussi précieux que le temps. Nous entendons seulement que c'est le moment qu'il faut choisir de préférence quand on a besoin de sortir, ce qu'il ne serait opportun de faire ni tous les jours ni même trop souvent.

Cependant du 1er juin au 1er octobre, la récréation de communauté est placée dans l'intervalle qui suit l'office de Matines jusqu'à l'oraison, Matines se disant à 5 heures. Alors on sonne le repas à 1 heure, il dure jusqu'à 2 ; que la cloche doit appeler au chapelet et à Vêpres. Pendant le repos, ceux mêmes qui n'en voudraient pas profiter pour dormir doivent strictement garder le plus profond silence. Chacun doit rentrer dans sa chambre et le supérieur veillera à ce qu'il ne soit pas fait le plus petit bruit dans la maison.

Nos Pères de la communauté de Notre-Dame de l'Osier sont exposés plus que les autres au danger de perdre du temps à raison de la position des lieux. Ils ont continuellement un vaste et beau jardin ouvert devant eux. La ferme est sous leurs fenêtres, les ouvriers travaillent à leur portée, les pèlerins arrivent à toute heure et chaque jour. S'ils ne sont pas sur leur garde, ils s'apercevront trop tard de quel détriment auront été pour eux ces divers objets de distraction. Il faut donc maintenir dans toute sa vigueur la défense portée par la Règle d'aller au jardin sans une permission expresse du supérieur, « *où il n'est pas permis d'aller sans l'agrément du supérieur* » et régler aussi par l'obéissance les rapports qu'on doit avoir avec les personnes du dehors. Le supérieur fixera les heures qu'on doit leur consacrer.

Quant à ceux qui viennent loger dans la maison, il faut laisser au supérieur le soin de leur en faire les honneurs, au procureur ou économe celui de leur préparer leurs chambres et se tenir tranquille dans sa cellule pour y vaquer sans distraction à ses occupations ordinaires.

La présence des étrangers ne doit jamais gêner la communauté au point de faire seulement même différer de sonner les exercices communs. Et quand la cloche sonne, chacun doit se rendre du côté

où elle appelle, lors même que l'on se trouverait avec l'étranger dans ce moment. Un petit salut très gracieux suffira pour satisfaire à ce qu'exige la politesse, et l'étranger, s'il est digne de notre attention, sera extrêmement édifié d'une fidélité qui lui donnera la mesure de la régularité de la maison.

Nulle part on n'a plus de facilité que dans cette communauté pour se livrer à des études suivies. Si nous en jugeons par le mois entier que nous venons de passer dans cette maison, nous devons en conclure qu'on est bien rarement détourné du travail par le ministère extérieur. C'est à peine si quelques personnes demandent à se confesser le samedi et quelques-unes de plus le dimanche. On est parfaitement libre tout le reste de la semaine et cela durera vraisemblablement ainsi tout l'été, à l'exception de l'approche du grand concours pour la fête de la Nativité. Nous voudrions sans doute qu'on laissât un peu moins de loisir à nos Pères et nous espérons qu'un des fruits de leurs missions pendant l'hiver sera de leur procurer plus d'occupation dans la suite, car il faut le dire, si à Notre-Dame du Laus le travail est souvent excessif, ici il n'est pas suffisant. Néanmoins puisque nos Pères de L'Osier ne sont pas dérangés pour le moment, qu'ils profitent de ce temps précieux que la Providence leur a ménagé pour s'instruire et pour composer un grand nombre d'instructions qui leur serviront pendant toute leur vie. Qu'ils aient toujours un sermon sur le chantier indépendamment de l'étude qu'ils doivent faire de la théologie, des saints pères et des autres parties de la science ecclésiastique. Il ne faut pas étudier précisément pour devenir habiles et savants, mais il faudrait être habiles et savants pour mieux servir l'Eglise et combattre avec plus de succès les ennemis de la vérité.

Nous n'avons rien à observer sur le silence dans les lieux et pour le temps où il est prescrit. Nos Pères ont trop bien médité cette parole de nos Règles : « *la vie entière des membres de la Société doit être un continuel recueillement* » et cette autre : « *le silence, offrant des avantages inappréciables pour la perfection, sera affectionné en tout temps parmi nous* » pour y manquer de propos délibéré, néanmoins il est certaines occasions où l'on serait plus exposé à s'écarter de ses bonnes résolutions si un précepte plus particulier et spécial pour la circonstance n'en rappelait l'obligation. C'est pourquoi nous ferons un précepte formel de garder le plus religieux silence dans la salle où l'on se réunit l'hiver autour du poêle pour y étudier. Il n'y aurait pas moyen de travailler sans cela. La perte de temps qui résulterait, non seulement pour ceux qui se permettraient d'enfreindre cette règle, mais pour les autres qui, ayant meilleure volonté qu'eux pour étudier, n'en seraient pas moins dérangés pour cela, est un désordre si grave que nous n'hésiterions pas de prescrire le silence dans ce lieu en vertu de la sainte Obéissance, c'est-à-dire *sub gravi*, si nous pouvions craindre qu'on n'obtempérât pas avec une scrupuleuse fidélité au très exprès commandement que nous en faisons. Pour prévenir toute interprétation abusive, nous ordonnons un silence tellement absolu que si quelqu'un se croyait absolument obligé d'adresser la parole à un autre, il faudrait qu'il lui fît signe de sortir pour lui parler hors de cette enceinte, notre intention étant qu'on ne se permette même pas de dire quelques paroles tout bas.

Puisque cette salle commune est spécialement destinée pour l'étude, il sera permis d'y porter les livres dont on se sert pour étudier, tandis qu'il demeure très expressément défendu de porter hors de sa chambre ceux qu'on y retient avec l'agrément du supérieur, car il n'y a rien de plus déplacé que de voir des livres se traîner sur toutes les chaises et les tables de la maison. A plus forte raison est-il défendu de porter des livres à la promenade ou dans le jardin. On évitera ainsi le danger de les perdre ou de dépareiller souvent des ouvrages précieux. Et qu'on ne dise pas qu'on a soin que cela n'arrive pas, puisque nous avons ramassé nous-même dans un lieu bien écarté du jardin un livre

qu'on ne se doutait pas d'y avoir laissé ; et il était temps que nous le missions à l'abri d'une pluie battante qui l'aurait certainement mis hors de service.

Nous défendons également de porter des livres pour être lus hors de la maison. On se prévaudra sans façon de notre défense pour s'excuser aux yeux de ceux à qui, sans doute faute de réflexion, cela pourrait paraître étrange. Ne sait-on pas que dans les maisons religieuses, il est défendu sous peine d'excommunication de sortir un livre de la bibliothèque. Il nous fallut, étant à Rome, obtenir la permission du Pape Léon XII pour que les R.R. P.P. Liguoriens nous remissent la vie de leur bienheureux fondateur que nous étions bien aise de lire chez nous, afin d'en extraire quelques notes

Le supérieur local veillera constamment à ce que l'ordinaire de cette maison ne soit ni plus recherché ni plus copieux que celui de nos autres maisons. La soupe, deux plats, un de viande et l'autre de légumes ou d'herbages et un plat de dessert ; les jours de jeûne d'Eglise, un entremets en sus, voilà pour le dîner. A souper, un plat et un plat de dessert. Il sera toléré d'ajouter la soupe pour ceux qui en ont besoin et deux fois par semaine on servira en outre un plat de salade, à défaut de salade, des herbes cuites comme seraient de l'endive, de l'oseille ou des épinards. Les plats doivent toujours être abondants. On ne doit pas consulter le goût du tiers et du quart pour le choix des aliments qu'il faut servir à la communauté. L'esprit de mortification qui doit présider à tous les repas ne souffre pas certaines répugnances qu'il est indispensable de surmonter. On nous a fait observer qu'il arrivait souvent en été que la viande sentait le relent vers la fin de la semaine parce qu'on ne tue à Vinay que le samedi. Cette raison nous a paru suffisante pour autoriser à servir de temps en temps des lapins fournis par la garenne domestique. Nous n'étendons cette dispense pour les pigeons que dans le cas où l'on ne saurait que donner à des étrangers qui se seraient invités sans prévenir de leur arrivée.

On sait que les jours de jeûne d'Eglise, on ne sert (pour la collation) qu'un plat de dessert ou de fromage dans les diocèses où il est permis. Les jours de jeûne de Règle, on sert deux plats de dessert pour la collation. On pourrait à la rigueur servir à la collation des jours de jeûne de Règle des pommes de terre bouillies sans assaisonnement au lieu d'un des plats de dessert permis.

Ne pouvant pas dispenser absolument de l'article : « *les jours ordinaires on déjeunera au réfectoire avec du pain sec,* » dont les dispositions ont été formellement maintenues par la décision du dernier Chapitre général, nous autorisons pendant une année que dans cette maison l'on prenne de la soupe au lieu du pain et du vin fixés par la Règle pour le déjeuner. Outre les raisons particulières qui nous ont déterminé à cette concession temporaire, nous avons pensé que la soupe étant la réfection du pauvre, l'esprit dans lequel on prendrait cet aliment serait une compensation suffisante de la mortification qu'a eue en vue la Règle en prescrivant qu'on ne mangeât que du pain. Il sera pourtant toujours plus parfait de s'en tenir strictement à la Règle dès qu'on n'aura pas de raisons pour profiter de l'autorisation que nous donnons ici.

Il ne sera pas hors de propos de transcrire à cette place l'article 2 de notre Acte de visite fait à Notre-Dame du Laus en mai 1834 : « nous comprenons qu'après les fatigues des missions, nos Pères puissent avoir besoin de quelque soulagement, et certes leur santé est trop précieuse à nos yeux pour que nous nous refusions jamais à le leur accorder, mais il est essentiel que dans ces soulagements l'obéissance et l'esprit de mortification, la Règle en un mot, conservent toujours leurs droits. Ainsi nous n'hésitons pas à décider que le supérieur local doit accorder une heure de plus de sommeil pendant plusieurs jours plus ou moins prolongés en proportion de la privation qu'on a éprouvée de ce repos pendant le cours de la mission que l'on vient de faire. Mais quand il s'agira de permettre

que les missionnaires prennent quelque chose à leur déjeuner, il faut user de précaution pour ne pas se mettre en opposition avec un article formel de la Règle qui fixe parmi les mortifications qu'elle prescrit à tous, précisément qu'on ne mange que du pain à déjeuner. La Règle n'excepte spécialement de cette pénitence que les missionnaires âgés ou infirmes : « *pour raison d'âge ou d'infirmité* » et encore en compensant la mortification par l'obéissance : « *on ne se le permettra pas sans l'agrément du supérieur* ». Nous devons conclure de là que dans tous les cas même d'âge avancé ou d'infirmité, on ne peut ajouter quelque chose au pain sec prescrit par la Règle, qu'avec la permission du supérieur.

Usant du droit d'interprétation, nous voulons bien entendre cette expression *pour raison d'infirmité* dans son acception la plus étendue, c'est-à-dire non seulement de l'infirmité actuelle, mais de celle que l'on pourrait raisonnablement redouter. Nous consentons encore de l'appliquer à l'état d'affaiblissement qui suit immédiatement les missions pendant lesquelles on s'est fatigué la poitrine par la prédication, les confessions et le chant. Nous n'improvisions pas que tel jour, dans telle circonstance, on soit dispensé de la rigueur de cette loi. Mais toujours faut-il, et nous ne pouvons pas ne pas l'exiger, qu'il y ait un motif valable au jugement du supérieur local et qu'on ne se passe jamais de sa permission. Hors le cas d'infirmité grave et d'âge avancé, cette permission devra être réitérée chaque semaine, elle ne sera pas accordée indistinctement pour tous les jours de la semaine.

Puisque nous avons sous les yeux l'acte de visite dont nous avons extrait le passage qu'on vient de lire, nous en transcrivons un autre non moins important. C'est une décision qui doit servir de règle dans toutes nos maisons.

« La première et la plus importante observation est de rectifier une fausse opinion qui semble avoir été adoptée sans réflexion à différentes époques par quelques-uns qui s'étaient persuadés qu'en l'absence du supérieur local, celui qui tient sa place est substitué à toutes ses prérogatives, qu'il doit jouir de la même autorité et qu'il peut agir avec une entière indépendance en tout ce qui concerne la charge dont ils le croient, à tort, momentanément investi. Cette opinion est contraire à l'esprit et à la lettre de nos Constitutions.

« Il est évident que la Règle ne confie tant d'autorité au supérieur local que sur la garantie du choix consciencieux qui sera fait de lui par le Supérieur Général aidé des lumières de son conseil. Cette garantie n'existe en effet que pour celui qui a été choisi pour remplir cette importante charge. Elle n'a nullement lieu pour celui qui remplace momentanément le supérieur local par le seul fait de l'absence de celui-ci. Tel ou tel qui peut se trouver dans ce cas (et il peut arriver, surtout en temps de mission, que ce soit quelquefois un sujet tout à fait jeune et sans expérience) non seulement n'aurait pas été choisi par le Supérieur Général pour être supérieur local, mais au contraire, il aurait été jugé impropre encore pendant plusieurs années pour un poste qui exige la réunion de tant de rares qualités. Comment donc ce sujet s'arrogerait-il tant de pouvoir et se donnerait-il une si grande latitude ? Voilà pour l'esprit de la Règle : ce qui peut être facilement compris par tout le monde, mais qu'au besoin nous entendons expliquer ici.

« La lettre des Constitutions ne présente pas un autre sens : « *Lorsque le supérieur local sera obligé de s'absenter, le premier assesseur qui le remplacera dans le gouvernement de la maison ne s'écartera pas de ce qui a été établi et de ce qui est pratiqué par le supérieur. Il lui rendra compte à son retour de tout ce qu'il aura fait.* »

« C'est donc toujours le supérieur local qui gouverne quoique absent. Ainsi celui qui le remplace ne doit rien prendre sur lui ni pour faire ni pour défaire à moins d'une urgente nécessité et toujours dans le sens connu du supérieur local, *« il ne s'écartera pas... »* Celui qui remplace le supérieur local doit bien se garder d'ouvrir les lettres qui lui sont adressées. Il les lui fera passer dans le lieu où il se trouve. Si le supérieur local juge à propos de l'autoriser à en ouvrir quelques-unes, il aura soin de les lui spécifier pour qu'il n'y ait jamais de méprises fâcheuses. »

Ces observations avaient leur application dans le lieu où elles furent faites. Il est utile qu'on les connaisse partout pour qu'on s'y conforme.

Revenons à L'Osier. Nous avons remarqué qu'on ne s'est pas présenté une seule fois pendant notre séjour devant le supérieur local après la prière du soir pour s'accuser des fautes commises contre la Règle dans la journée. Nous ne voudrions pas que cette salutaire pratique fût oubliée plus longtemps dans cette communauté. C'est un moyen trop facile d'expier par l'humilité les manquements échappés à la faiblesse humaine pour que les nôtres ne soient jaloux de l'employer comme la Règle le leur indique : *« Après la prière du soir, on recevra la bénédiction du supérieur et l'on s'accusera des fautes de la journée. »*

Il n'est aucune raison pour qu'on se dispense de la conférence spirituelle qui doit avoir lieu dorénavant tous les quinze jours comme le porte la Règle : *« Deux fois le mois, on fera la conférence spirituelle dans toutes les maisons de l'Institut. »*

L'examen particulier qui précède le dîner doit durer cinq minutes. L'examen général du soir de sept à huit minutes. On sait qu'on doit s'occuper dans ce dernier examen non seulement à rechercher les fautes commises dans la journée et à prendre des moyens efficaces pour n'y plus retomber, mais qu'il faut aussi rappeler à sa mémoire les grâces reçues pour en remercier le Seigneur et s'établir dans la volonté d'y correspondre toujours avec une nouvelle fidélité. Le supérieur se servira de la montre pour ne pas dépasser ni abrégé le temps fixé pour la durée de cet exercice.

Lors même que les Pères de la maison se confessent au supérieur, ils ne doivent pas pour cela se dispenser d'aller chez lui en direction une fois par mois. *« Une fois par mois, chaque sujet de l'Institut se présentera devant le supérieur pour lui faire connaître son intérieur et recevoir de lui la direction et les conseils que la sagesse lui dictera pour le plus grand bien de chacun et son avancement dans la piété et dans les voies de la perfection. »* Si l'on savait bien profiter de ce puissant moyen de perfection, on s'apercevrait bientôt des progrès que l'on ferait dans les voies de Dieu.

Il est indispensable que les Pères de cette maison se forment au chant pour qu'ils puissent apprendre les cantiques aux peuples dans les missions. Le supérieur local fixera donc à cet effet une ou deux classes par semaine auxquelles tous les missionnaires seront tenus d'assister.

Que le supérieur n'oublie pas qu'il ne faut jamais envoyer un missionnaire seul en mission. *« On n'ira jamais seul en mission, on sera au moins deux ensemble. »* Ce ne sera donc que très rarement et quand vraiment on ne pourra pas faire autrement qu'il dispensera de cette règle importante.

Enfin nous déclarons qu'on rentre dans l'ordre commun pour les dépenses qui restent à faire. Celles que l'on a faites jusqu'ici ont été exorbitantes et au-dessus de nos moyens. A l'avenir, on attendra notre consentement pour dépasser la *quotité* fixée par la Règle, et le supérieur local, même avant de se permettre les dépenses qu'il peut régler de son autorité ou avec le consentement de son conseil, se rappellera tout ce que nous coûte cet établissement et les charges vraiment énormes qui pèsent

sur la Congrégation qui l'écraseraient si dans chaque maison on ne s'imposait pas la plus grande économie. Nous faisons ici cette recommandation moins pour contenir le supérieur local dans les bornes que sa sagesse éprouvée saurait bien ne pas dépasser, que pour lui fournir une réponse péremptoire à toutes les propositions indiscretes qui pourraient lui être faites.

Néanmoins, il fera faire dans le moindre délai le devis des réparations de la toiture du couvent qui se trouve dans un état de délabrement affreux. Dès que nous l'aurons approuvé, on mettra la main à ce travail indispensable, mais nous n'autorisons pas la dépense pour la porte projetée au bas du jardin. On fermera cette ouverture avec une partie des palissades qu'on enlèvera au plus tôt de la limite du jardin potager.

On ne renverra pas au-delà de l'automne de cette année pour faire planter une allée de châtaigniers au fond de la propriété comme il a été convenu.

Le supérieur local ne laissera pas échapper l'occasion de faire l'acquisition de la petite maison en pisé et du jardin attenant donnant sur la place de l'église. Il faut à tout prix éviter l'inconvénient de voir établir sous les fenêtres du couvent un cabaret qui rendrait notre maison inhabitable. Cette dépense est une nécessité que nous sommes obligés de subir. Cependant le supérieur local ne terminera rien sans nous prévenir.

En terminant, nous recommandons au supérieur local de surveiller tout dans sa maison, parce qu'il est responsable auprès de nous et auprès de la Congrégation. Ainsi non seulement il doit faire la visite des chambres une fois par mois aux termes de la Règle, mais il doit visiter souvent la lingerie, la bibliothèque, les greniers, les dépenses où sont renfermées les provisions. Il doit donner aussi un coup d'œil à la sacristie, en un mot il doit tenir la main à ce que chacun s'acquitte comme il faut de sa charge et que le bon ordre et la régularité règnent partout.

Sera notre présent Acte de visite lu en communauté dans le courant du mois et aux époques fixées par le canon quatrième du Chapitre général tenu en 1826.

Fait à Notre Dame de l'Osier le 16 juillet 1835 + Ch. Jos. Eug. Evêque d'Icosie Super. gen.

Acte de visite de Notre-Dame du Laus

(extraits, publiés dans Circulaires administratives, avril 1874). J'omets quelques lignes concernant la psalmodie de l'office et les repas.

« Dieu soit béni, nos très chers fils, pour nous avoir procuré le bonheur de passer près de trois mois dans ce sanctuaire si cher à chacun de nous, précisément à l'époque où notre sollicitude paternelle y appelait tous nos Oblats et nos novices qui ont formé autour de nous la plus belle communauté qu'on puisse voir, moins par le nombre, quinze ou seize, sans compter les prêtres, que par la régularité et la ferveur de tous ceux qui la composaient. Toute notre attention a été d'abord absorbée par les soins qu'il était juste que nous donnassions à cette précieuse portion de la famille dont nous sommes le père. Qu'ils ont été doux pour notre cœur ces rapports habituels, ces communications intimes avec ces chers enfants si bien disposés, si avides de profiter de la circonstance d'un rapprochement ménagé par la divine Providence autant pour leur avantage que pour notre consolation ! Tout nous fait espérer que le souvenir ne s'en effacera jamais. Et qu'ils en ressentiront les effets pendant tout le cours de la carrière sainte qui s'ouvre devant eux.

Nous ne disons rien de nos prêtres, au nombre de sept, qui se sont trouvés en même temps dans cette communauté et qui ont contribué par leur tenue vraiment religieuse à augmenter notre joie et à produire un grand effet d'édification, qui a ravi tant de prêtres et tant d'ecclésiastiques des diocèses de Gap, de Digne et de Grenoble, qui ont afflué cette année dans le sanctuaire pour y faire leur retraite spirituelle.

Nous ne devons pas moins attendre des nôtres, au centre de tant de grâces et en présence de si graves intérêts. Plusieurs venaient d'exposer leur vie, dont ils avaient fait à Dieu le sacrifice sans la moindre hésitation, en se dévouant, ainsi que nos autres Pères d'Aix et de Marseille, au service des cholériques. Dieu les avait préservés de toute atteinte de cette maladie cruelle, qui enlevait par centaines, et pour ainsi dire d'entre leurs bras, les pauvres chrétiens qu'ils consolait jusqu'au dernier moment par le secours de leur saint ministère et les soins les plus assidus de leur tendre charité. Nos Oblats avaient généreusement affronté les mêmes dangers ; mus par le même esprit que nos Pères, pour le soulagement corporel des malades que ceux-ci confessaient et administraient dans les hôpitaux et dans toute la ville. Les uns et les autres ont bien mérité de la religion et de la société. C'est une belle page pour l'histoire de notre Congrégation. Nous le rappelons ici, moins pour faire leur éloge que pour exprimer la pensée que, ayant été choisis pour une œuvre si méritoire, ce privilège a dû exciter leur reconnaissance envers Dieu et les porter à témoigner par une exacte fidélité à accomplir tous leurs devoirs. Ce qui explique suffisamment la parfaite régularité que nous avons observée dans la communauté, et que nous plaçons à relever dans cet acte de visite.

Le séjour prolongé que nous avons fait cette année dans le sanctuaire nous a fourni l'occasion de faire quelques autres observations importantes.

Et d'abord il est impossible de n'être pas ravi de joie en considérant les progrès qu'ont faits la piété et la dévotion des peuples envers la très sainte Vierge, depuis que notre Congrégation a le bonheur de desservir ce sanctuaire. La chose est frappante pour tous les yeux. Au besoin, on pourrait consigner ici le témoignage de M. le Curé de Chorges, qui a constamment habité le Laus dès une époque antérieure à notre prise de possession, et de tant d'autres personnes qui en font chaque jour l'observation. Ils l'attribuent tous avec raison au soin que la Congrégation a toujours pris de remplir sa mission dans ce lieu de bénédiction. De là, un concours toujours croissant de fidèles qui accourent aux pieds de notre bonne Mère, assurés qu'ils sont de rencontrer sur les marches du trône terrestre de la Reine du ciel des ministres zélés de son divin Fils, spécialement chargés de réconcilier les pécheurs, sur lesquels cette Mère de miséricorde appelle par sa puissante protection le pardon et la paix. De là, tant de conversions, de là, un renouvellement de ferveur pour tant d'âmes pieuses que la bonne odeur des parfums de Marie, l'éclat des merveilles qu'elle ne discontinue pas d'opérer et, il faut le dire, l'édification qu'elles se promettent à la vue d'une communauté régulière, attirent journellement dans le sanctuaire. De là enfin, cette affluence de prêtres et d'ecclésiastiques de tous les diocèses environnants qui viennent, sans interruption, passer plusieurs jours dans la solitude de notre maison, pour s'y renouveler dans l'esprit de leur vocation, pour s'y retremper dans la ferveur, et qui sortent de cette retraite, où ils se sont édifiés de la vie régulière des nôtres, pleins d'ardeur pour l'accomplissement de tous leurs devoirs. Nous en avons vu constamment un grand nombre parmi nous, pendant les trois mois que nous venons de passer au Laus ; plusieurs fois nous en avons compté jusqu'à dix en même temps.

N'est-ce pas là un spectacle ravissant ? Et quand on considère que le Seigneur présente ainsi sur un seul point à notre Congrégation le moyen de s'acquitter si puissamment de toutes les fins de notre Institut, car c'est d'ici que partent aussi nos missionnaires pour évangéliser tous les peuples d'alentour et ceux mêmes qui sont éloignés, et que ce centre, ce foyer, est précisément un des sanctuaires les plus célèbres de notre sainte Mère et Patronne, n'y a-t-il pas de quoi être transporté de consolation et de bonheur, ou plutôt n'y a-t-il pas de quoi s'anéantir devant Dieu dans l'impuissance où nous sommes de reconnaître jamais un tel bienfait, une si éclatante protection ?

Encore, si ceux que la bonté divine choisit pour opérer de grandes choses étaient des hommes blanchis dans les travaux du saint ministère et dont l'expérience éprouvée fût propre à concilier la confiance des peuples et celle du clergé qui accourent en ce saint lieu ! Mais non : on ne fait, pour ainsi dire, que de naître, le plus vieux de ceux à qui sont confiés de si grands intérêts n'a pas trente ans et, si nous ne nous trompons, deux d'entre eux n'ont que vingt-cinq ans. On vient pourtant à vous ; mais persuadez-vous, mes chers fils, qu'on y vient sur la renommée de la famille à laquelle vous avez le bonheur d'appartenir et sur la foi des vertus et du mérite de ceux de vos frères qui vous ont précédés. Nul doute que si vous n'étiez que des prêtres isolés, sans garantie du corps qui vous couvre de son influence reconnue dans l'Église, on ne comptât vos années et qu'on ne supputât très rigoureusement vos titres personnels à la confiance publique.

Nous vous rappelons cette réflexion, nos chers fils, pour que vous vous pénétriez de la pensée que vous ne sauriez vous soutenir à la hauteur de la position que le bon Dieu vous a faite que par une régularité à toute épreuve, la pratique constante de toutes les vertus que vous avez vouées ; en un mot, par une tenue vraiment religieuse. Alors on oubliera votre âge pour ne considérer que vos exemples, et Dieu sera doublement glorifié par vous.

Une autre observation très importante nous est suggérée précisément par ce concours édifiant de prêtres qui viennent journellement faire des retraites au Laus. C'est qu'il est de la plus haute importance qu'ils trouvent chez nous tous les secours qu'ils sont en droit d'y attendre pour leurs besoins spirituels. Ce ne serait point assez que tout le temps de leur retraite fût employé à examiner leur conscience pour faire une bonne confession, comme plusieurs l'ont pratiqué jusqu'à présent. C'est sans doute une très bonne chose, mais ce n'est pas tout ce qu'il faut faire dans une retraite.

Si l'on veut donc vraiment seconder l'esprit de Dieu, qui appelle ces prêtres dans la solitude pour parler à leur cœur, si l'on veut consciencieusement s'acquitter de la mission que donne la Règle en pareil cas à nos prêtres, accomplir un grand devoir, remplir, en un mot, la fin que se propose l'Institut, il est indispensable qu'on s'applique plus et mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à présent à cette partie essentielle du ministère de notre Congrégation. « *On donnera plusieurs retraites particulières, dans l'intérieur de la maison, aux personnes ecclésiastiques ou laïques qui viendraient s'y renfermer pour vaquer avec plus de recueillement à la grande affaire de leur salut.* » Il faut que l'on fasse faire les exercices spirituels en règle à tous ceux qui viennent pour faire leur retraite dans nos communautés. On a pu apprécier les avantages qui en résulteront par les exemples que nous ont donnés et la satisfaction qu'ont éprouvée ceux à qui nous avons procuré cette année la facilité de faire ces exercices. Et c'étaient des prêtres fervents ! Quel bien plus grand encore n'en résulterait-il pas pour d'autres qui seraient moins fervents ou qui auraient besoin de le devenir ?

En attendant que tous nos Pères se soient rendus propres, par une étude spéciale sur cette matière, à s'acquitter convenablement de ce ministère, nous députons pour ce service le R.P. Maître des novices, déjà initié, à raison de sa charge, dans ce genre de direction. Ce qui n'empêche pas que le R.P. Supérieur local ne puisse aussi s'occuper de cet objet, autant que ses occupations le lui permettront. Jusqu'à nouvel ordre, on suivra, pour ces retraites, le règlement que nous avons fait afficher à la porte de la tribune.

Nous désirons aussi beaucoup que l'on s'occupe avec plus de soin de la direction des séculiers (*les laïcs*) qui viennent faire ce qu'on appelle *neuvaine*. Sans doute, ils ont retiré jusqu'à présent le plus précieux de tous les avantages, en se réconciliant avec Dieu par une bonne confession ; mais quel bien ne procurerait-on pas à ces âmes, quels moyens de persévérance ne leur fournirait-on pas, quelle garantie de prédestination ne leur donnerait-on pas par les exercices spirituels faits sous une bonne direction avec les excellentes dispositions que l'on apporte lorsque la grâce de Dieu appelle

dans ce sanctuaire ! Si, à cause du petit nombre de sujets et de la multiplicité de leurs occupations, on ne peut pas faire encore tout ce qu'il faudrait pour établir dans toute sa perfection la méthode que nous indiquons pour les séculiers, il est indispensable néanmoins qu'on s'en approche le plus qu'il sera possible, en attendant que nous régularisons ce service comme nous en avons l'intention. Ne mettons pas de bornes à notre zèle, car Dieu fait verser la mesure de ses bénédictions sur notre pauvre petite Congrégation et sur toutes les œuvres que son institut embrasse.

Il est encore une chose qui pèse sur notre conscience. C'est l'incurie que tous ceux des nôtres qui ont passé au Laus ont à se reprocher par rapport aux grâces signalées dans l'ordre spirituel et au grand nombre de miracles obtenus par la puissante intercession de la très sainte Vierge, en faveur de ceux qui viennent l'invoquer dans ce sanctuaire. On n'a constaté aucun de ces faits depuis dix-sept ans que ce lieu est confié à notre garde. Ce n'est point ainsi qu'avaient agi ceux qui nous ont précédés. Ils ont laissé de précieux manuscrits qui prouvent leur fidélité à recueillir tous les faits qui relevaient la gloire de Marie en prouvant quelle puissance Dieu donnait à son intercession. Pourquoi cette leçon a-t-elle été perdue pour nous ? Comment maintenant pourra-t-on remplir la lacune qui se trouve dans les saintes Annales du sanctuaire ?

Nous ne le pourrons sans doute que bien imparfaitement, mais ce ne sera pas une raison pour qu'on ne s'applique à la réparer. Voici comment on fera. D'abord, pendant toute l'année qui va suivre, un Missionnaire rappellera à chaque concours de fidèles les derniers miracles qui ont été opérés, tel que celui obtenu par cette femme du diocèse de Digne, guérie il ya trois ans instantanément et radicalement d'une fistule lacrymale qui la rongeaient depuis quinze ans et qui avait résisté à tous les efforts de l'art pendant trois ans. Ce miracle est de la plus grande certitude ; nous l'avons constaté nous-même en le recueillant de la bouche de la personne guérie et de sa tante, témoin du fait. Nous avons vu la cicatrice qui prouve encore de quelle affreuse manière cette fistule avait sillonné la joue de cette brave femme, qui ne manque pas de revenir tous les ans au Laus pour remercier la Sainte Vierge. On rappellera aussi la guérison de cet homme, perclus de ses jambes, qui a emporté ses béquilles sur son cou, et celle du bras de ce militaire qui se délia subitement dès que sa foi, excitée par la vue du sanctuaire, lui eut inspiré d'invoquer la Sainte Vierge en récitant le chapelet.

Ces faits sont récents ainsi que plusieurs autres qu'on rapportera avec toutes leurs circonstances. De là le Missionnaire prendra texte pour inviter tous ceux qui auraient reçu quelque grâce spirituelle signalée, ou obtenu le bienfait de quelque guérison, de ne pas partir du Laus sans en déposer les circonstances devant le Supérieur, ou tout autre Père chargé de recueillir les témoignages qui prouvent ces faits miraculeux, afin qu'il en *conste* à la postérité et que Dieu soit glorifié jusqu'à la fin des siècles, comme il le sera pendant toute l'éternité pour avoir donné une telle puissance à la bienheureuse Vierge Marie, le secours, le refuge, la consolation de tous ceux qui mettent leur confiance en elle, et qui la reconnaissent pour leur Mère.

On ouvrira à cet effet un registre dont les feuilles séparées ne seront cousues qu'après un certain laps de temps, afin que l'on puisse classer les faits par ordre de dates autant que possible. Dans ces procès-verbaux on exprimera les faits avec toutes leurs circonstances. On nommera la personne, si elle le permet ; on citera le lieu de sa naissance, son âge, sa profession. On marquera l'époque précise et la date du miracle ou de la grâce extraordinaire. S'il y a des témoins, on en fera mention ; ils signeront s'ils se trouvent sur les lieux, ainsi que la personne en faveur de laquelle le miracle a été opéré. Le Missionnaire qui aura fait l'acte le signera aussi, ayant soin d'appeler deux témoins, s'il se peut, qui attestent avec lui la déclaration qui sera faite en leur présence.

Hâtons-nous de terminer cet acte de visite que nous avons rédigé trop tard, puisque, à notre grand regret, il nous faut partir encore aujourd'hui.

... Nous défendons que l'on fasse dans la cuisine de la maison l'ordinaire des personnes qui viennent habiter les chambres du dehors. Nous ne voulons pas non plus qu'on leur vende des denrées de notre provision et qu'on leur fournisse, en un mot, autre chose que le gîte et les lits. Jamais nous n'avons eu l'intention de faire de ces chambres, construites pour la commodité des pèlerins, un hôtel garni, moins encore de réduire la cuisine de notre communauté à la condition d'un restaurant.

... Il ne nous reste plus qu'à recommander à nos Pères de soigner l'instruction religieuse des habitants du Laus, dont ils sont les pasteurs. Nous préférons de bons prênes qui expliquent en détail la loi de Dieu et les commandements de l'Eglise, le symbole, les sacrements, etc., à tous ces discours isolés que l'on fait assez mal à propos les dimanches à la messe paroissiale. Nous aurions insisté davantage sur ce dernier article, si le temps ne nous manquait. La chose est trop importante pour la traiter légèrement. On comprend notre pensée, cela suffit ; qu'on s'y conforme, comme si nous l'avions prescrit.

Fait à Notre-Dame du Laus le 18 octobre 1835, fête de saint Luc.
+ Ch.-Jos.-Eug., Evêque d'Icosie, Supérieur général

5. Les autres communautés.

Les correspondances dont nous disposons sont très fournies pour ce qui concerne la prise en charge du séminaire d'Ajaccio et pour l'affaire d'Icosie. On ne peut que regretter la modestie des informations qui nous sont parvenues au sujet des autres maisons. Compteraient-elles moins ?

Que sait-on d'Aix ? Les Oblats prêchent une mission en avril à Peynier, à une quinzaine de km à l'est d'Aix. Le décès de l'archevêque, Mgr Raillon, est très brièvement mentionné, et de même le nom de son successeur, Mgr Bernet, qui était évêque de La Rochelle et sera cardinal. En octobre 1834, la maison d'Aix a accueilli les novices et les scolastiques, on disait alors les oblats, avec Casimir Aubert, maître des novices. Mais on ne sait rien de l'organisation de la ou des communautés. Leur dévouement est souligné, ainsi que celui des Pères, lors du choléra de 1835 (voir la lettre du 1.8.1835 à Guigues). A cause des dangers, les jeunes en formation sont envoyés au Laus en août.

On n'en sait guère plus du Calvaire. Les correspondances de 1835, à l'exception d'une lettre d'Albini en décembre, ne mentionnent pas le nom d'Honorat, qui est le supérieur. Le comportement des Pères durant le choléra est l'objet des éloges de Mgr de Mazenod. Le p. Jacques Eymar, ordonné en 1833, est signalé comme *aumônier à Notre-Dame de la Garde*, sans que soit précisé le contenu de cette tâche. Albini est membre de la seconde communauté, à savoir le grand séminaire. Mais l'Œuvre des Italiens qu'il accompagne est au Calvaire. Mgr de Mazenod le présente comme « l'homme de Dieu qui fait parmi ce peuple une mission non interrompue » (3 mai). Quand, à l'automne, Albini est envoyé en Corse, le Supérieur général le remplace par le jeune père Semeria, pas encore 23 ans. Par la lettre qu'en décembre Albini adresse à son successeur, publiée en première partie, nous avons quelques renseignements sur cette Œuvre. Le soutien que Mgr de Mazenod apporte aux Italiens lui vaut d'être promu par le Roi de Sardaigne à la dignité de commandeur de l'Ordre des saints Maurice et Lazare.

D'un autre côté, le p. Gaben a publié un échange de lettres avec la municipalité de Marseille, au sujet d'un conflit de voisinage entre les Pénitents de la Trinité et les Oblats. On apprend ainsi que la ville serait propriétaire de l'église du Calvaire, d'où son intervention dans ce conflit.

Est-ce ici qu'il faut mentionner la mission prêchée à Auriol, à une vingtaine de km de Marseille, par Guibert et Telmon avant leur départ en Corse ? Mgr de Mazenod la qualifie d'« admirable, nos Messieurs y ont travaillé énormément ». Martin était l'un d'entre eux et Moreau a apporté son aide.

Pour ce qui est du grand séminaire, il y a cette remarque de Mgr de Mazenod à Tempier le 17 octobre : « Que les Pères du séminaire de Marseille soient mis tout de suite à la Règle et au travail ; ils ont eu assez de vacances ; surtout point de grands jours de congé ; c'est assez qu'on en ait deux par an. » Avec Tempier, le corps professoral est composé d'Albini, Pons et Paris. On sait que le successeur d'Albini pour enseigner la morale est Jean-Joseph Lagier, qui vient de faire son oblation. A cette même rentrée, les scolastiques oblats, entre cinq et huit pour une trentaine de séminaristes, sont accueillis au grand séminaire et pour y suivre les cours, et pour y résider. La cohabitation entre séminaristes et scolastiques va durer une vingtaine d'années.

Venons-en à Billens. Mgr de Mazenod fait allusion, dans une lettre à Guigues le 17 janvier, à « ce que font en Suisse nos trois abandonnés ». Quelques jours plus tôt, il avait écrit à Aubert : « Le p. Bernard continue de travailler à Billens et les autres aussi. » Voici ce qu'il écrit à Guigues le 7 avril : « Prions le Maître pour qu'il envoie des ouvriers, car on m'en demande partout et je n'ai que des regrets à leur donner. En Suisse, vous ne sauriez croire le bien qu'opèrent vos confrères, soit dans le canton de Genève, soit dans le canton de Vaud et dans le pays de Gex, mais il leur faudrait trois fois plus d'ouvriers qu'ils ne sont. » Sa lettre du 3 mai à Guigues est en partie énigmatique. « En Suisse, il leur fallait pour se remonter votre père Vincens, car c'est trop longtemps y laisser dépérir le moral et le matériel sous la gouverne destructive de cette fiction de supérieur que l'impérieuse nécessité y a établi contre toute raison. » Des recoupements permettent de savoir que le supérieur est alors Pascal Ricard. Serait-ce lui, la *fiction de supérieur* ? Dans une lettre du 27 mai, le Fondateur qualifie le p. Bernard de « thaumaturge de la Suisse ». Allusion probable aux *prodiges* opérés dans les missions. Le Supérieur général avait pensé envoyer Vincens à Billens, finalement, il ira à L'Osier, qu'on choisit de favoriser. Moreau passera quelque temps à Billens.

Pour la maison de Notre-Dame de l'Osier, on note la mission prêchée en janvier à St-Georges d'Espéranche (Isère) par Dassy et Vincens. Ce qui est dit dans l'Acte de visite publié ci-dessus laisse entrevoir la vie de la communauté. Mgr de Mazenod, qui a dû quitter Marseille, y fait un séjour de découverte en juin-juillet. Il nous donne l'impression de vouloir en faire la maison modèle avec Dassy, Vincens, Kotterer et Guigues comme supérieur. Dupuy y réside encore, on ne sait pas avec quelles responsabilités et quel statut.

Pour ce qui est de Notre-Dame du Laus en 1835, on ne peut que se référer à la *Chronique* du p. Simonin (dans les *Missions 1902*, pp. 54-65) et à l'Acte de visite, publié ci-dessus. On sait les difficultés qu'a connues Guibert tant avec sa communauté qu'avec l'évêque de Gap. Ces difficultés sont bien dépassées quand, à l'automne 1834, il reçoit son obédience pour Ajaccio. Mille devient alors supérieur au Laus. Les novices, avec Aubert, et pour deux mois les oblats (les scolastiques) sont accueillis par la communauté. Albini va s'y reposer quelques semaines. Mgr de Mazenod y fait un séjour de trois mois. Les travaux ne manquent pas. Les Oblats prêchent plusieurs missions dans les Hautes-Alpes. L'accueil des *neuvainistes*, des pèlerins, des prêtres, est exigeant. On note aussi la publication d'un nouveau livret de cantiques, tiré à 2000 exemplaires. Ce qui ne fait qu'accroître les difficultés financières.

La construction du clocher a été engagée par Guibert, qui regrette que Tempier reste « étranger à cette belle œuvre », car il refuse que les finances de la Congrégation y apportent une contribution. Mgr de Mazenod a aussi des paroles sévères à ce sujet. « Béni clocher, qui absorbe le superflu et dérange tout le monde, sans compter qu'il nous ruine... » (4 octobre).

Pour que ce parcours des communautés oblates en 1835 soit aussi complet que possible, rappelons qu'à la fin de l'année, les Oblats sont cinq en Corse : Guibert, Telmon, Albini, Sicard et le Frère Ferrand.

6. La formation

Faut-il, d'entrée de jeu, souligner ces directives données par Mgr de Mazenod ? Celle-ci à Guigues, le 17 janvier : « L'épreuve du noviciat est indispensable. Les sujets ne peuvent être formés que dans ce moule. » Et à Aubert, à propos de Kotterer, le 10 mars : « Profite de sa retraite pour lui inculquer les grands principes de la vie religieuse: indifférence surtout, mort à soi-même, obéissance gaie, dévouement total à l'Église et à la famille, support de ses frères, etc. »

On l'a dit pour 1834. Le noviciat se trouvait à Saint-Just, alors dans la campagne marseillaise, dans une maison appartenant au diocèse de Marseille. Casimir Aubert avait été nommé maître des novices dès son ordination. Après leur oblation, les scolastiques, on disait alors les oblates, rejoignaient le Calvaire où ils résideraient, et suivaient les cours au grand séminaire. Novices et oblates furent rassemblés à Aix en octobre 1834. Le motif avancé était le manque de place au Calvaire. Sans doute aussi Mgr de Mazenod jugeait la communauté d'Aix plus régulière et donc plus présentable pour la formation.

Les documents n'ont presque rien retenu de la vie des jeunes en formation à Aix, ni de l'organisation de la communauté. Il y a seulement quelques directives sur le partage des responsabilités entre le supérieur (Courtès) et le maître des novices. Probablement, la plupart suivent des cours au grand séminaire. Survient alors l'épidémie de choléra ; tous sont admirables de dévouement. Mais il ne serait pas sage de laisser des jeunes (*l'espérance de la Congrégation*) courir ces risques, ils peuvent être remplacés, dans les services non sacramentels qu'ils rendent, par des personnes *gagées*. A la fin de juillet, le Supérieur général les envoie à Notre-Dame du Laus où il n'y a pas ces risques. Il va d'ailleurs passer plusieurs semaines avec eux, alors qu'il doit s'éloigner de Marseille.

Au début d'octobre 1835, les scolastiques sont renvoyés à Marseille. Ils sont désormais accueillis au grand séminaire où ils cohabitent avec les séminaristes du diocèse. Cette situation va durer une vingtaine d'années, jusqu'à l'installation à Montolivet en 1854. Quant au noviciat, il reste à Notre-Dame du Laus pour 1835-1836.

La reconstitution des listes des entrées au noviciat, des oblations et même des ordinations est problématique. Les registres, s'il y en avait, ont été mal tenus. Rappelons aussi que, pour les oblates (les scolastiques), l'oblation est perpétuelle dès la fin du noviciat.

Pour 1835, on recense trois ordinations au presbytérat. Calixte Kotterer, dont le lieu et la date de naissance ne sont pas connus, est ordonné à Marseille le 14 mars ; il est ensuite envoyé à Notre-Dame de l'Osier. Etienne Semeria né le 7 février 1813 dans le diocèse *italien* de Vintimille, est ordonné par Mgr de Mazenod au Laus le 19 septembre. Cette ordination est pour le moins précipitée (il a 22 ans et demi), c'est qu'il faut un successeur à Albini, envoyé en Corse. Semeria a donc son obédience pour l'Œuvre des Italiens au Calvaire.

Le *Dictionnaire historique I* donne avec des points d'interrogation le lieu et la date de l'ordination d'André Jean Valentin Reinaud, âgé lui aussi de 22 ans et demi et originaire de Barcelonnette. Lagier, dans son *Mémorial*, lève nos incertitudes. Mgr de Mazenod l'a ordonné prêtre au Calvaire le 29 novembre. Il va être envoyé au Laus sous la responsabilité d'Aubert, à qui Mgr de Mazenod écrit

le 3 janvier 1836 : « J'ai dirigé vers le Laus entre autres le jeune Père Reinaud qu'il me serait trop pénible de voir végéter avec la sève qu'il pourrait fournir si la plante était soignée... » (EO 8, 186).

On rencontre les mêmes difficultés pour établir les listes d'oblations. Celle ci-dessous est publiée sous toutes réserves.

Le 1^{er} juin, Auguste Roustan fait son oblation à Aix. Il est né à Saint-Affrique (Aveyron) en 1810. Lagier indique que le 13 juin, il est ordonné sous-diacre. Quelques mois plus tard, il sera expulsé. « Point de discrétion dans ses paroles, critiquant ses supérieurs, se plaignant de tout... Un hypocrite qui a cherché à tromper par les apparences de la vertu, afin de pouvoir être admis dans la Congrégation et de là, parvenir au sacerdoce ; que non seulement il n'a aucun goût, aucune volonté de pratiquer les devoirs de la vie religieuse, mais qu'il est fort suspect sous le rapport essentiel des mœurs... Il a été unanimement décidé que le frère Roustan serait chassé sans délai de la Congrégation à laquelle il avait été indigne d'être agrégé et qu'il aurait infailliblement déshonorée. » (21 octobre 1835, dans *Dictionnaire historique I*)

Dans son *Journal de 1837*, en date du 19 septembre, à propos d'une autre ancien novice, Mgr de Mazenod écrit : « Ce Casimir Périer est un des bandits d'Albi et pays circonvoisins qui firent irruption chez nous par je ne sais quel maléfice, qui nous grugèrent, trompèrent, ensorcelèrent pendant très longtemps et qu'il fallut renvoyer tous les uns après les autres, après que par circonstance, je fus à même de les voir de près et de les juger moi-même. C'est à N.-D. du Laus que j'eus occasion de voir cette chiourme de près. Malheureusement, il était trop tard pour l'abominable Roustan qui avait déjà fait son oblation, qu'on m'avait présenté au sous-diaconat et qu'il fallut expulser comme les autres parce qu'il valait moins encore qu'eux. Casimir Périer dont il est question ici, était un franc hypocrite, il fut découvert des premiers... J'avais peu ou point de rapport avec eux quand ils étaient à Saint-Just ou à Aix. » (*EO 18, 180*)

Le 14 juillet, le Marseillais Pierre Pachiaudi, né en 1811, fait son oblation à Aix. Mgr de Mazenod l'avait ordonné prêtre le 20 septembre 1834 après deux mois de noviciat, à l'âge de 23 ans. Sa première obédience fut pour le Calvaire.

Le 15 août, à N.-D. du Laus, c'est au tour de Jean Joseph Lagier, prêtre du diocèse de Gap, et d'Antoine Marie Gibelli. Ce dernier est né en 1813 au diocèse de Vintimille. Il va poursuivre sa formation comme oblat au grand séminaire de Marseille. On trouvera un peu plus loin des précisions sur Jean Joseph Lagier.

Le 27 décembre, à N.-D. du Laus, Lucien Lagier fait son oblation. Il est le jeune frère de Jean-Joseph, né le 4 octobre 1814 ; il va rejoindre le grand séminaire de Marseille. Le même jour, mais à Marseille, un des Albigeois dont il a été question plus haut, fait son oblation, c'est Antoine Calmettes. Il sera dispensé de ses vœux en juin 1836, ayant « constamment donné des preuves de son incapacité soit pour le ministère auguste auquel nous sommes dévoués, soit plus encore pour la vie régulière et les devoirs les plus essentiels de la vie de communauté. » (*Dictionnaire historique I*)

Le Frère Joseph Marie Roux fait à Aix son oblation perpétuelle comme Frère convers le 1^{er} juin. Si pour les scolastiques et les prêtres, la première oblation est de soi perpétuelle, voici ce que dit pour les Frères la Règle de 1826 : « Le Frère convers ne prononcera les vœux que pour un an, après lequel le supérieur général pourra l'autoriser à les faire pour cinq autres années et, après les cinq ans révolus, pour toute la vie, à la manière des autres oblats. »

Le Frère Roux était savoyard, donc sujet du royaume de Sardaigne, né à Moutiers, en Tarentaise, en 1803. Jeune homme, il accompagnait son père qui travaillait successivement dans plusieurs villes de France. C'est à Nîmes qu'il avait connu les Oblats. Il fit son noviciat à Marseille et ses premiers

vœux le 25 avril 1829. Selon le *Dictionnaire historique*, il avait été membre des communautés de Nîmes, Billens, puis Aix. Rappelons le mot de Mgr de Mazenod à propos de lui et du Frère Ferrand : « C'est une espèce rare, mais nécessaire, et quand on en trouve, il est important de les bien former. » (à *Guigues*, EO 8, 143)

Parmi les entrées au noviciat, il faut souligner celle du jeune Marseillais Charles Barthélemy Bellon, né en 1814, qui était grand séminariste. Mgr de Mazenod parle de lui dans une lettre à Guigues datée du 13 août : « un jeune ecclésiastique plein de candeur, de piété et de talents qui s'est déjà éprouvé au grand séminaire de Marseille et qui nous donne ainsi une garantie de plus pour sa persévérance. »

Revenons à la personnalité de Jean Joseph Lagier, prêtre du diocèse de Gap, qui avait connu les Oblats à Notre-Dame du Laus. Nos archives à Marseille possèdent son *Mémorial*, un petit registre où jour après jour il note le lieu où il célèbre la messe, à quoi il ajoute des notes plus ou moins développées sur les événements qu'il souhaite retenir. On a parlé de son dévouement à Aix lors du choléra. Il fait son oblation au Laus le 15 août, il a alors 28 ans : « Oblation entre les mains de Mgr de Mazenod. Le plus beau jour de ma vie. Gloire éternelle à N.S. par J. et M.I. » Il rejoint alors le grand séminaire de Marseille et prend la suite d'Albini pour enseigner la morale. Intéressant, ce qu'il note en date du 11 novembre : « J'ai eu le bonheur de voir l'original de nos Règles, écrit de la main du très Révérend Sup Gen lorsqu'il était à Rome pour en demander l'approbation. Il les a écrites en trois ou quatre jours. Elles sont scellées du cachet du pape Léon XII. J'ai vu également le bref d'approbation, grand parchemin d'une seule pièce. »

Mgr de Mazenod écrit de lui qu' « il a été sublime pendant tout ce temps d'épreuve (le choléra)... Il va faire son oblation à laquelle il se prépare avec une ferveur angélique... » (EO 8, 160)

Marseille, juin 2019
Michel Courvoisier o.m.i.